



# Communauté de Communes du Lautrecois- Pays d'Agout

---

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### LOT 2 : Diagnostic rural, foncier et agricole

Edition janvier 2019



terrevive



Nicole LEROY - Cartographie /  
décryptage données



Auteur



Françoise FAISSAT - Expertise  
agricole

Communauté de Communes du Lautrecois-Pays d'Agout  
Maison du Pays – Le Moulin – 81220 Serviès

# SOMMAIRE

Diagnostic rural, foncier et agricole.....	1	Evolution du foncier agricole.....	14
<b>1. L'agriculture dans le PLUI de la Communauté de Communes du Lautrecois et du Pays d'Agout (CCLPA).....</b>	<b>2</b>	Photographies de fermes agricoles.....	27
1. Préambule.....	2	.....	27
2. Une force de votre territoire : Un espace agricole qui domine le territoire. ....	2	<b>3. Présentation générale des exploitations agricoles dans leur contexte.....</b>	<b>31</b>
La Communauté de Communes du Lautrecois-Pays d'Agout regroupe depuis janvier 2018 28 communes ; elle couvre 38 400 hectares et rassemble 14 425 habitants .....	2	1. Orientations d'Aménagement des surfaces agricoles dans la CCLPA.....	31
Inciter la densification : .....	3	2. Localisation des sièges des exploitations et du parcellaire 33	33
Préserver toutes les surfaces agricoles .....	3	Analyse des exploitations et de l'activité agricole .....	33
Concilier Urbanisme, Foncier et Agriculture .....	3	3. Le déroulement de notre méthodologie .....	37
3. Vers un diagnostic agricole participatif .....	3	Démarrage de la mission .....	37
Objectif de la démarche du diagnostic agricole :.....	3	Les différentes étapes pour l'élaboration du diagnostic .....	38
Les étapes de la démarche .....	3	Collecte de données.....	39
Une méthode participative .....	4	4. Détermination des zones à forts enjeux.....	40
Un diagnostic agricole participatif .....	4	5. Méthode pour déterminer les parcelles agricoles à forts enjeux.....	40
<b>2. Analyse du contexte agricole (Données SIG).....</b>	<b>6</b>	Analyse des données .....	40
Un découpage du territoire de la CCLPA en plusieurs secteurs .....	6	Préparation parcellaire .....	43
Contenu de l'analyse .....	6	Sélection des parcelles par le nom .....	44
1. Un découpage du territoire de la CCLPA en plusieurs secteurs.....	7	Constitution d'un premier référentiel : .....	45
2. Description générale du contexte agricole .....	5	Evaluation de l'indicateur d'enjeu .....	47
Le poids de l'agriculture.....	5	<b>4. Analyse des enjeux (Traitement SIG).....</b>	<b>49</b>
3. Le milieu agricole : Un espace de qualité à préserver .....	7	1. Proposer des objectifs de limitation de la consommation des terres agricoles .....	49
4. Les filières économiques agricoles .....	8	2. Les enjeux agricoles.....	49
		3. Les enjeux territoriaux liés à l'agriculture dits « naturels »	51

4. Les enjeux urbains .....	53	Surface agricole utile :.....	102
<b>5. Synthèse : secteurs à forts enjeux.....</b>	<b>57</b>	Productions des exploitations :.....	103
<b>Le croisement des différents critères d'enjeux (Tableau 5) avec le fichier foncier Majic permet d'établir les secteurs à forts enjeux.....</b>	<b>57</b>	Emploi dans les exploitations :.....	104
<b>6. Sol et potentiel agronomique.....</b>	<b>62</b>	Bâtiments dans les exploitations : .....	104
1. Présentation des caractéristiques naturelles .....	62	Mode de faire valoir principal des exploitations : .....	105
Le relief.....	62	Activité des exploitations : .....	105
Les formations géologiques .....	67	Bâtiments des exploitations : .....	105
.....	71	Irrigation des exploitations : .....	106
Morphopédologie et types de sols.....	72	Epanchages dans les exploitations : .....	106
Les différents types de sols .....	74	Surface stratégique en terme fonctionnel : .....	106
.....	74	Projets et remarques/observations : .....	107
Descriptif des unités de sols .....	78	<b>9. Synthèse et cartographie des secteurs à forts enjeux.....</b>	<b>110</b>
Le potentiel de valorisation par l'irrigation.....	89	III	
2. Les appellations et signes de qualité (spécificité du terroir/territoire) : L'Ail rose de Lautrec .....	91	<b>10. Perspectives et propositions.....</b>	<b>124</b>
3. Les Indications Géographiques Protégées (IGP) et Appellations d'Origines Contrôlées (AOP) .....	92	1. Descriptions des différents enjeux et localisation.....	124
4. Le territoire du Laurécois-Pays d'Agout indéniablement agricole.....	93	2. Conclusions et orientations.....	126
<b>7. Atlas cartographiques des cartes de synthèses du diagnostic rural, foncier et agricole.....</b>	<b>95</b>	<b>11. ANNEXES .....</b>	<b>129</b>
<b>8. Questionnaires agricoles.....</b>	<b>98</b>	1. ANNEXE 01 – ATLAS CARTOGRAPHIE 12 SECTEURS A FORT ENJEUX .....	129
1. Méthodologie :.....	98	2. ANNEXE 02 – ATLAS CARTE DE SYNTHESES.....	129
2. Liste des 64 exploitations situées dans les secteurs à forts enjeux (Naturels, agricoles, urbain) : .....	99	3. ANNEXE 03 – ATLAS 64 EXPLOITATIONS ET LOCALISATION 129	
<b>Une liste des 64 exploitations a été établie pour des raisons d'organisation de rendez vous et de suivi des entretiens. Cette liste n'est pas publiée pour des raisons de respect de l'anonymat. Elle est à la disposition de la CCLPA.....</b>	<b>99</b>	4. ANNEXE 04 – ATLAS CARTES A ENJEUX .....	129
3. Résultats de l'enquête : Résultats de l'enquête :.....	99	5. ANNEXE 05 – CARTES AO – LOCALISATION 64 EXPLOITATIONS.....	129
Implantation des 64 exploitations : situées dans les secteurs à fort enjeu : .....	99	6. ANNEXE 06 – QUESTIONNAIRE DIAGNOSTIC AGRICOLE	129
Nature des exploitations : .....	100	7. ANNEXE 07 – GRAPH REPARTITION RPG 2016 / COMMUNE 129	
Type d'exploitations : .....	101	<b>12. GLOSSAIRE.....</b>	<b>130</b>
		<b>13. BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAFIE.....</b>	<b>131</b>
		<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>132</b>
		Tableaux .....	132
		Figures .....	132
		Cartes.....	132
		Photographies (source : AAGE) .....	134



terrevive



Auteur



Nicole LEROY Cartographie –  
décryptage données



Françoise FAISAT -  
Expertise agricole



# Diagnostic rural, foncier et agricole



terrevive



Auteur



Nicole LEROY Cartographie –  
décryptage données



Françoise FAISAT -  
Expertise agricole

# 1. L'agriculture dans le PLUI de la Communauté de Communes du Laurécois et du Pays d'Agout (CCLPA)

## 1. Préambule

Avant de commencer le diagnostic, il s'agit dans les deux points qui suivent d'une part de déterminer la place de l'agriculture dans le contexte territorial global essentiellement du point de vue de l'occupation urbaine et d'autre part de mettre en avant une méthode participative de nature à impliquer le monde agricole dans la mise en place d'une stratégie.

## 2. Une force de votre territoire : Un espace agricole qui domine le territoire.

La Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout regroupe depuis janvier 2018 28 communes ; elle couvre 38 400 hectares et rassemble 14 425 habitants.

Le territoire de la Communauté de communes du Laurécois Pays d'Agout est composé en majorité de surfaces agricoles (77% source fichier foncier Majic 2015).

En maintenant la qualité des paysages, des espaces naturels et Agricoles, l'agriculture sera préservée. La trame urbaine encore compacte dans les bourgs ruraux devra être maintenue.

Après observation et compréhension de votre territoire, 3 secteurs sont identifiés :

- 1/ une faible enveloppe urbaine ou l'agriculture est quasi-inexistante
- 2/ une zone mixte (petits villages et gros hameaux) où se mêlent agriculture et habitations
- 3/ une zone rurale où l'activité agricole prédomine.

Au vu de la coexistence entre l'agriculture et les autres activités, il est nécessaire de clarifier la vocation de chaque zone et de prévoir les conditions de maintien et de développement de l'agriculture sur le moyen et long terme.

Pour cela, il est indispensable de :

#### **Inciter la densification :**

Contenir l'extension de l'urbanisation dans les gros bourgs (sur des zones limitées)

Compacité des extensions urbaines (vers plus de densité)

Diversité urbaine (habitat groupé, Hameau agricole)

Privilégier le renouvellement urbain (« re - construire la ville sur la ville »)

#### **Préserver toutes les surfaces agricoles**

Protéger le territoire agricole (Interdire le mitage, limiter les constructions neuves dans les hameaux, privilégier la réhabilitation du bâti)

#### **Concilier Urbanisme, Foncier et Agriculture**

Conforter les espaces agricoles

Renforcer les liens entre les citoyens et les agriculteurs

### **3. Vers un diagnostic agricole participatif**

#### **Objectif de la démarche du diagnostic agricole :**

Comment mieux prendre en compte l'agriculture dans votre PLUI ?

Comprendre les divergences, participer à la mise en place d'une culture commune et partagée

#### **Les étapes de la démarche**

2 réunions plénières et les entretiens avec les exploitants situés dans les secteurs à fort enjeux ont permis de mettre les choses à plat et comprendre l'origine de la divergence entre les acteurs

##### Constat :

« Plus de positions communes en réalité que de divergences »,

« Manque de dialogue »,

« Une méconnaissance de certains enjeux »

L'architecte Urbaniste environnementaliste participant à la réalisation du PLUI permettra de faire le lien entre le PLUI et le diagnostic agricole de la CCLPA.

## Une méthode participative

Nous avons organisé deux réunions préparatoires avec les référents agricoles de chaque commune pour prédéfinir les zones à forts enjeux pour préparer une réunion de travail avec les agriculteurs exploitants sur la CCLPA en zones à enjeux forts sur la base d'une présentation, d'un questionnaire et d'un travail sur carte, documents qui ont été validés par la CCLPA.

Cette méthode a permis de recueillir une information à jour sur l'activité agricole locale et ses enjeux et qui permet de concerter avec les agriculteurs sur les secteurs à forts enjeux.

L'objectif du diagnostic agricole foncier participatif est d'"Inverser le regard", en attribuant des valeurs à l'espace agricole et en évaluant les impacts, sur les exploitations agricoles et le territoire.

Mieux prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme, en proposant des objectifs de limitation de la consommation de l'espace agricole et des orientations pour un développement durable de l'activité agricole.

Méthode de mise en œuvre :

Différentes étapes de travail ont été identifiées :

- Analyse documentaire et statistique et premiers traitements cartographiques
- Rencontre avec les maires des communes et les référents agricoles
- Entretiens avec des agriculteurs « référents » désignés par les maires (représentant syndical, agriculteur à la retraite, agriculteur volontaire...)
- Entretiens individuels avec les agriculteurs ayant des parcelles situées dans les secteurs à forts enjeux
- Rédaction finale du rapport et envoi à la CCLPA
- Présentation en réunion PLUI

## Un diagnostic agricole participatif

Afin d'informer les résidents de cette Communauté à l'élaboration du PLUi, le diagnostic agricole pourra être mis à disposition dans les mairies où les impacts entre le monde agricole et le monde urbain sont importants. La réalisation de ce diagnostic agricole permet de localiser ces secteurs à fort impact.

Ce diagnostic participatif vise à :

- Une meilleure prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration du PLUi
- Une meilleure compréhension vis-à-vis des conflits entre les divers acteurs de ce territoire
- Une participation à la mise en place d'une culture commune et partagée.

## 2. Analyse du contexte agricole (Données SIG)

Réalisée à l'échelle de la CCLPA, cette partie identifie le rôle que joue l'agriculture dans le paysage et l'image du territoire. Elle contient également une analyse des types d'agriculture présents et des filières économiques dans lesquels ils s'insèrent.

### Un découpage du territoire de la CCLPA en plusieurs secteurs

La première partie du diagnostic est menée à l'échelle de grands secteurs regroupant plusieurs communes aux caractéristiques agricoles proches et à des niveaux de pression de l'urbanisation semblables.

### Contenu de l'analyse

Cette partie traite du paysage et de l'image du territoire, ainsi que du rôle de l'agriculture dans ceux-ci.

Le second point analysé est la typologie des exploitations et leur évolution sur les 20 dernières années. Quelles productions trouve-t-on sur le territoire ? Quelles sont les tailles des exploitations ? Comment a évolué l'emploi ces dernières années ?

Le troisième point concerne les filières économiques agricoles. Sur le territoire, avec quelles entreprises travaillent les agriculteurs en amont et en aval de leur activité ?

Le dernier point traite des enjeux fonciers. Quelle a été le nombre d'installations ces dernières années ? Comment le marché du foncier agricole évolue ?



## 1. Un découpage du territoire de la CCLPA en plusieurs secteurs

Dans l'ensemble, les répartitions restent stables entre 2012 et 2016. Au Sud-ouest, les grands ensembles de céréales sont parsemés de plus en plus de terres de fourrage et de légumineuses. Le blé tendre reste avec le tournesol les cultures principales suivies par les prairies temporaires et autres céréales. Viennent ensuite les prairies permanentes, l'orge et le maïs en grain et ensilage.

Selon le Registre Parcellaire Graphique 2016, la culture du blé tendre est la plus importante dans toutes les communes de la CCLPA sauf Damiatte, Puycalvel et Serviès. (CF Annexe 07 : Graph RPG 2016 / Commune)

L'ensemble des cultures de Blé tendre, Autres céréales et Tournesol représente plus de 60% des cultures sur les communes de Fiac, Jonquières, Laboulbène, Montpinier, Prades et Teysode et plus généralement sur les secteurs Est et Ouest du territoire.

A l'ouest du territoire les cultures de légumineuses viennent empiétées sur les grandes cultures ci-dessus.

Les champs de maïs sont implantés le long des vallées alluviales de l'Agout et du Dadou au Nord et profitent des installations d'irrigations.

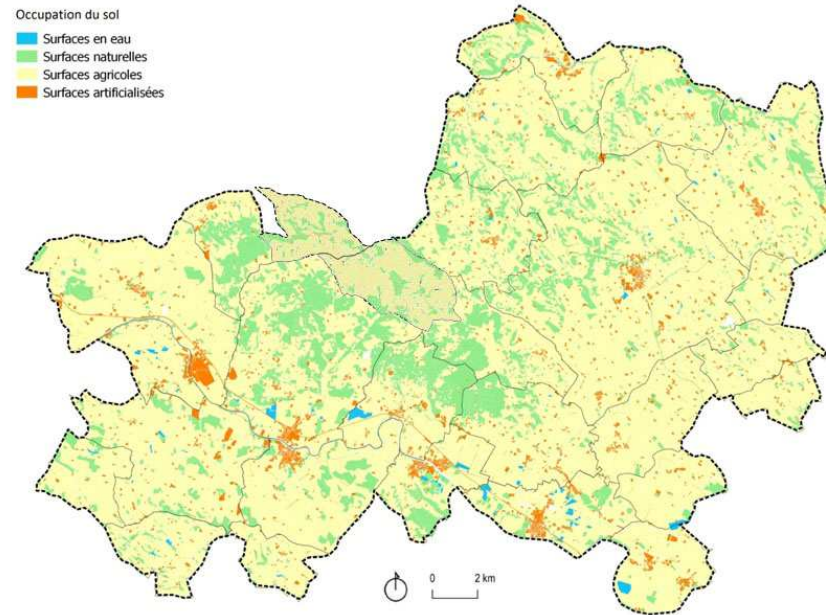
Les fourrages et prairies accompagnent les terres d'élevages au centre (Damiatte, Serviès, Puycalvel, Brousse) et au nord (Saint-Julien-du-Puy, Mondragon, Saint-Genest-de-Contest et Venès)

Quelques vergers se développent au Nord sur la commune de Mondragon et à l'Ouest sur la commune de Cabanès. Il faut noter que quelques vignes sont encore cultivées sur cette dernière commune.

La surface agricole utile (SAU) de la CCLPA est de :

26 921 ha en 2010 (RA 2010) CCLPA

La SAU des 42 exploitations enquêtées représente 4 255 Ha



Carte 1 : Mode d'occupation des sols (Foncier Majic 201)

Surfaces agricoles	Surfaces naturelles	Surfaces en eau	Surfaces artificialisées
77 %	17 %	0,7 %	4,9

Tableau 1 : Occupation du sol dans la CCLPA (MAJIC 2015)

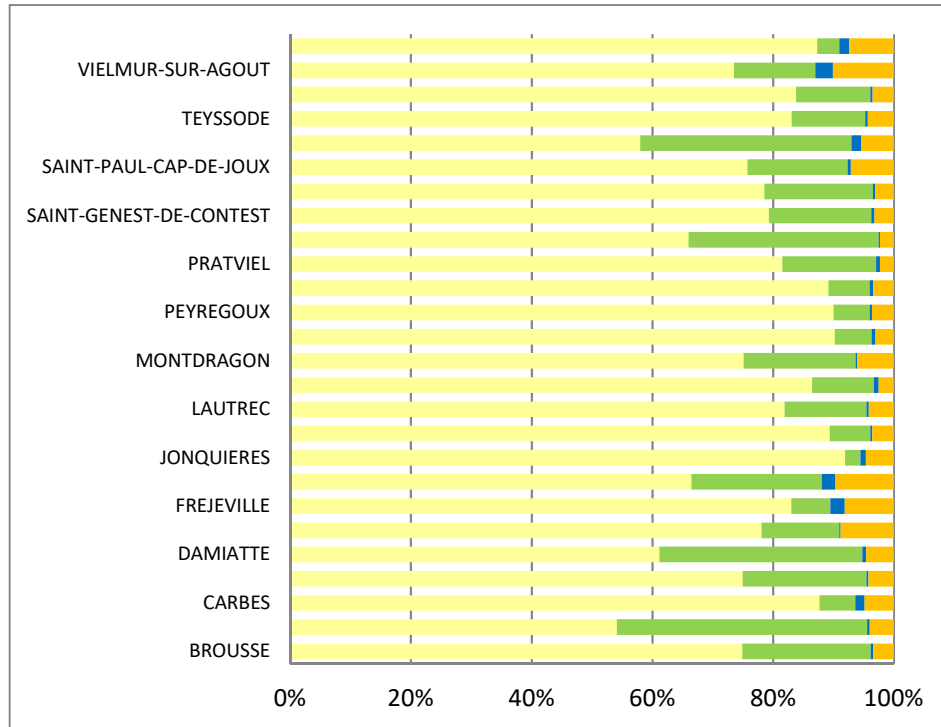


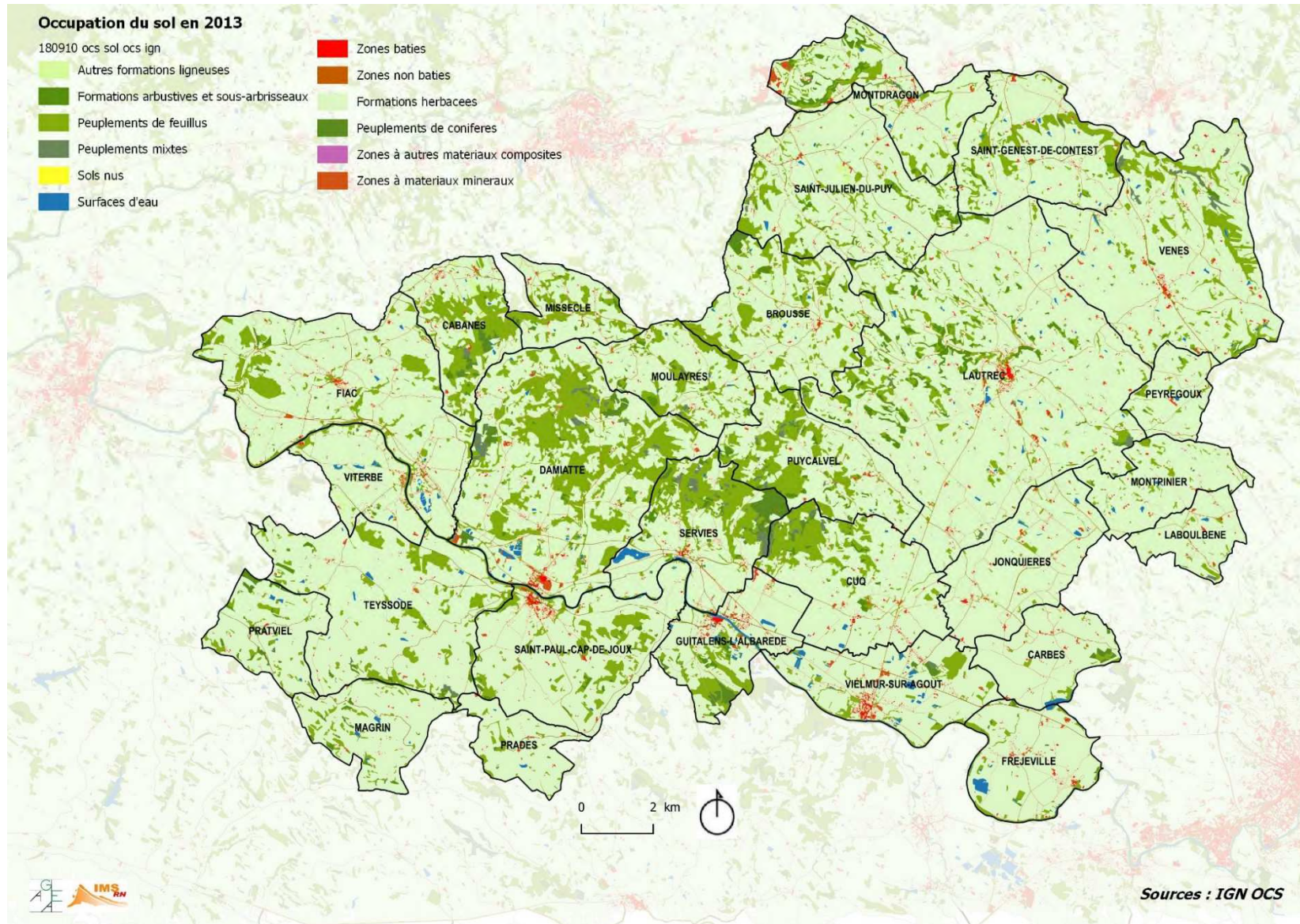
Figure 1 : Mode d'occupation dominant des parcelles en 2015 dans la CCLPA (surfaces cadastrées, fichiers fonciers MAJIC 2015)

Commune	Surfaces agricoles	Surfaces naturelles	Surfaces en eau	Surfaces artificialisées	Surface totale	% surface agricole
BROUSSE	1 037	295	6	47	1 385	75
CABANES	465	356	4	34	859	54
CARBES	559	38	10	31	638	88
CUQ	1 060	290	5	59	1 414	75
DAMIATTE	1 884	1 036	20	141	3 081	61
FIAC	1 748	289	5	197	2 239	78
FREJEVILLE	713	55	20	70	859	83
GUIALENS-LALBAREDE	568	184	19	83	854	66
JONQUIERES	948	26	9	48	1 031	92
LABOULBENE	404	30	1	16	452	89
LAUTREC	4 008	662	20	202	4 892	82
MAGRIN	671	80	6	19	776	86
MISSECLE	350	215	2	16	583	60
MONTDRAGON	876	216	3	70	1 167	75
MONTPINIER	616	42	4	21	682	90

MOULAYRES	559	325	4	1	889	63
PEYREGOUX	357	24	1	14	397	90
PRADES	429	33	3	16	482	89
PRATVIEL	530	101	4	15	650	82
PUYCALVEL	753	359	2	26	1 141	66
SAINT-GENEST-DE-CONTEST	999	214	6	40	1 260	79
SAINT-JULIEN-DU-PUY	1 420	325	7	56	1 807	79
SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	1 123	246	8	105	1 482	76
SERVIES	716	432	20	67	1 234	58
TEYSSODE	1 830	270	9	95	2 204	83
VENES	2 155	316	10	90	2 571	84
VIELMUR-SUR-AGOUT	786	144	31	108	1 068	74
VITERBE	537	23	10	45	615	87
<b>CCLPA</b>	<b>28 100</b>	<b>6 626</b>	<b>250</b>	<b>1 734</b>	<b>36 711</b>	<b>77</b>

Tableau 2 : Superficie en hectares et mode d'occupation dominant des parcelles dans la CCLPA (surfaces cadastrées, fichiers fonciers MAJIC 2015)





Carte 2 : Occupation des sols dans la CCLPA en 2013

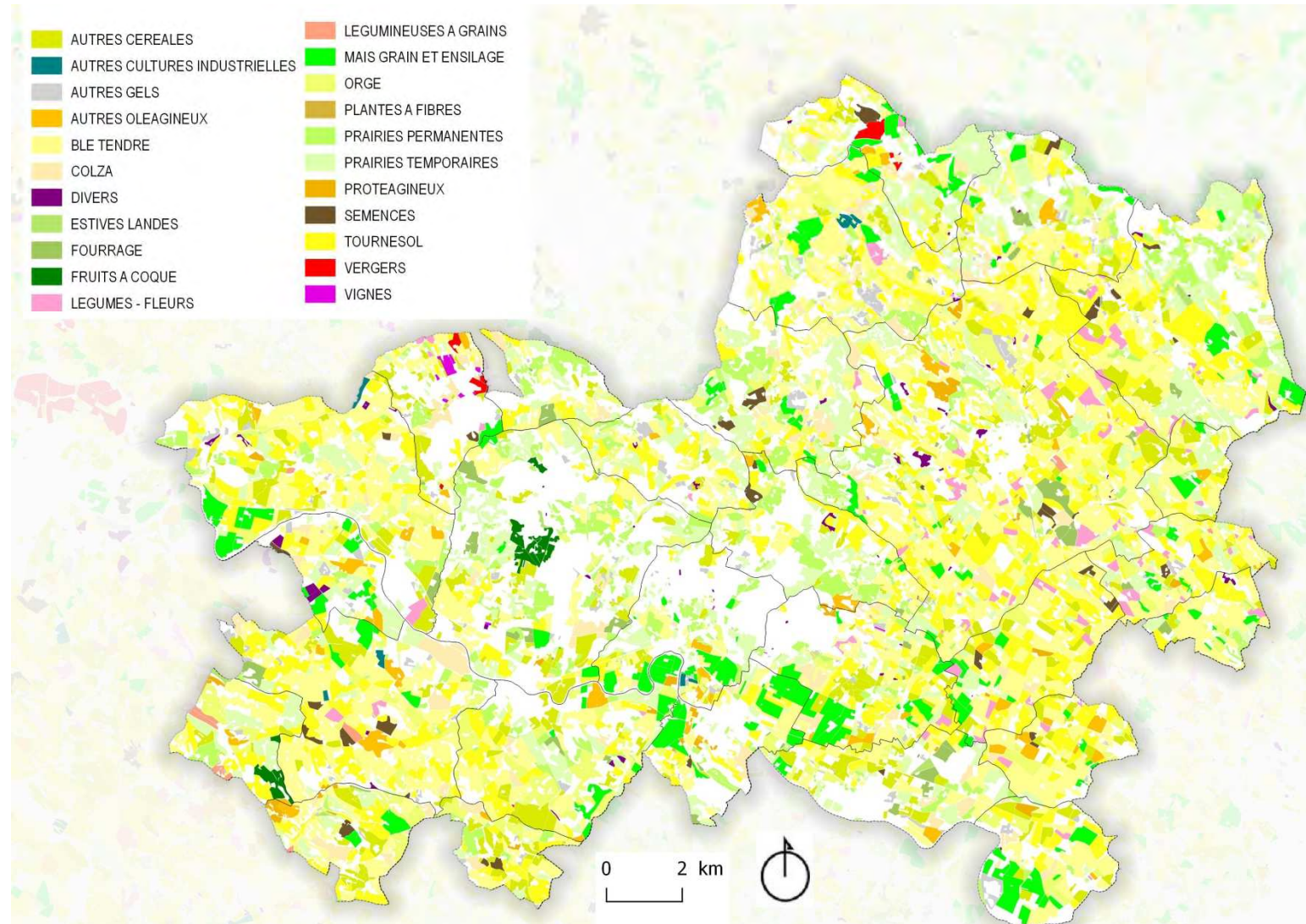


Nicole LEROY Cartographie –  
décryptage données



Françoise FAISAT -  
Expertise agricole



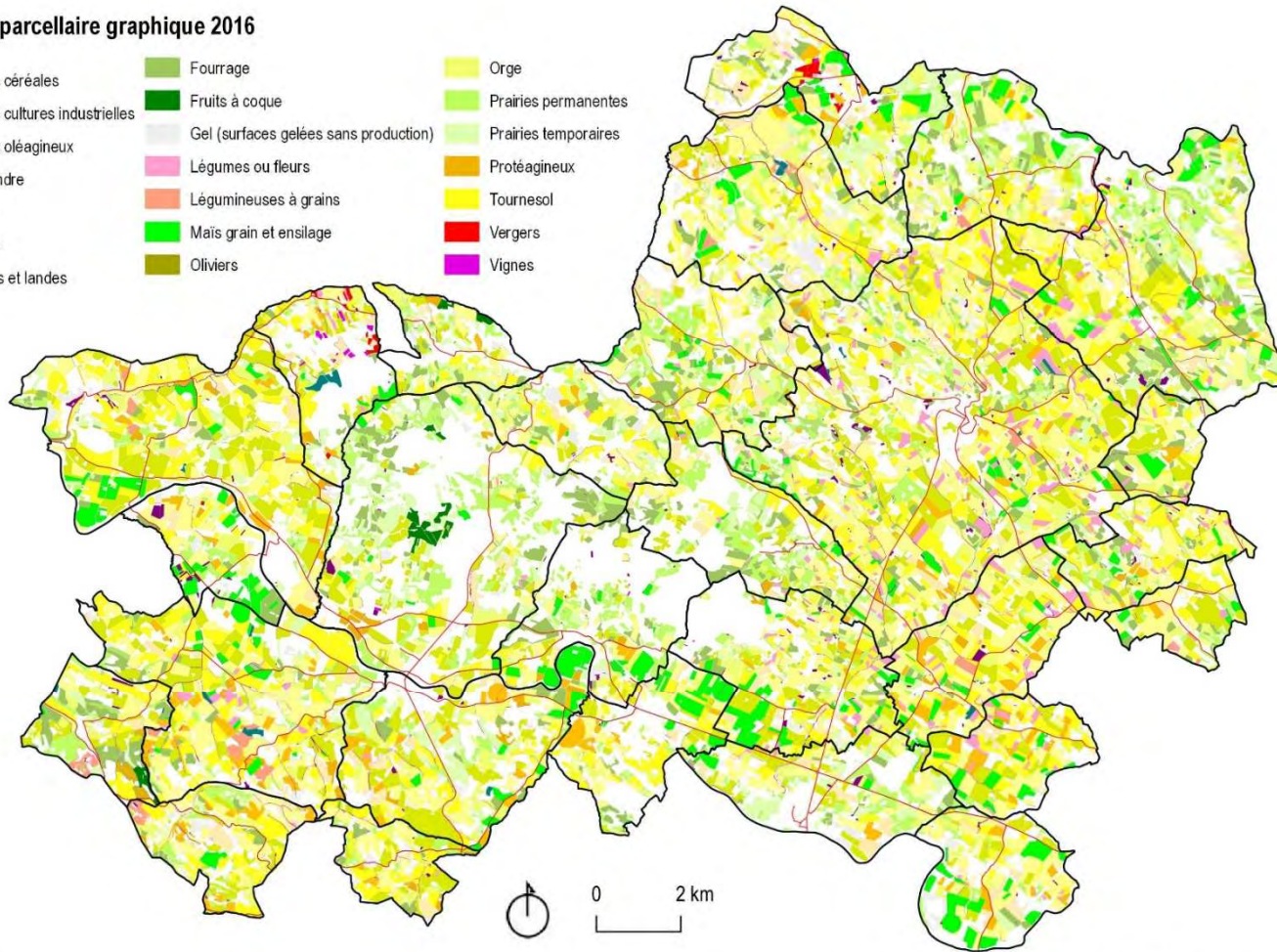


Carte 3 : RPG 2014



Registre parcellaire graphique 2016

- |   |   |  |
|---|---|--|
|  Autres céréales               |  Fourrage                              |  Orge                 |
|  Autres cultures industrielles |  Fruits à coque                        |  Prairies permanentes |
|  Autres oléagineux             |  Gel (surfaces gelées sans production) |  Prairies temporaires |
|  Blé tendre                    |  Légumes ou fleurs                     |  Protéagineux         |
|  Colza                         |  Légumineuses à grains                 |  Tournesol            |
|  Divers                        |  Mais grain et ensilage                |  Vergers              |
|  Estives et landes             |  Oliviers                              |  Vignes               |



Sources : CCLPA, IGN BDTOPO, Agence de services et de paiement (ASP)

Carte 4 : RPG 2016

## 2. Description générale du contexte agricole

### Le poids de l'agriculture

La part des agriculteurs exploitants est nettement plus importante en CCLPA que dans l'ensemble du Tarn.

	CCLPA	Département du Tarn
Agriculteurs exploitants	14,7%	4,1%

Tableau 3 : Nombre d'agriculteurs exploitants dans la CCLPA et le Tarn en 2010

La répartition de la part des agriculteurs sur le territoire de la CCLPA, est très contrastée : sur les communes de Puycalvel, Cuq et Jonquières cette part des agriculteurs s'approche ou atteint les 20%.

### Forces :

Trame urbaine encore compacte préservant les paysages et les espaces naturels et Agricoles

Terroir agricole de qualité, Appellation Ail rose, Image de marque, IGP (Indication Géographique Protégée)

Circuit court implanté apparu avant la démocratisation d'internet, à développer

### Opportunités :

Agri-tourisme

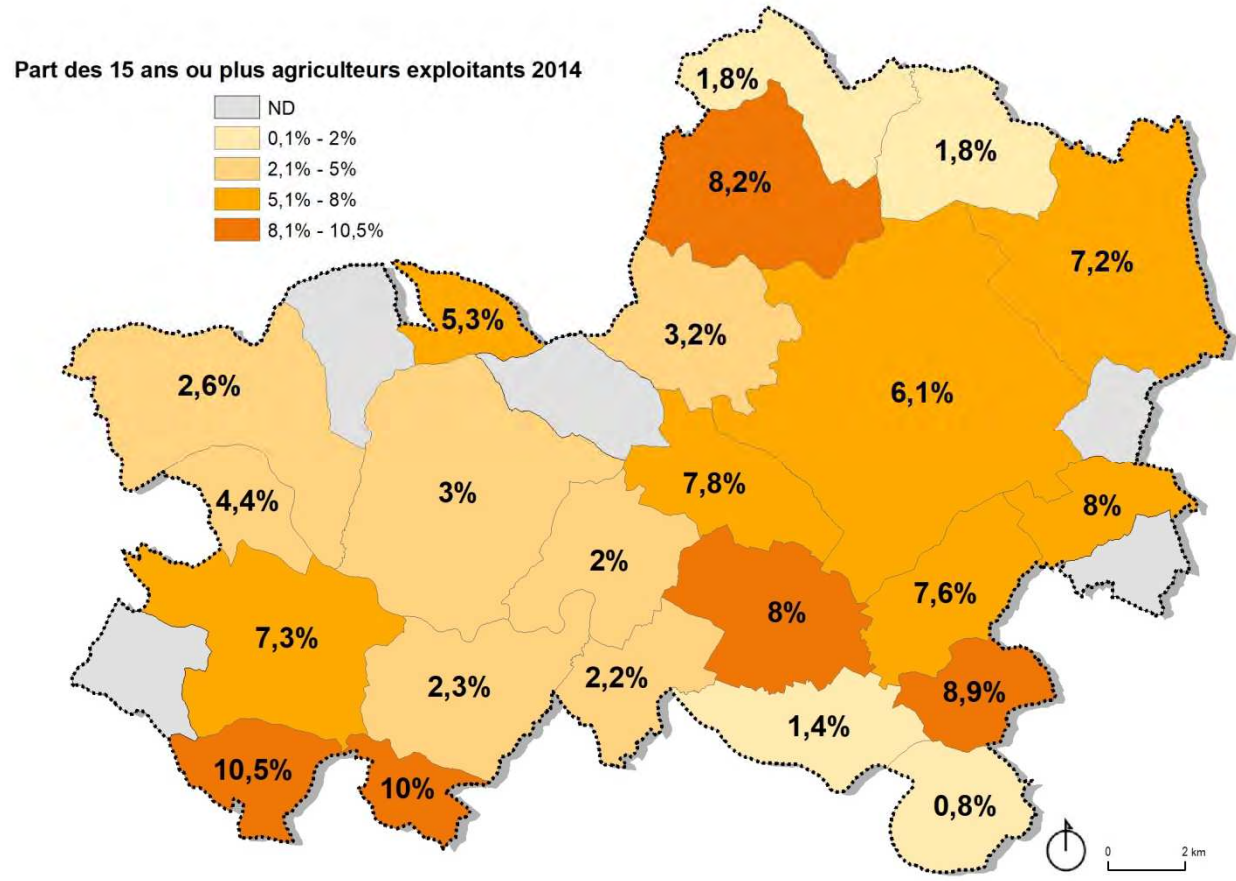
Tourisme qualitatif (amélioration du niveau des hébergements)

### Faiblesses :

Territoire « dortoir »

Activités agricoles en déclin sur certaines zones

**Menaces** : Accentuation du déclin agricole entraînant la dégradation des paysages  
 Accélération de l'étalement urbain face à la demande en logements



Carte 5 : Part d'agriculteurs de 15 ans et plus exploitants en 2014

### 3. Le milieu agricole : Un espace de qualité à préserver

#### Des risques à éviter, des avancées à maintenir et à favoriser :

- la préservation du foncier agricole (dans un contexte de pression foncière liée à l'étalement urbain) notamment dans les secteurs près de Castres (Vielmur, Jonquières et Fréjeville) mais aussi autour de Graulhet (Saint-Julien-du-Puy et Cabanès) et Réalmont (Montdragon) ;
- le morcellement des exploitations et plus généralement l'impact des zones d'urbanisation sur l'activité agricole, notamment sur les sièges au regard des périmètres de réciprocity ;

Il s'agit en traitant ces questions d'éclairer notamment la stratégie d'investissement des exploitants, et de transmission des outils de production.

Plus rarement sont évoqués l'évolution des pratiques agricoles et les types d'agriculture pratiqués : Sur le territoire l'objectif de développer l'agriculture locale, en circuit court et biologique est bien avancée et depuis plusieurs années, même avant la vague internet.

Dans les espaces proches des secteurs urbanisés et habités le développement des circuits de proximité et des filières biologiques seront à favoriser comme le maraichage ayant peu d'impact sur les lisières urbaines.

## 4. Les filières économiques agricoles

549 exploitations agricole dont le siège est dans une des communes de la CCLPA selon le code APET et la base SIRENE se répartissent sur 24 397 parcelles.

390 ont été identifiées et localisées selon la base SIRENE

À la suite du travail de recensement par les référents agricoles à la demande de AAGE 336 exploitants ont été répertoriés et 288 ont été identifiés.

En 2015, 341 établissements actifs sont recensés dans le secteur d'activité Agriculture, sylviculture et pêche dans la CCLPA contre 1 558 dans le département du Tarn soit près de 20%, ce qui est important.

L'agriculture pèse plus de 16% en termes d'emploi en CCLPA contre moins de 6% dans le département du Tarn.

Les agriculteurs exploitants représentent 14,7% des emplois en CCLPA contre 4,1% dans le Tarn.

La répartition des agriculteurs sur le territoire est assez homogène oscillant entre 10 et 2%. Cela est en partie le fait que la CCLPA est une terre d'élevage nécessitant la proximité des habitations avec l'outil de travail.

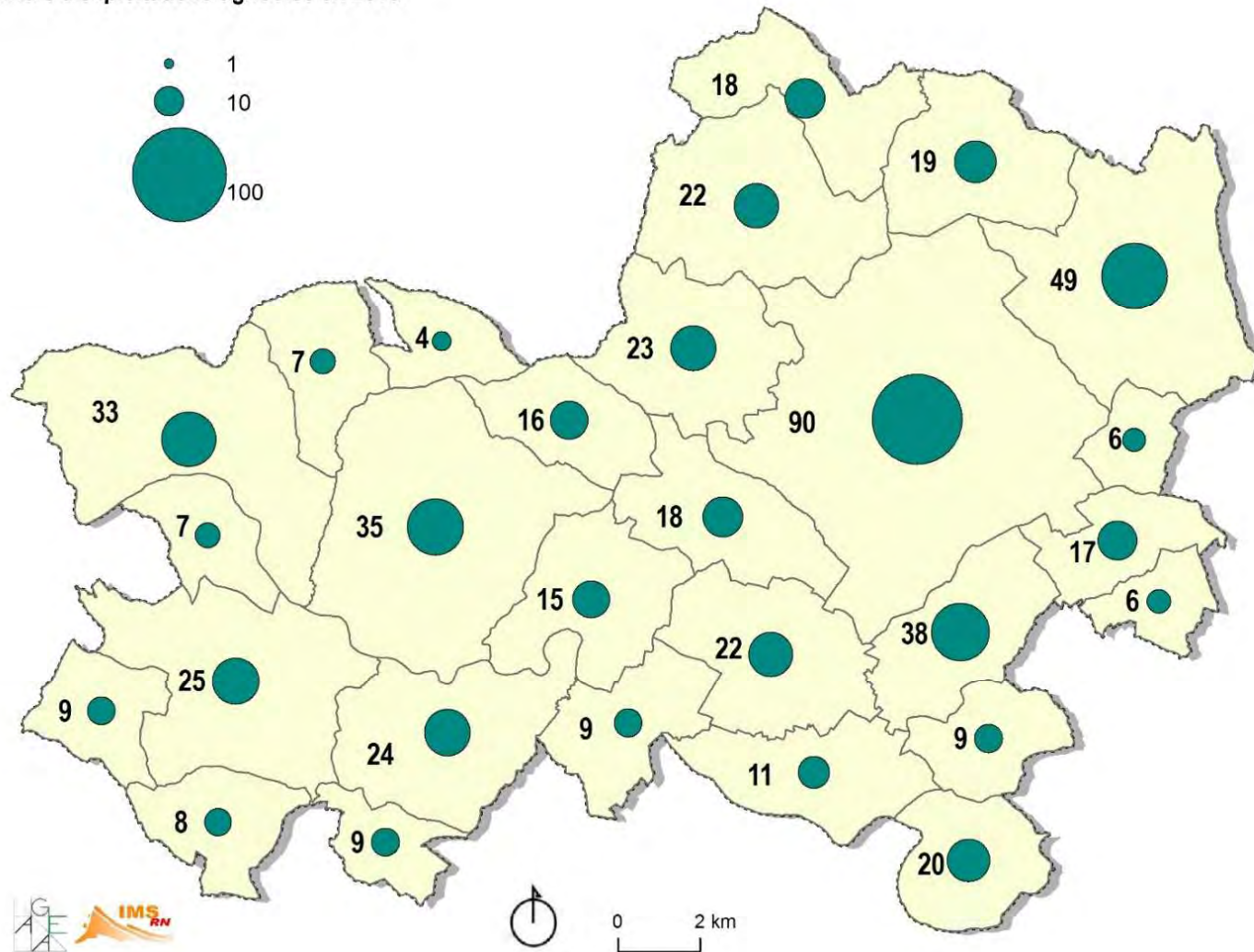
La CCLPA est indéniablement un territoire à vocation agricole.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

Un nombre de 10 970 UGBTA est recensé en 2010 (RA 2010) en CCLPA

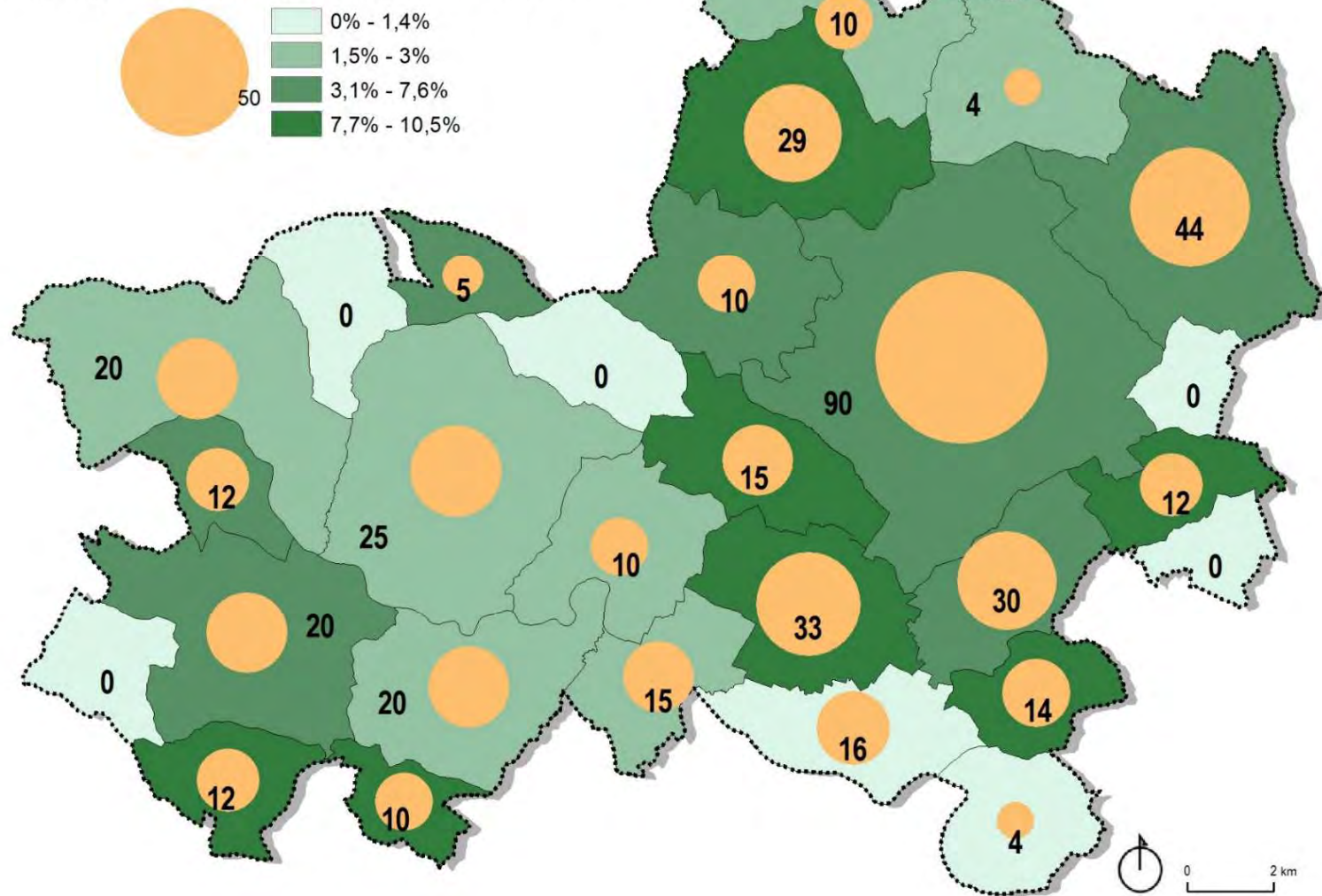


Nombre d'exploitations agricoles en 2010



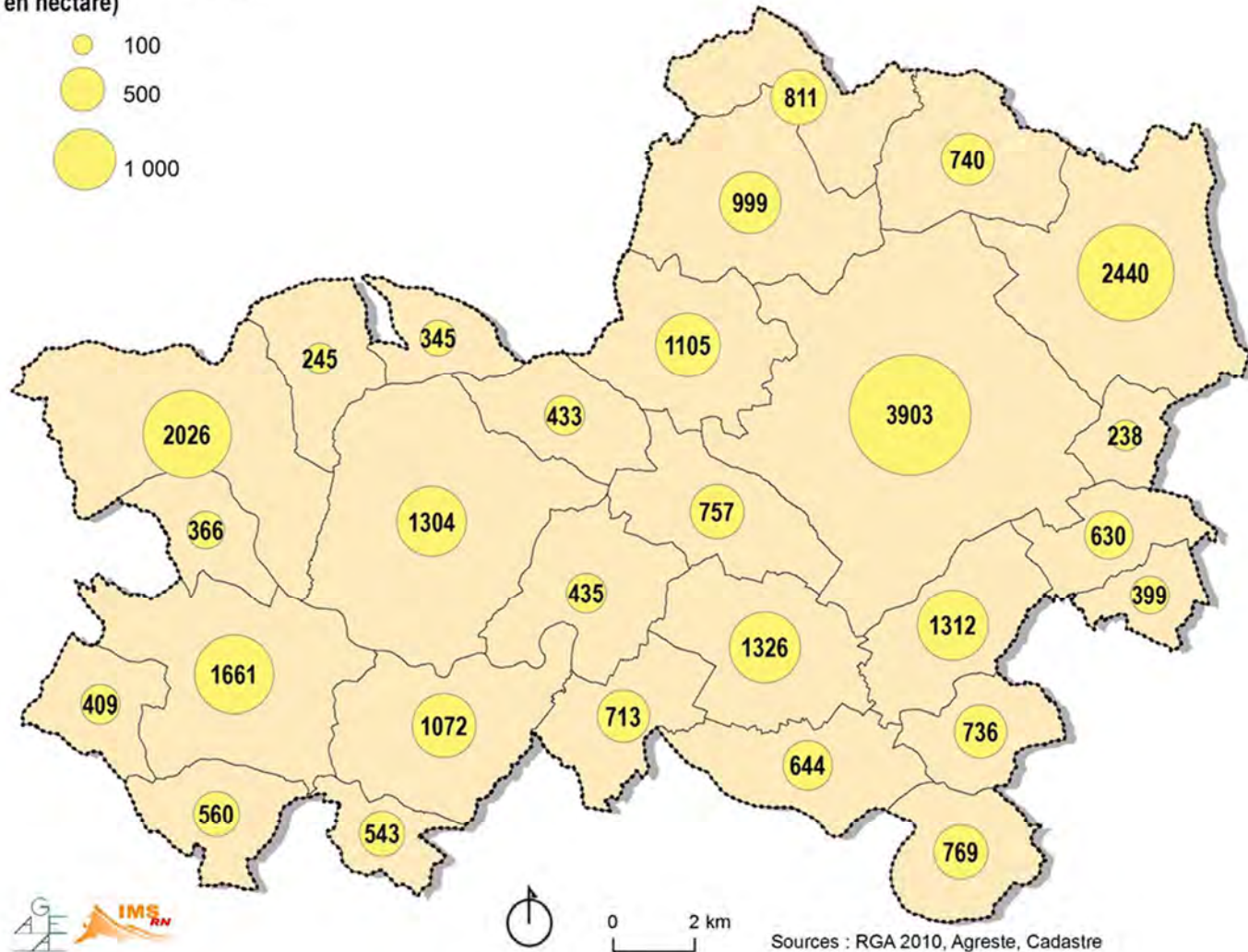
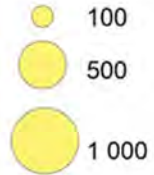
Carte 6 : Nombre d'exploitations en 2010

Nombre et part des agriculteurs exploitants en 2014



Carte 7 : Nombre et part des agriculteurs exploitants en 2014

Surface Agricole Utilisée en 2010  
(SAU en hectare)

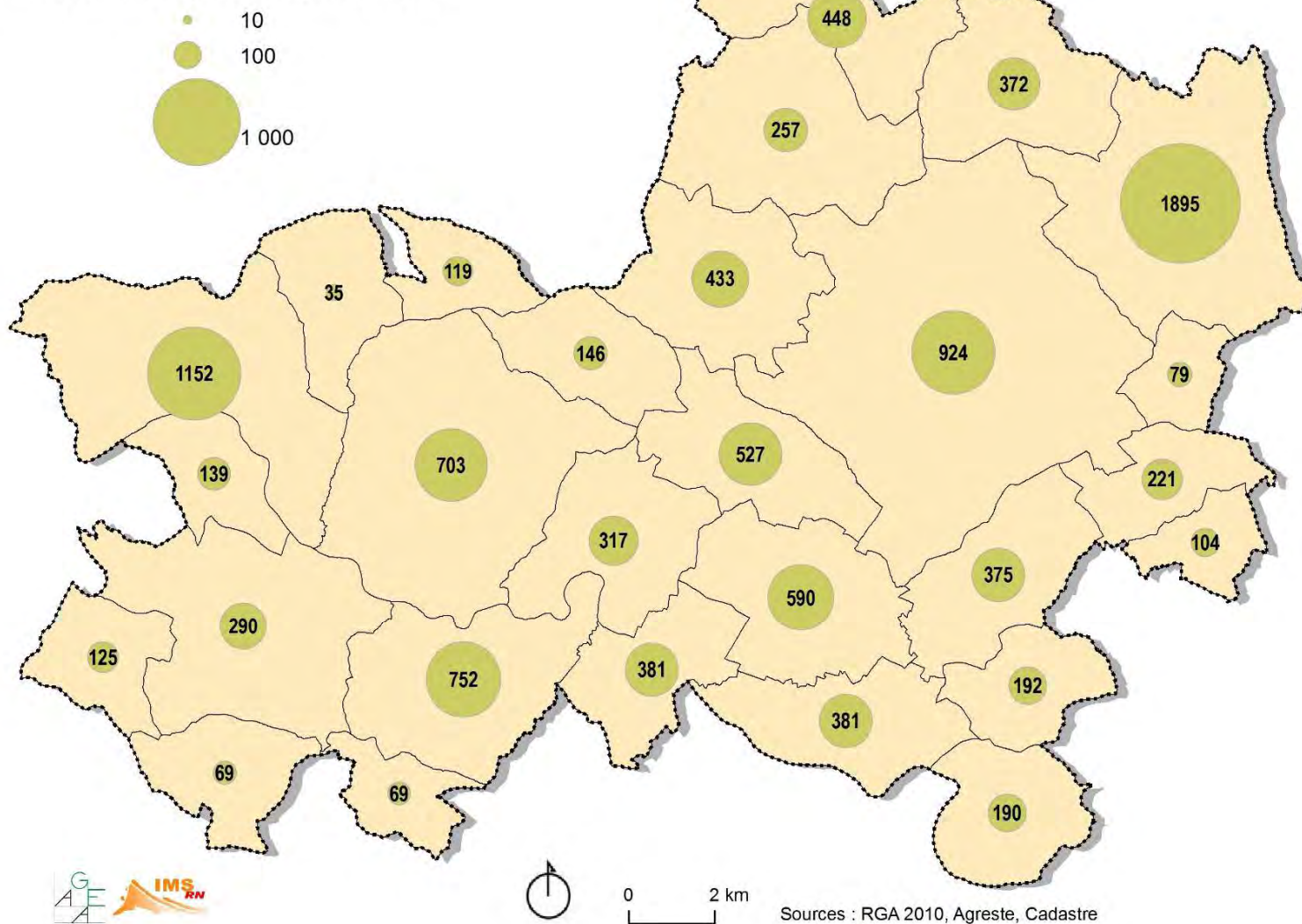


Sources : RGA 2010, Agreste, Cadastre

Carte 8 : Surface Agricole Utile (SAU) en 2010



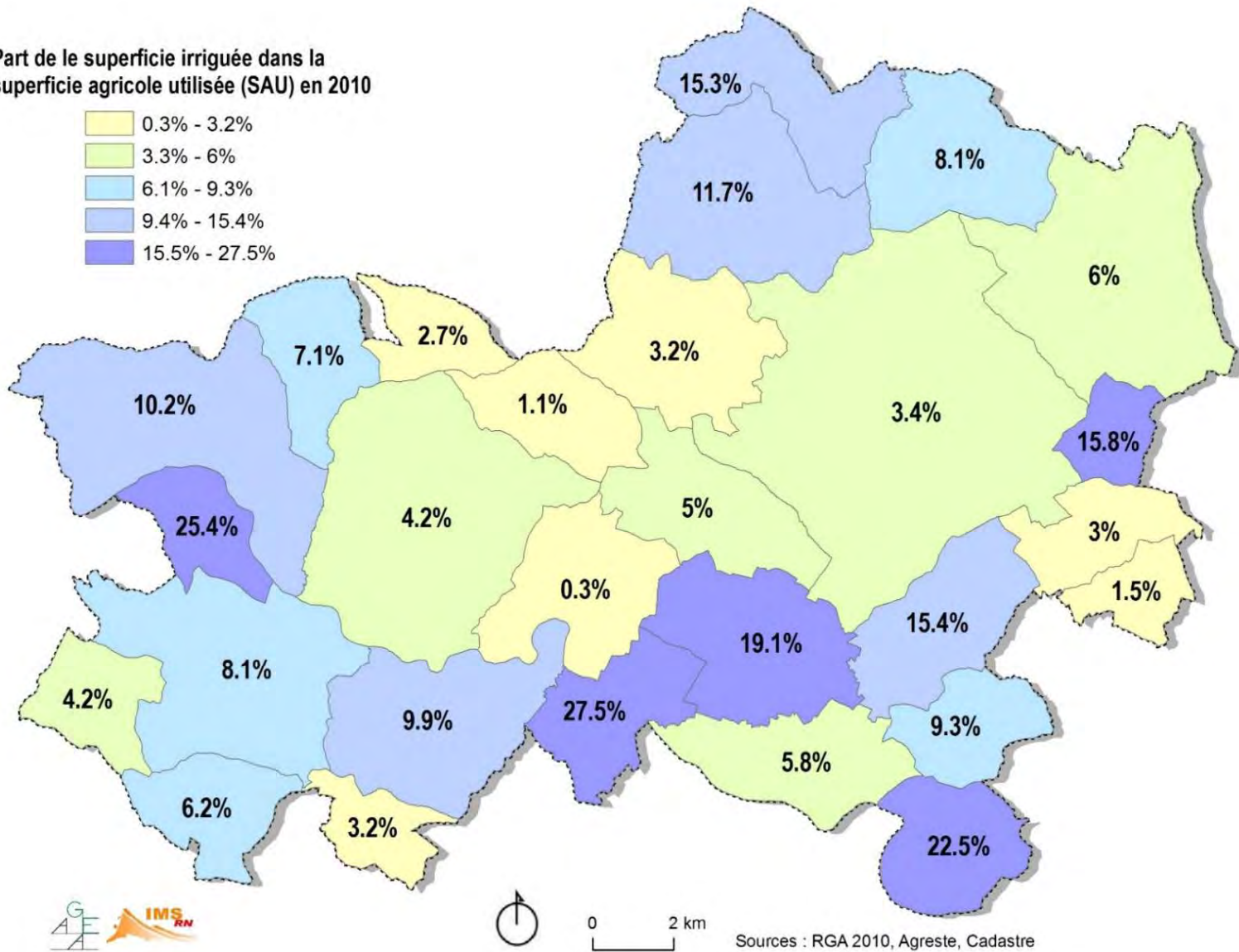
Nombre d'unités de gros bétail (UGB) en 2010



Carte 9 : Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments

Part de la superficie irriguée dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2010

- 0.3% - 3.2%
- 3.3% - 6%
- 6.1% - 9.3%
- 9.4% - 15.4%
- 15.5% - 27.5%



Carte 10 : Part de la superficie irriguée dans la SAU en 2010

## Evolution du foncier agricole

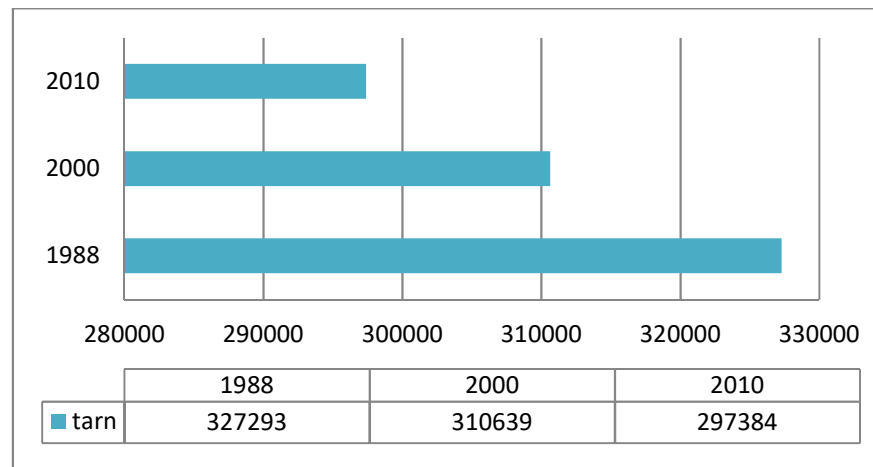


Figure 2 : Evolution de la SAU, en hectares, entre 1988 et 2010 dans le département du Tarn (RA 1988-2010)

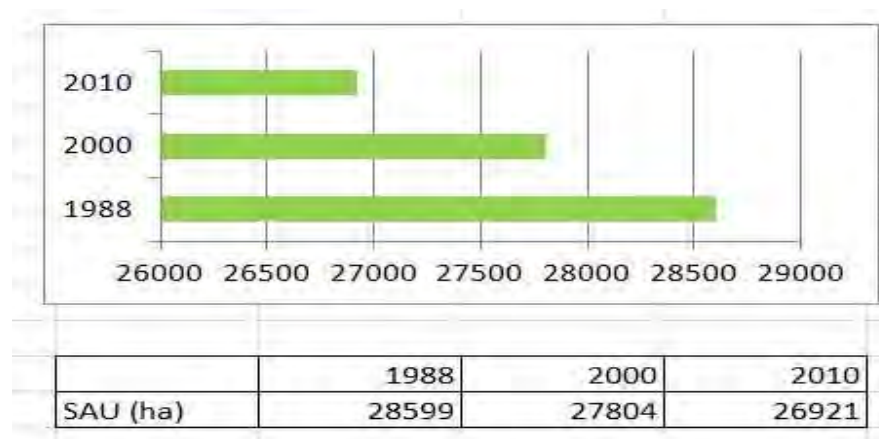
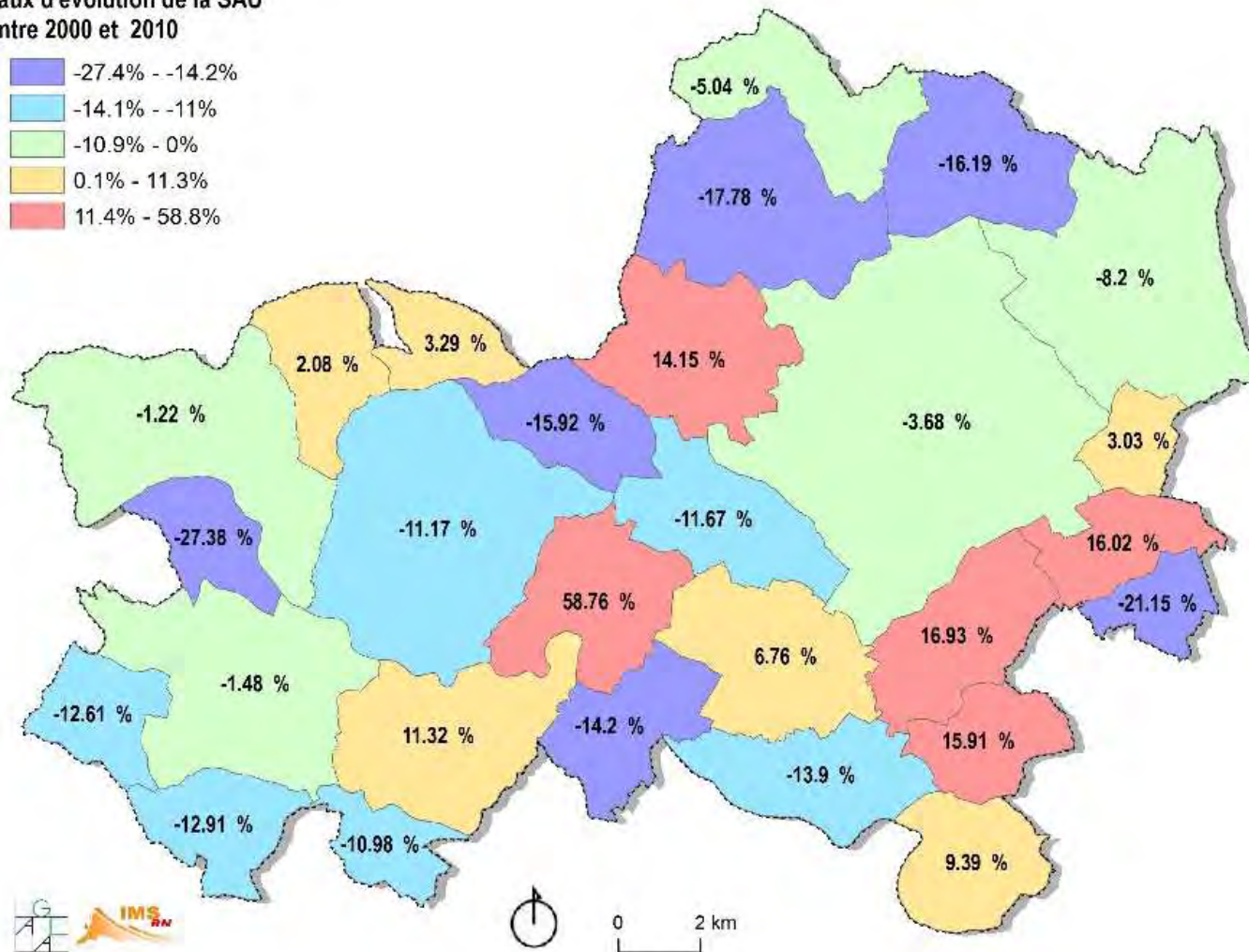


Figure 3 : Evolution de la SAU, en hectares, entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010)



Taux d'évolution de la SAU  
entre 2000 et 2010



Carte II : Evolution de la surface agricole entre 2000 et 2010

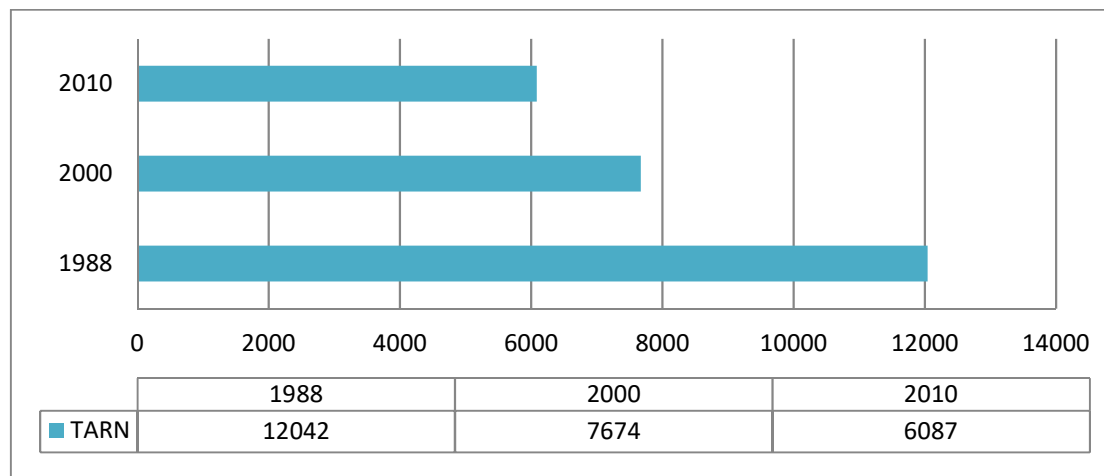


Figure 4 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 dans le département du Tarn (RA 1988-2010)

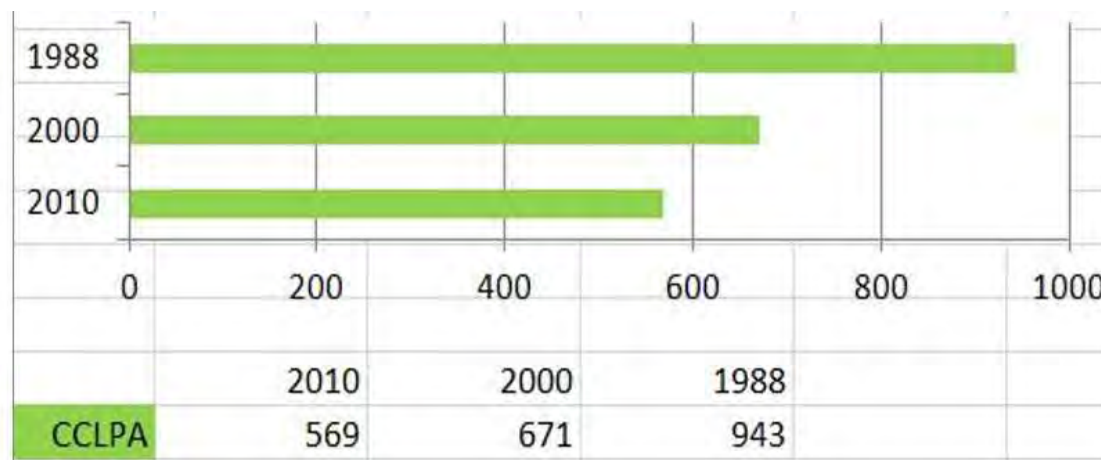
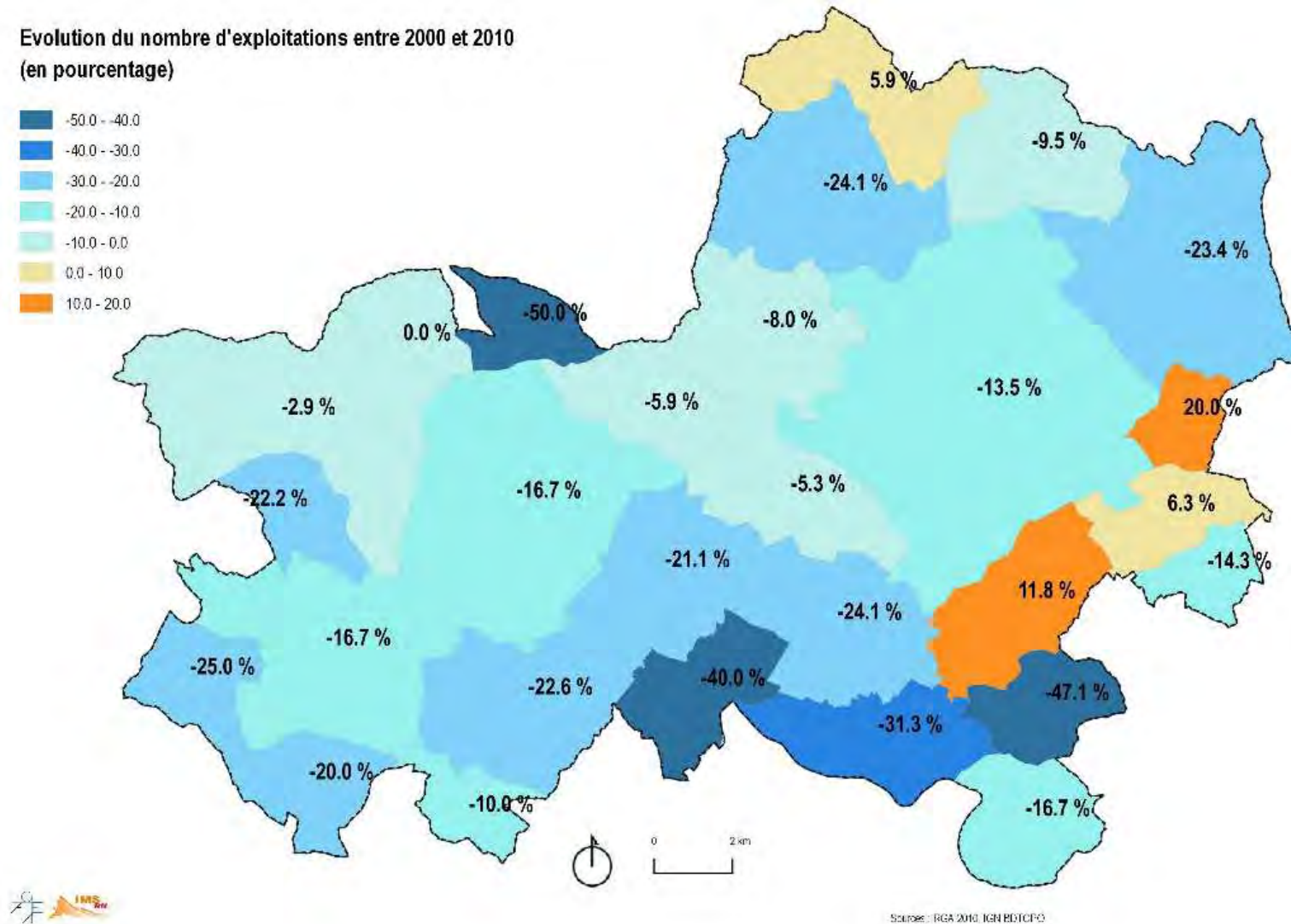
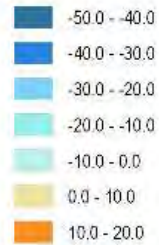


Figure 5 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010)

Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010  
(en pourcentage)



Carte 12 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 dont le siège est dans la commune (RA 1988-2010)

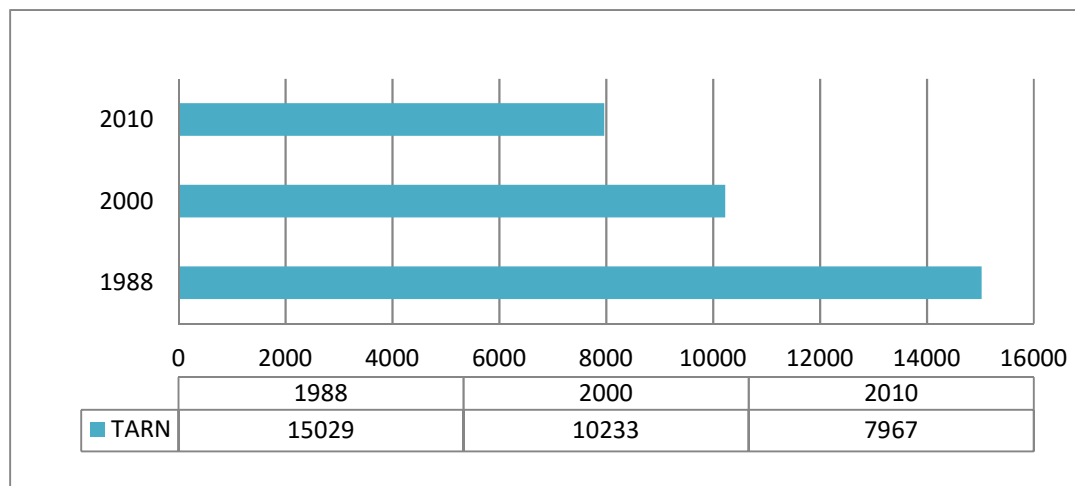


Figure 6 : Evolution des UTA (Unités de Travail Annuel), en hectares, entre 1988 et 2010 dans le département du Tarn (RA 1988-2010)

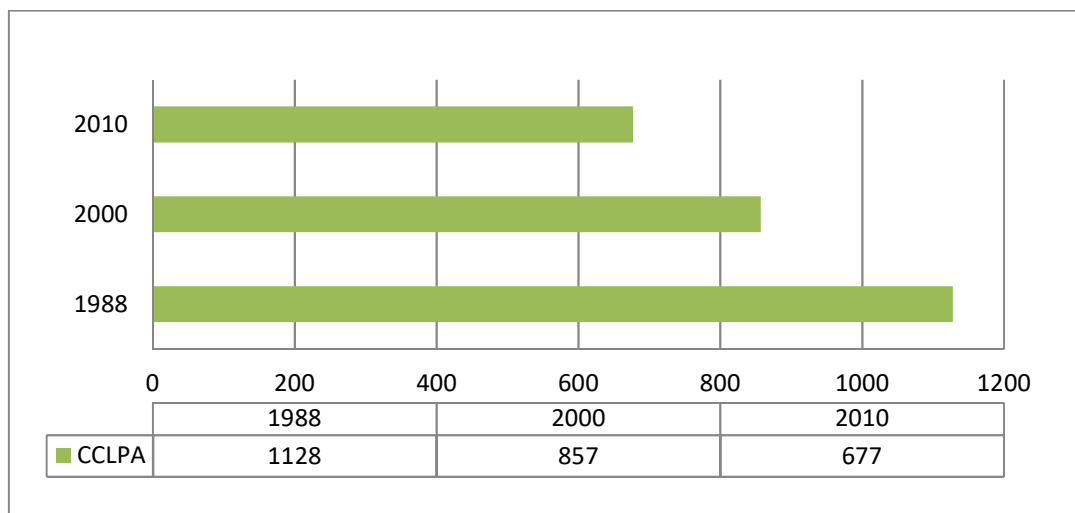
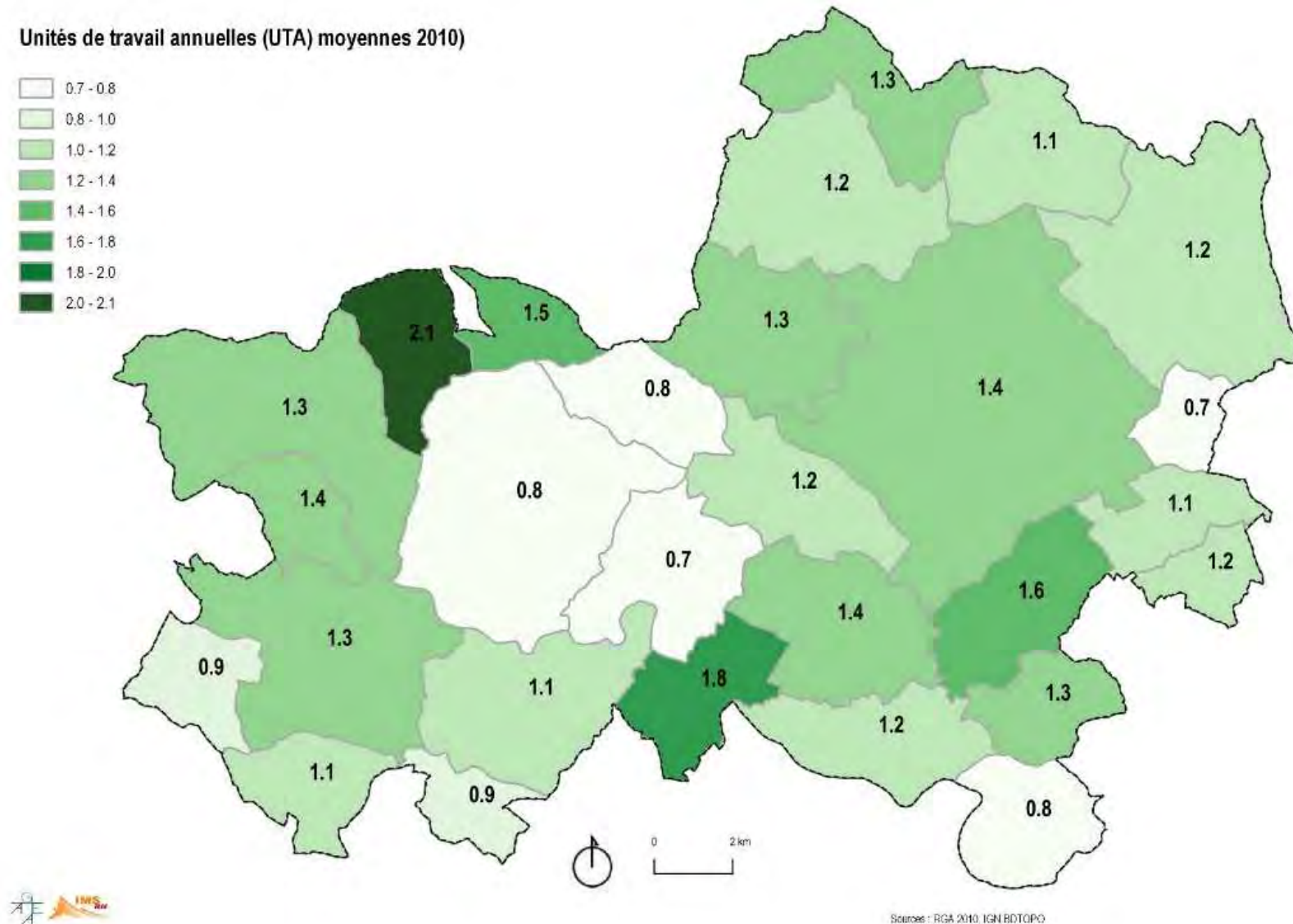
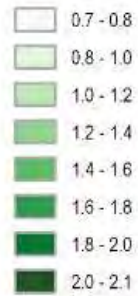


Figure 7 : Evolution des UTA (Unités de Travail Annuel), en hectares, entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010)



Unités de travail annuelles (UTA) moyennes 2010



Sources : RGA 2010, IGN BDTOPO

Carte 13 : Travail dans les exploitations agricoles en Unité de Travail Annuel (UTA) (RA 2010)



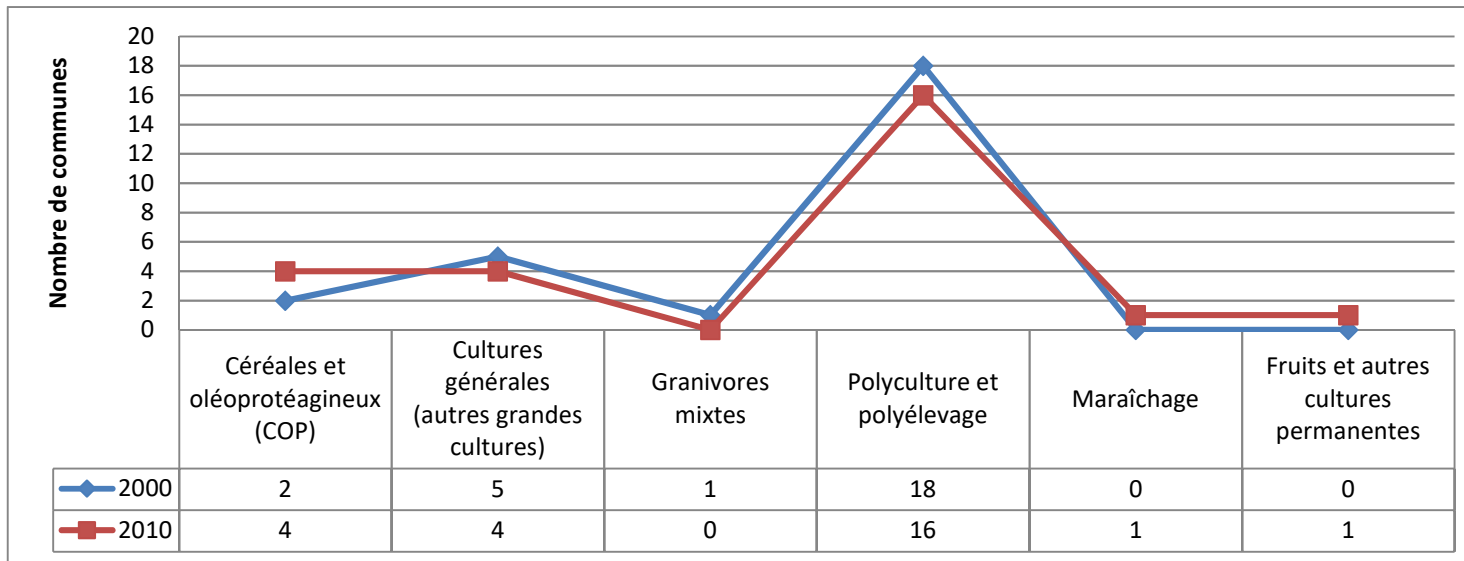


Figure 8 : Orientations technico-économiques des communes de la CCLPA (RA 2000 et 2010)

Orientation technico-économique de la commune : production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

**Unité gros bétail tous aliments (UGBTA)** : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

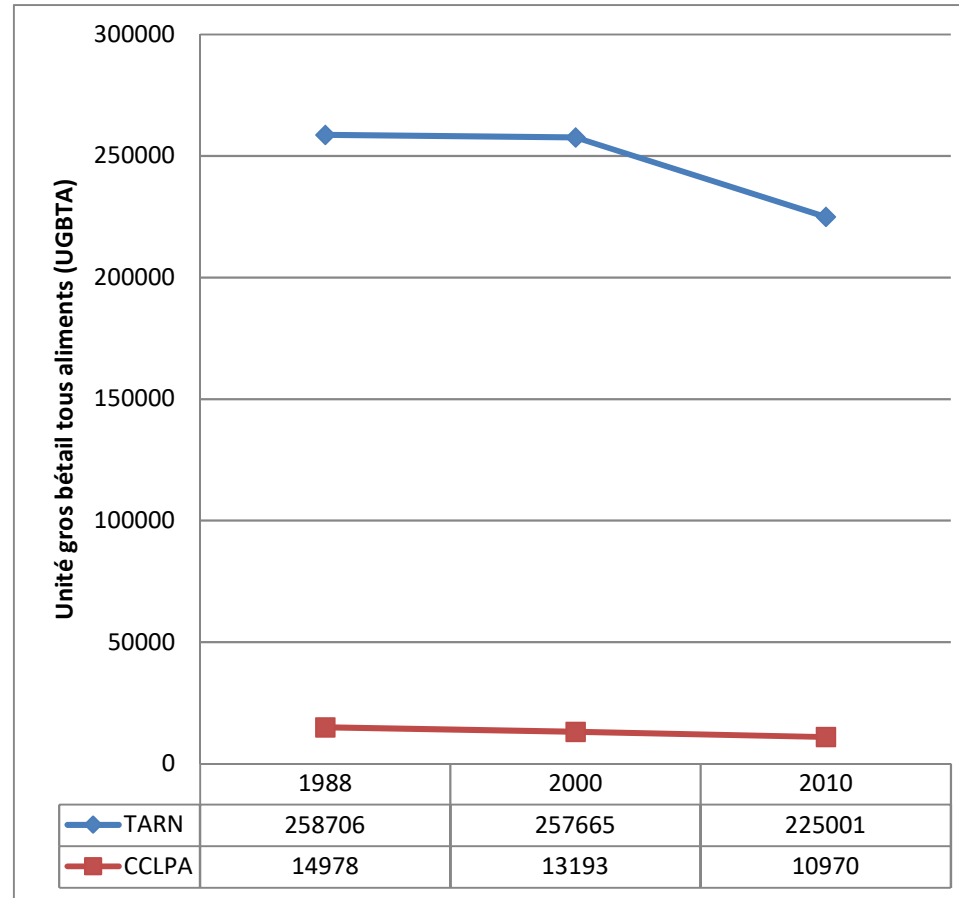


Figure 9 : Evolution du nombre d'Unités gros bétail tous aliments (UGBTA) entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010)

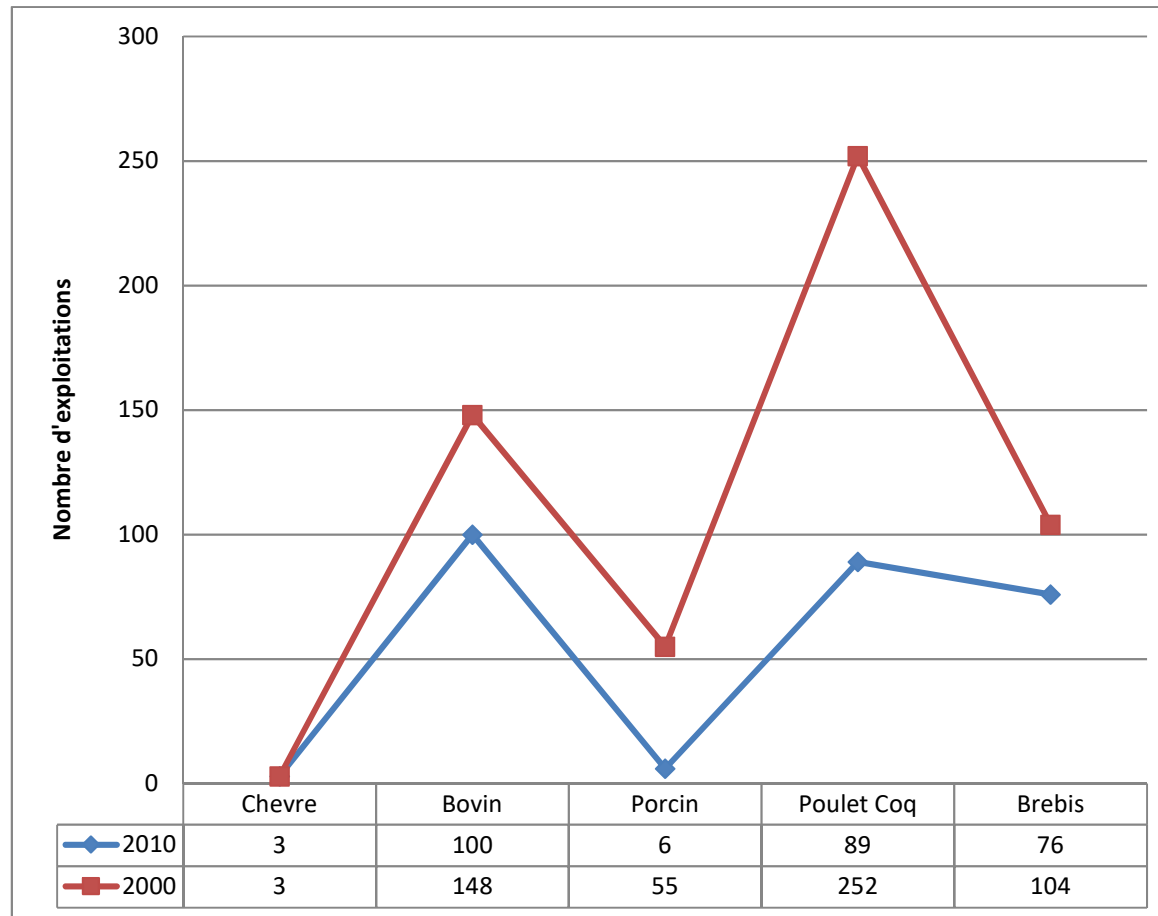


Figure 10 : Evolution du nombre d'exploitations par type d'élevage entre 2000 et 2010 (RA 2000-2010)

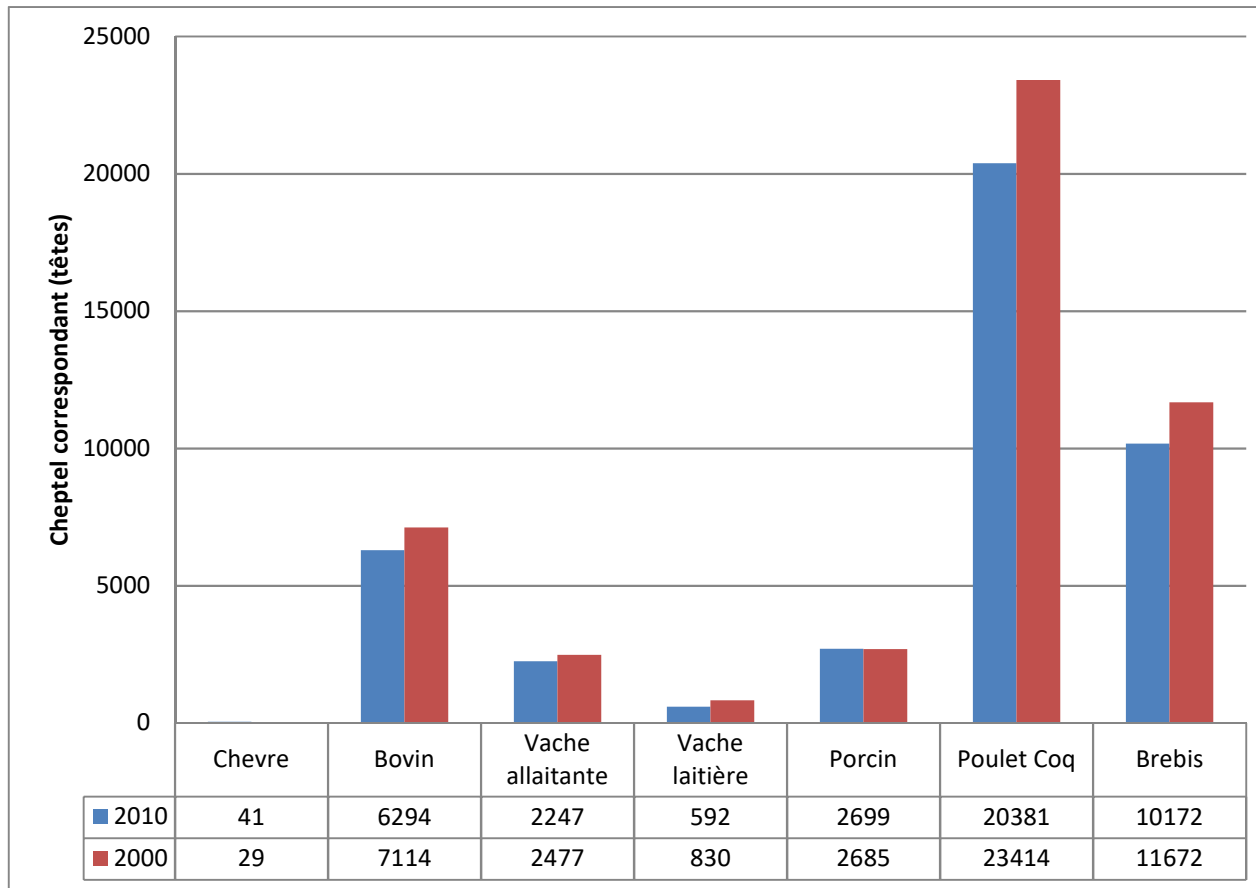


Figure 11 : Evolution du nombre de têtes par type d'élevage entre 2000 et 2010 (RA 2000-2010)

RPG 2016 (groupe de cultures majoritaire dans l'îlot)

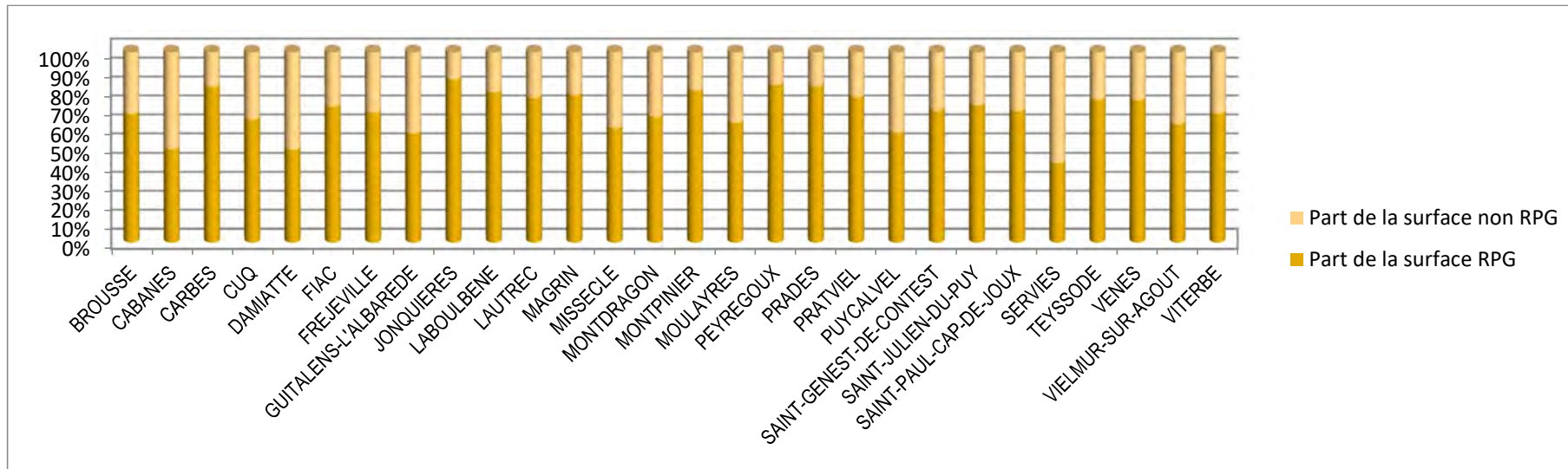


Figure 12 : Part des îlots déclarés dans le RPG 2016 par commune



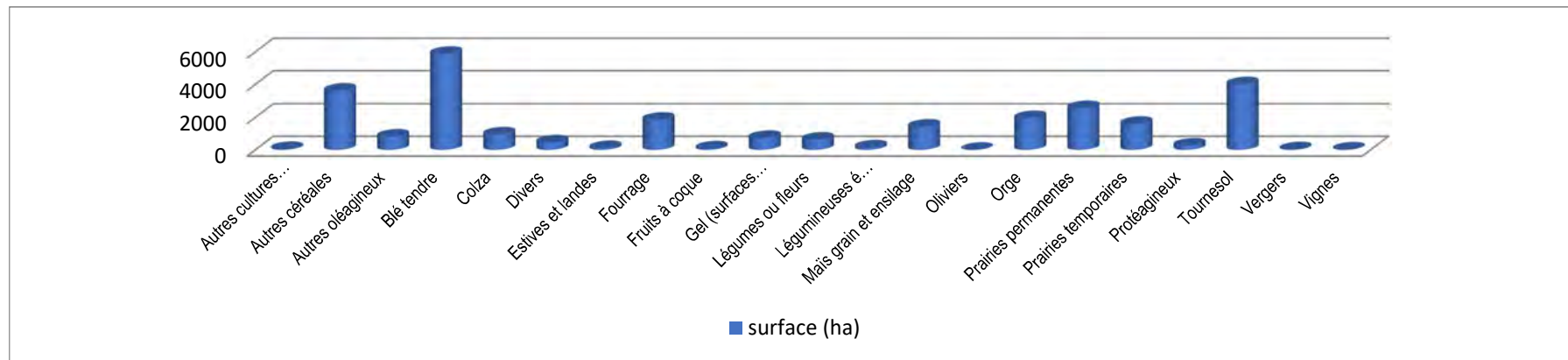


Figure 13 : Surfaces RPG 2016 en hectare

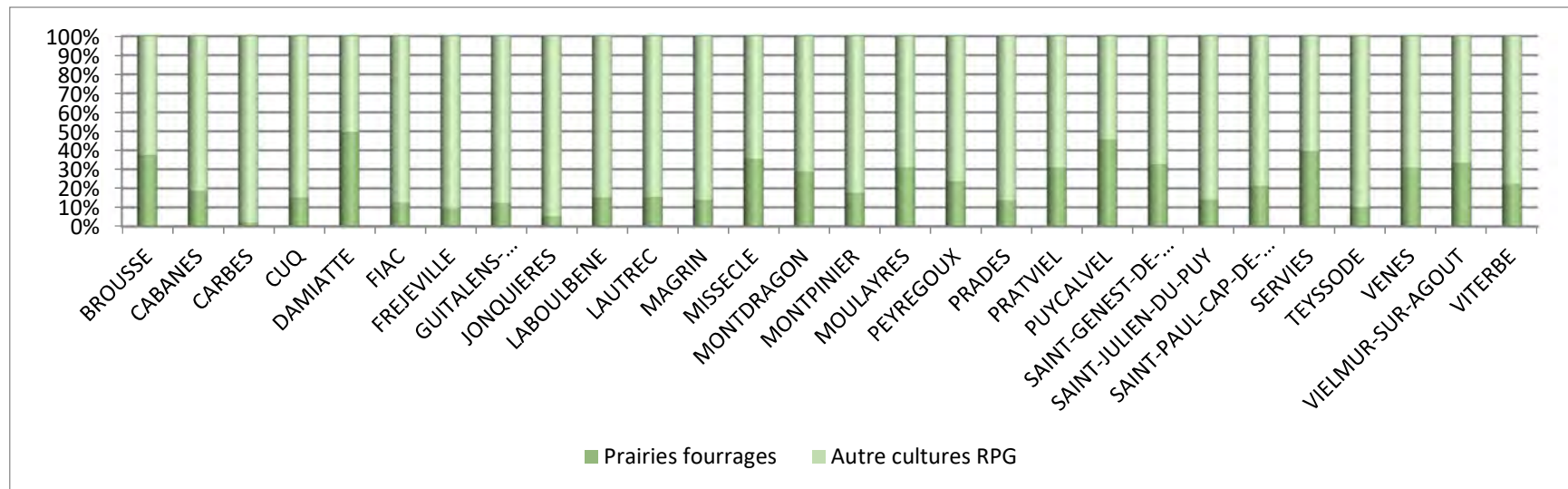


Figure 14 : prairies + fourrages par rapport autres cultures RPG 2016

Photographies de fermes agricoles



Photographie 1 : Hameau agricole à Jonquières



Photographie 2 : Ferme à Fiac



Photographie 3 : Corps de ferme à Saint-Genest-de-Contest



Photographie 4 : Ferme et espace public à Pratviel





Photographie 5 : Corps de ferme à Saint-Julien-du-Puy



Photographie 6 : Séchoir Ail (A la barre) et hangar agricole à Jonquières





Photographie 7 : Serres et fermes à Cuq



Photographie 8 : Hangar de stockage à Pratviel

### 3. Présentation générale des exploitations agricoles dans leur contexte

L'agriculture tient une place importante dans le département du Tarn. En 2010, on y compte 6 000 exploitations agricoles qui occupent 52% du territoire avec 298 000 ha de surface agricole.

Les exploitations à dominantes grandes cultures ou poly-culture-élevage sont majoritairement sur les plaines et coteaux de l'Ouest du département, la viticulture est installée au cœur du vignoble de Gaillac et l'élevage (allaitant et laitier) majoritaire sur l'Est et le Sud du département.

- La production céréalière constitue la première production, 33,5%
- Le vignoble, 2%, avec 250 exploitations
- Les productions animales occupent une part très importante dans l'activité agricole du département
  - Elevage bovins viandes (700 éleveurs)
  - Production du lait de brebis (200 exploitations dans le rayon de Roquefort)
  - Production de lait de vache
  - Elevage de brebis (180 exploitations)
- Autres productions : maraichage, production arboricole, avicole, porcine, caprine et exploitation en poly-élevage.

Les agriculteurs exploitants sont bien plus nombreux dans la CCLPA, ils représentent 14.7% de la population contre 4.1% dans l'ensemble du Tarn.

#### 1. Orientations d'Aménagement des surfaces agricoles dans la CCLPA

La répartition des agriculteurs de la Communauté de Communes est très contrastée. On relève trois communes avec un fort pourcentage d'agriculteurs : Puycalvel 20%, Cuq 19,6% et Jonquières 18,5%, qui contrastent avec Damiatte 1%, Vielmur sur Agout 1,4% et Montdragon 2%.

Les paysages et les espaces naturels et agricoles sont encore préservés. Les zones naturelles font l'objet d'une protection particulière en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, de l'intérêt que peuvent apporter certains sites d'un point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel. Les zones agricoles inconstructibles font l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agronomique des terres. La superficie des zones constructibles

devra être diminuée mais en contrepartie il sera possible de construire en densifiant à l'intérieur de la tache urbaine actuelle et sur les quelques extensions modérées de zones AU. L'urbanisation ne sera donc pas freinée mais réfléchi différemment et dans une approche plus durable et plus respectueuse de votre territoire.

Les bâtiments agricoles sont soumis à des règles d'éloignement vis à vis des habitations et des locaux occupés par des tiers. Les distances à respecter varient en fonction du régime réglementaire auquel est soumise l'exploitation (Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)). Celui-ci est défini en fonction de la nature de l'élevage et du nombre maximum d'animaux présents sur l'exploitation :

- Les exploitations soumises au RSD doivent respecter une distance d'au moins 50 mètres entre l'habitation tierce et le bâtiment d'élevage et ses annexes et de 100 mètres s'il s'agit d'un élevage porcin.

- Les exploitations soumises à ICPE doivent se tenir à une distance d'au moins 100 mètres entre l'habitation tierce et le bâtiment d'élevage et ses annexes et de 100 mètres entre une zone constructible définie dans le document d'urbanisme et le bâtiment d'élevage et ses annexes.

Toutefois, à la suite de la demande de l'exploitant, déposée en Préfecture, une distance inférieure peut lui être autorisée par dérogation. Après instruction, l'autorisation fera l'objet d'un arrêté préfectoral, après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Dans le cadre de l'extension d'une exploitation, l'agriculteur devra développer son exploitation d'une façon raisonnée en privilégiant une extension vers l'intérieur des terres plutôt qu'en direction des cours d'eau ou d'une zone protégée comme Natura 2000 (réseau écologique européen qui a pour objectif de préserver la diversité biologique en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales). Ce dispositif a pour but de restreindre la pollution due essentiellement dans cette région, aux produits phytosanitaires qui pourraient être entraînés par les eaux pluviales vers des zones sensibles. En règle générale, ces attendus sont respectés par les agriculteurs. Un contrôle par déclaration aide dans ce sens.

En zone périurbaine, une autre stratégie, l'étalement va se faire en fonction de la qualité des terres et de la structure du bâtiment. Dans le cas, où un village ou un hameau désire s'agrandir, il sera préférable de le faire de manière raisonnée, il sera préconisé alors un étalement sur les terres de moindre qualité.

## 2. Localisation des sièges des exploitations et du parcellaire

Le premier travail du diagnostic est de repérer les exploitations agricoles présentes sur le périmètre d'analyse. Quelles sont les exploitations qui y ont leur siège ? Y a-t-il des bâtiments d'élevage et sont-ils soumis au régime ICPE ? Quel est le parcellaire de chaque exploitation ?

### Analyse des exploitations et de l'activité agricole

Ce travail a permis de localiser le siège et les parcellaires de chaque exploitation.

Afin de permettre cette analyse, diverses étapes ont été étudiées :

#### Etape 1

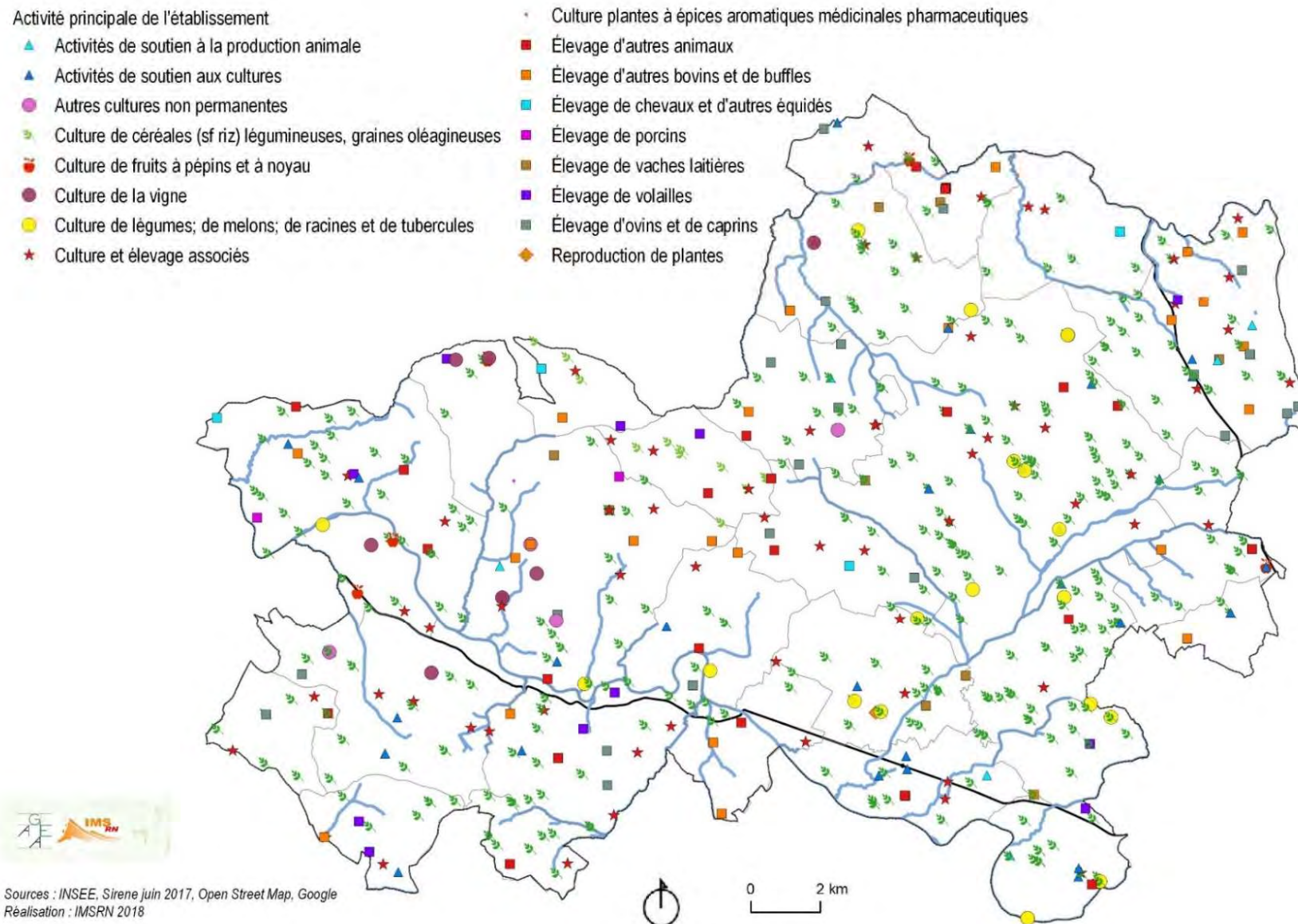
- Repérage des exploitations agricoles présentes sur le périmètre d'analyse,
- Y a-t-il des bâtiments d'élevage, ces derniers sont-ils soumis au régime ICPE. Nous n'avons pu intégrer cette donnée importante que représente les données sur les ICPE car la liste du porté à connaissance était très ancienne et plus d'actualité.
- La surface de chaque exploitation (Beaucoup d'agriculteurs n'avaient pas cette information)
- Les problèmes liés à la circulation des engins agricoles.

Ces diverses informations vont permettre d'identifier sur une exploitation les parcelles concernées par un « risque » d'urbanisation et la superficie concernée.

#### Etape 2

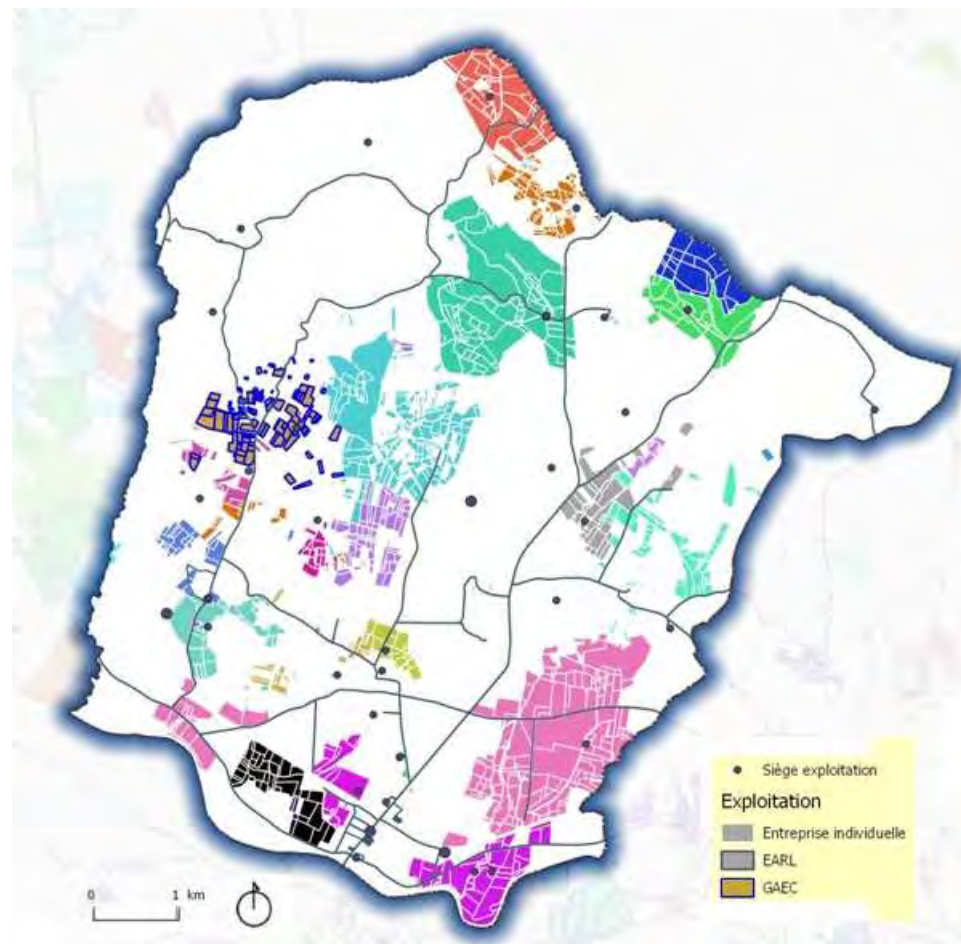
- Localisation des parcelles d'une même exploitation grâce à un identifiant correspondant à chacune d'elles tout en respectant l'anonymat des données. Toutefois, AAGE n'étant pas en possession de ces données, il a été nécessaire de faire appel aux fichiers fonciers MAJIC, qui permettent une connaissance des territoires dans les domaines de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat, la gestion du patrimoine foncier, etc... Puis des croisements d'informations sont effectués et les données qui en ressortent ont été vérifiées et complétées lors des entretiens avec les exploitants situés en secteurs à fort enjeux.



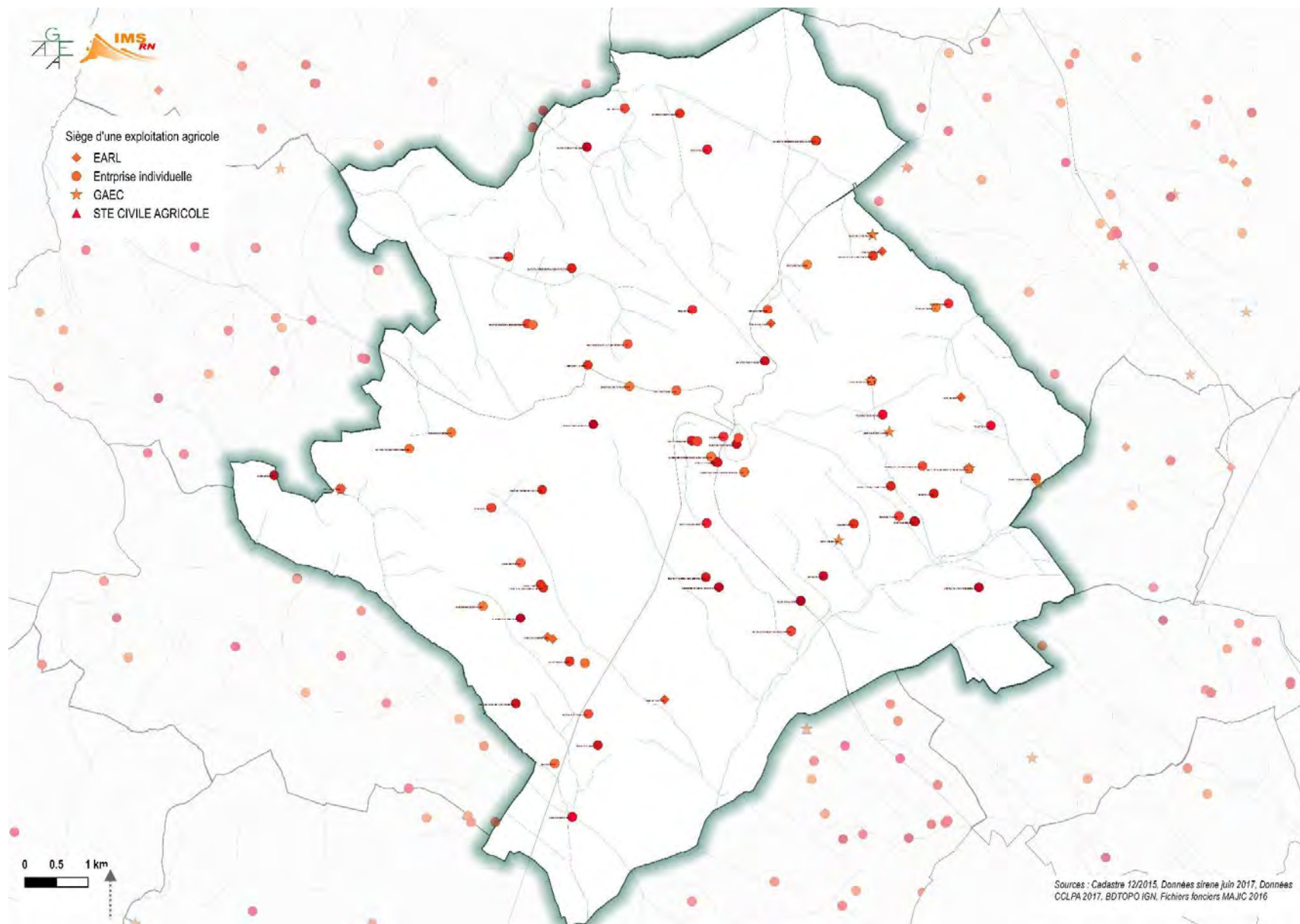


Carte 14 : Activité principale des établissements agricoles dans la CCLPA





Carte 15 : Exemple sièges sociaux d'exploitations sur la commune de Damiatte



Carte 16 : Sièges des exploitations sur la commune de Lautrec

### 3. Le déroulement de notre méthodologie

La mission confiée à AAGE s'est déroulée sur une période d'environ 2 ans en raison d'une longue interruption pour l'intégration des communes de Missècle et de Moulayrès.

Notre démarche a permis entre autres d'identifier les exploitations agricoles dans les zones à fort enjeux.

#### Démarrage de la mission

Il a été tout d'abord nécessaire d'identifier les parcelles agricoles. Pour cela AAGE s'appuie sur divers documents :

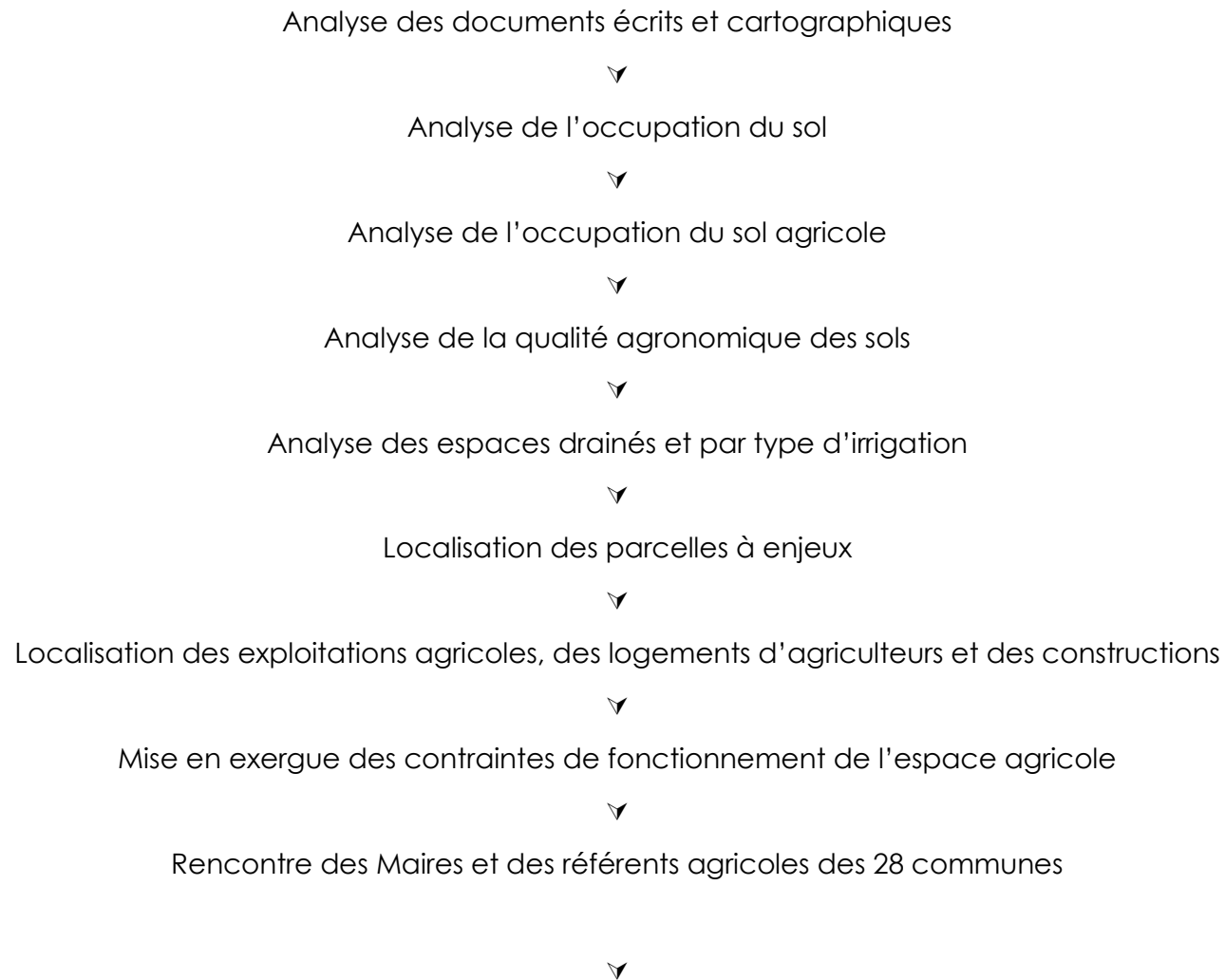
- Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) disponible en web service,
- La base de données AGRESTE - La statistique, l'évaluation et la prospection agricole du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- Les études agricoles sur le territoire menées par la Chambre d'Agriculture.
- Les fiches DOCOB (Document d'Objectifs étant à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale)

Dans un premier temps, environ 549 exploitations de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout sont concernées par cette étude. Mais après avoir écarté les exploitations qui ne présentent pas de risque significatif, car éloignées des zones à enjeux urbains, agricoles et naturels, 150 exploitations de la Communauté de Communes devraient faire l'objet d'une attention particulière.

Ce diagnostic agricole utile à l'élaboration du PLUi de la CCLPA et à l'identification des exploitations agricoles situées dans les zones à fort enjeux, de nombreux entretiens et réunions avec les divers acteurs du territoire ont été planifiés. Un travail de recherches, d'analyses de diverses données, de mise en place de listings, de cartographies, de rédactions de rapports a été nécessaire.

### Les différentes étapes pour l'élaboration du diagnostic

En vue de l'élaboration du diagnostic foncier, rural et agricole, AAGE a présenté à la Communauté les diverses étapes de travail envisagées :



Envoi des questionnaires aux agriculteurs



Réalisation d'entretiens individuels avec les agriculteurs ayant des « parcelles situées dans des secteurs à enjeux »



Rédaction et présentation du rapport final

### Collecte de données

Une analyse des données a pu être mise en place grâce à la remise par la CCLPA des listings des exploitations agricoles, où figurent des registres parcellaires des exploitations de 2012 et de 2014 (anonymat respecté), un recensement agricole, ainsi que des pré-études agricoles effectués sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette analyse des données s'est achevée en novembre 2016 par une première présentation dans les locaux de la CCLPA, regroupant les élus, les agriculteurs référents et le coordinateur CCLPA.

AAGE a soumis aux participants représentant les 28 communes une proposition du formulaire d'enquête (ANNEXE 4).

Cette entrevue a permis une première mise en place de divers listings se rapportant aux agriculteurs du territoire :

- Liste des agriculteurs exploitants (pour chaque commune)
- Liste des exploitants qui résident hors CCLPA
- Liste des propriétaires exploitants.

Afin de compléter au mieux ces données, AAGE a effectué régulièrement des déplacements sur le terrain, des échanges par mails ou par contacts téléphoniques avec la CCPLA ou avec l'exploitant concerné, qu'il a pu par la suite rencontrer en entretien individuel.

L'analyse de l'occupation du sol de la zone agricole permettra de préparer un document d'urbanisme se conformant aux objectifs de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR votée le 20 février 2014) mais aussi de valoriser l'activité agricole : restructuration foncière, amélioration des conditions de travail (épandage, réseaux divers).

Cette loi comporte des dispositions visant à protéger les terres agricoles en réduisant leur artificialisation et en densifiant les zones urbanisées.



## 4. Détermination des zones à forts enjeux

Divers points sont à mettre en place afin de respecter au mieux les paysages et les espaces naturels :

- Inciter la densification :
  - En modérant l'extension de l'urbanisation des gros bourgs,
  - En allant vers plus de densité vis-à-vis des extensions urbaines,
  - En diversifiant l'urbanisme avec un habitat groupé et des hameaux agricoles,
  - En privilégiant le renouvellement urbain par les reconstructions.
- Préserver toutes les surfaces agricoles :
  - Protéger le territoire agricole en privilégiant le réaménagement des structures et en limitant les nouvelles constructions afin d'éviter que le paysage perde progressivement son caractère rural.
- Concilier l'urbanisme, le foncier et l'agriculture :
  - Valoriser les espaces agricoles afin de renforcer les liens entre les citoyens et les agriculteurs.

Deux réunions préparatoires ont été organisées, avec la participation des référents agricoles, en vue d'un repérage des zones à forts enjeux.

## 5. Méthode pour déterminer les parcelles agricoles à forts enjeux

Afin de déterminer les parcelles agricoles à fort enjeux AAGE s'appuie sur la base MAJIC 2015 (Système d'information comportant des fichiers sur les propriétaires d'immeubles, les propriétés bâties ou non bâties, propriétés divisées en lots, annuaire topographique).

### Analyse des données

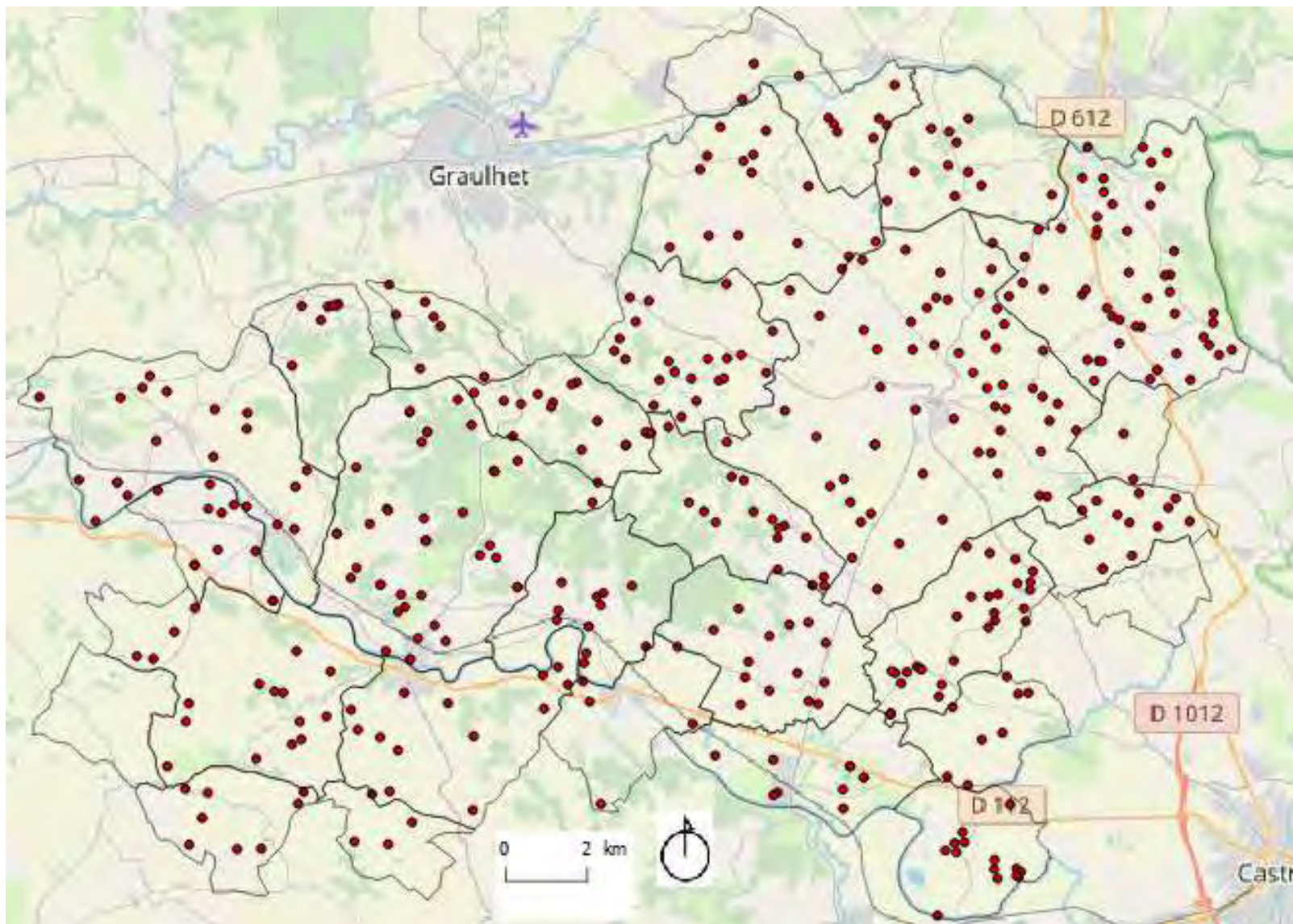
Dans un premier temps, un travail de localisation des sièges des exploitations agricoles a pu s'effectuer grâce à un listing fourni par les communes de la CCLPA. Quatre cent dix-huit exploitants agricoles y sont listés, pour chacun d'eux sont mentionnés leur nom, adresse et un commentaire éventuel.

A partir de l'adresse fournie, des points ont été créés, ces derniers correspondent à chaque exploitant sur la carte de la CCLPA.

Certaines adresses sont des lieux dits, elles sont repérables sur le cadastre, mais leur localisation est peu précise. Toutefois, on a pu obtenir quelques résultats positifs vis-à-vis de cette localisation grâce à l'utilisation de Google Maps, Michelin ou Mappy. 410 sièges d'exploitations agricoles ont finalement pu être localisés.

L'utilisation des Fichiers SIRENE de l'INSEE (juin 2017) a permis de lister les activités agricoles pour les communes du territoire, ainsi que l'activité principale de l'établissement.

La base SIRENE relève 576 exploitants résidants dans la communauté de communes. Sur la carte qui suit, seulement 522 exploitants ont pu être affichés en raison de données non exhaustives.



Carte 17 : Exploitations agricoles dans la CCLPA (Base SIRENE)

## Préparation parcellaire

Cette étape a permis diverses réalisations cartographiques du territoire de la CCLPA :

- Les parcelles ont été délimitées et nommées en fonction des ayants droit.
- Un tableau où figure le nom, prénom et adresse du propriétaire de la parcelle a tout d'abord été effectué. Puis, 24 500 parcelles ont été sélectionnées et représentées par des points sur une carte à partir des listes CCLPA et SIRENE

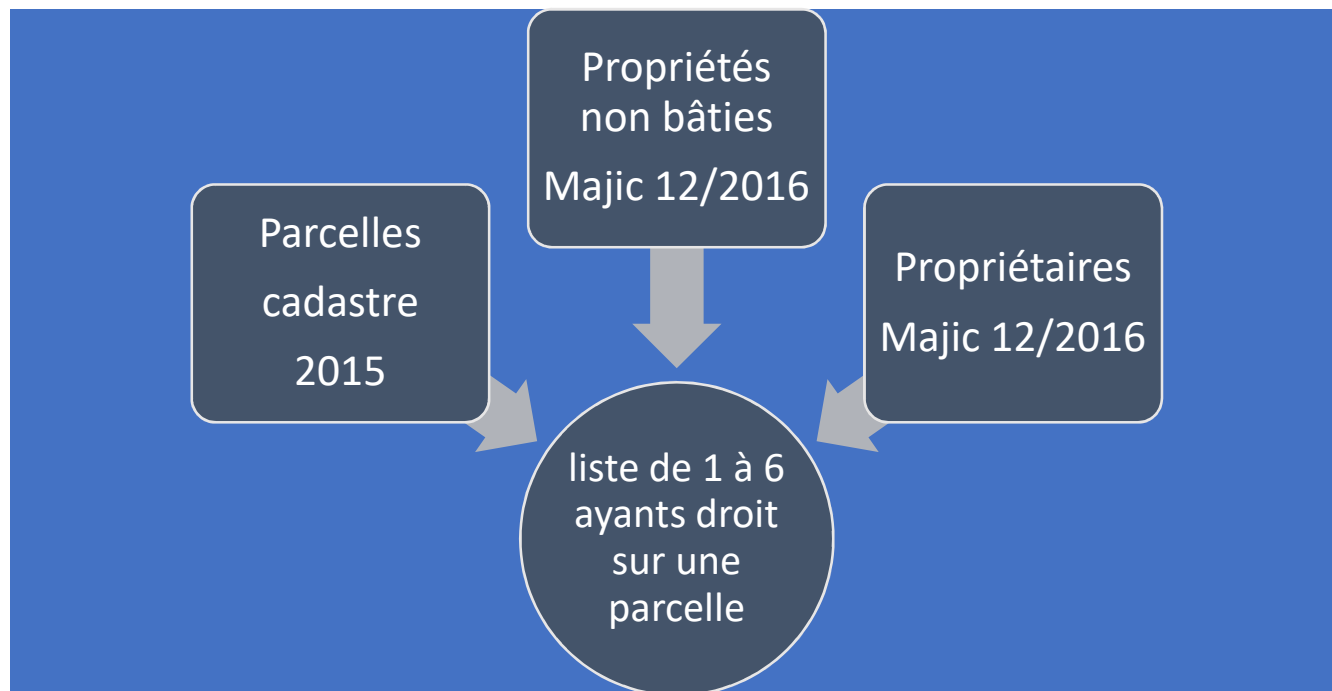


Figure 15 : Croisement des données



## Sélection des parcelles par le nom

Prénom et adresse du propriétaire de la parcelle

### Nom prénom dans la liste des ayants droit et adresse du propriétaire

Cette sélection a ensuite été complétée par la recherche

nom et l'adresse (cas de famille, époux ...)

Dans la recherche de MR JEAN DUPONT :

Mme DUPONT trouvée à la même adresse

Mr DUPONT PIERRE trouvé à la même adresse

Pour les GAEC, GFA, ... les noms des personnes morales ont été recherchées sur internet

Recherche des parcelles par le nom prénom des personnes morales

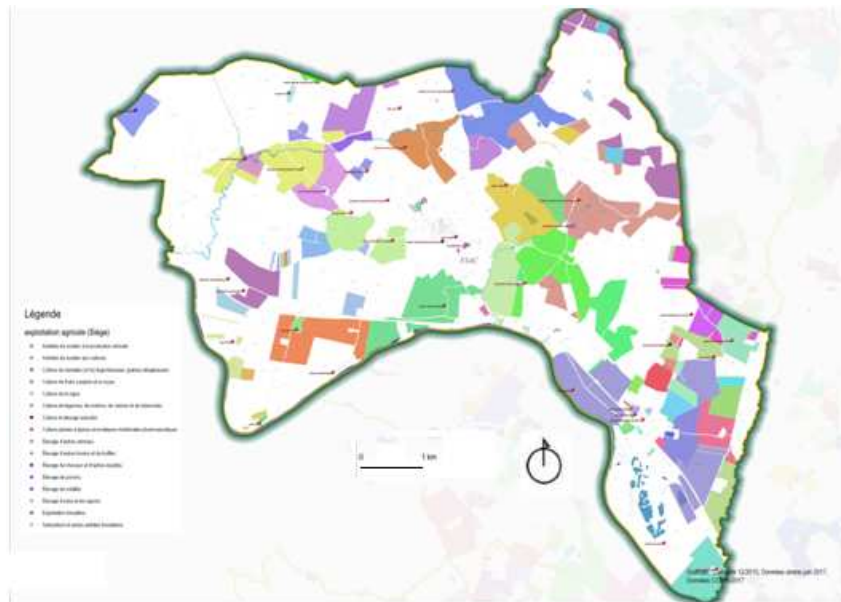
(les parcelles des autres personnes ne sont pas sélectionnées)



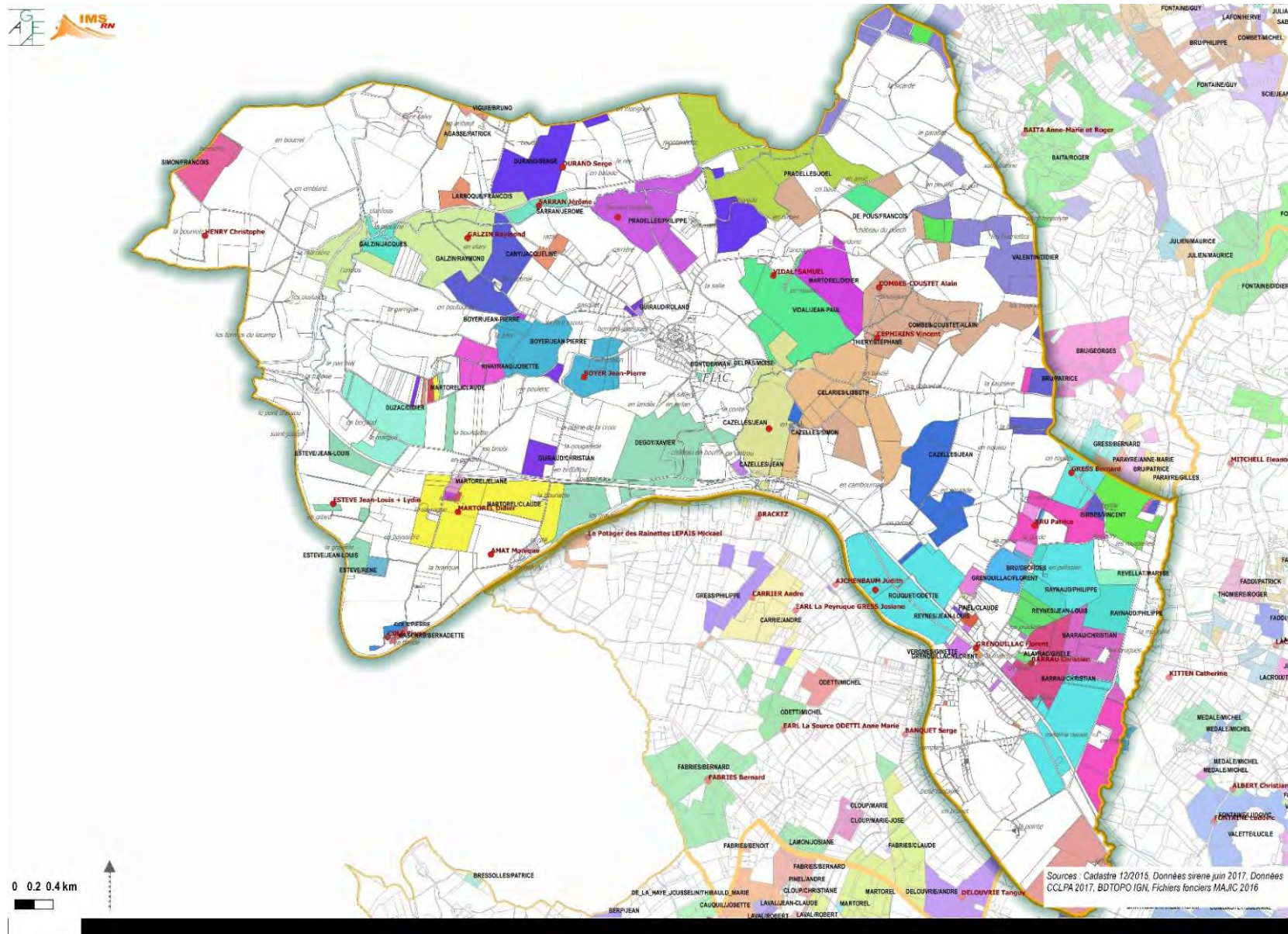
### Constitution d'un premier référentiel :

Une carte et une liste des exploitants et par commune seront fournies afin de compléter et affiner ce travail. En effet :

- La liste des parcelles n'est pas exhaustive
  - Cas des exploitations sous forme sociétaire (scea, gaec...)
  - Une vingtaine d'exploitants sur les 522 exploitants de la base sirène n'ont pu être trouvés dans les fichiers fonciers.
  
- 905 exploitants sont présents, cette liste sera affinée par commune.



Carte 18 : Exemple de carte fournie : Sièges d'exploitations et parcellaire commune de FIAC



Carte 19 : Exemple de Détermination des sièges sociaux et parcelles agricoles sur la commune de Fiac

## Evaluation de l'indicateur d'enjeux

### Sélection des parcelles intersectant une enveloppe Enjeux et calcul de l'indicateur d'enjeux pour ces parcelles

- Pour les parcelles qui ont été identifiées, une évaluation de l'indicateur enjeux a été mise en place. Les parcelles ayant une enveloppe enjeux sont sélectionnées et un calcul de l'indicateur pour ces parcelles a été réalisé. Une grille d'évaluation est élaborée et mise en place par AAGE. Pour chaque parcelle des points sont attribués sur la base de ce tableau. En effet, si le total des points pour l'exploitation concernée est compris entre 12 et 16, les parcelles de l'exploitation est retenue comme étant une parcelle située en secteur à fort enjeux.
- Les indicateurs les plus forts sont : Proximité des zones urbaines car en CCLPA cette contrainte est prégnante et la proximité avec les zones d'épandages (Ensemble des parcelles pour les exploitations d'élevage. (Nous n'avons pas eu accès aux déclarations en préfecture).

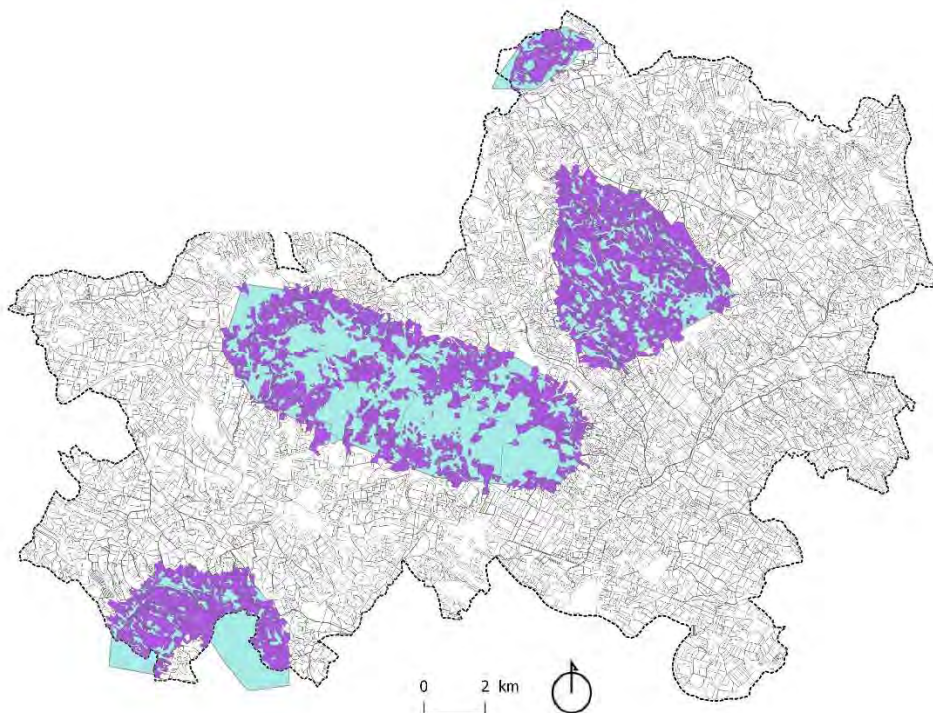
ENJEUX										TOTAL
NATURELS					HUMAINS ET AGRICOLES					
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
					X4			X2		<b>16</b>
ZNIEFF I et II	CIZI (inondable) + PPRi	Réservoir écologique	Corridor écologique	Captage d'eau	Proximité zone urbaine	Potentialité agricole IGP	Appellation Roquefort (AP,	Elevage + Epandage	Nitrate	

Tableau 4 : Indicateur d'enjeux

- Sur la carte de la CCLPA, AAGE définit les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.



- Une carte synthétisant les divers enjeux est réalisée. Apparaissent : réservoirs, zones d'habitations, zone vulnérable nitrates (Année 2015 - la nouvelle extension au Nord Est de la CCLPA n'ayant pas pu être prise car datant de 2018), ZNIEFF I et II, Roquefort et Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) (ANNEXE 10).
- Puis, une carte croisant les enjeux avec le parcellaire agricole a été établie.



**Exemple :**

Les parcelles localisées dans l'enveloppe RESERVOIR CONTINUITES ECOLOGIQUES ONT POUR INDICATEUR le nombre 1 (parcelles en rose qui se trouvent dans les zones réservoir écologique en bleu)

INDICATEUR = 1

Carte 20 : exemple de sélection des parcelles dans l'enveloppe réservoirs

## 4. Analyse des enjeux (Traitement SIG)

Cette troisième partie analyse l'évolution de l'occupation des sols et propose des objectifs en matière de limitation de la consommation des terres agricoles.

Elle fait ensuite ressortir les enjeux du territoire liés à l'agriculture : quelles sont les parcelles à préserver par leur fonctionnalité agricole ? Quelles sont celles jouant un rôle environnemental ?

### 1. Proposer des objectifs de limitation de la consommation des terres agricoles

Le diagnostic présente la répartition entre espaces agricoles, espaces boisés et semi-naturels et espaces urbains sur le territoire.

Il analyse l'évolution de l'occupation du sol, et plus spécifiquement, celle des espaces agricoles entre 1998 et 2010 (Source et données homogènes et disponible sur cette période). Cette analyse permet d'estimer un rythme de consommation des espaces agricoles et de comparer ce rythme à celui observé sur le territoire du Tarn.

Des objectifs seront ensuite proposés en déclinant :

- l'orientation du PLUi de limiter la consommation de la Surface agricole utile à un pourcentage réduit (A déterminer)
- l'objectif national de division par deux de la consommation des terres agricoles (préambule de la loi de modernisation agricole de juillet 2010) ;

### 2. Les enjeux agricoles

L'analyse des enjeux agricoles se base sur la carte du potentiel agricole des sols. Il apparaît important de préserver les parcelles agricoles les plus fonctionnelles, qui permettent d'assurer la compétitivité des exploitations du territoire. Ainsi, sont pris en compte les critères suivants : le potentiel agricole des sols (pédologie, relief, drainage, irrigation).




Cette première analyse permet de cartographier des secteurs homogènes à potentiel fort sur les secteurs à forts enjeux.

L'enquête de terrain a permis de faire émerger d'autres enjeux agricoles spécifiques au territoire.

Afin de maintenir une activité agricole à long terme, il convient de soutenir les projets d'installation en confortant les exploitations des jeunes agriculteurs et en veillant à ne pas limiter la viabilité des exploitations où un projet de reprise existe.

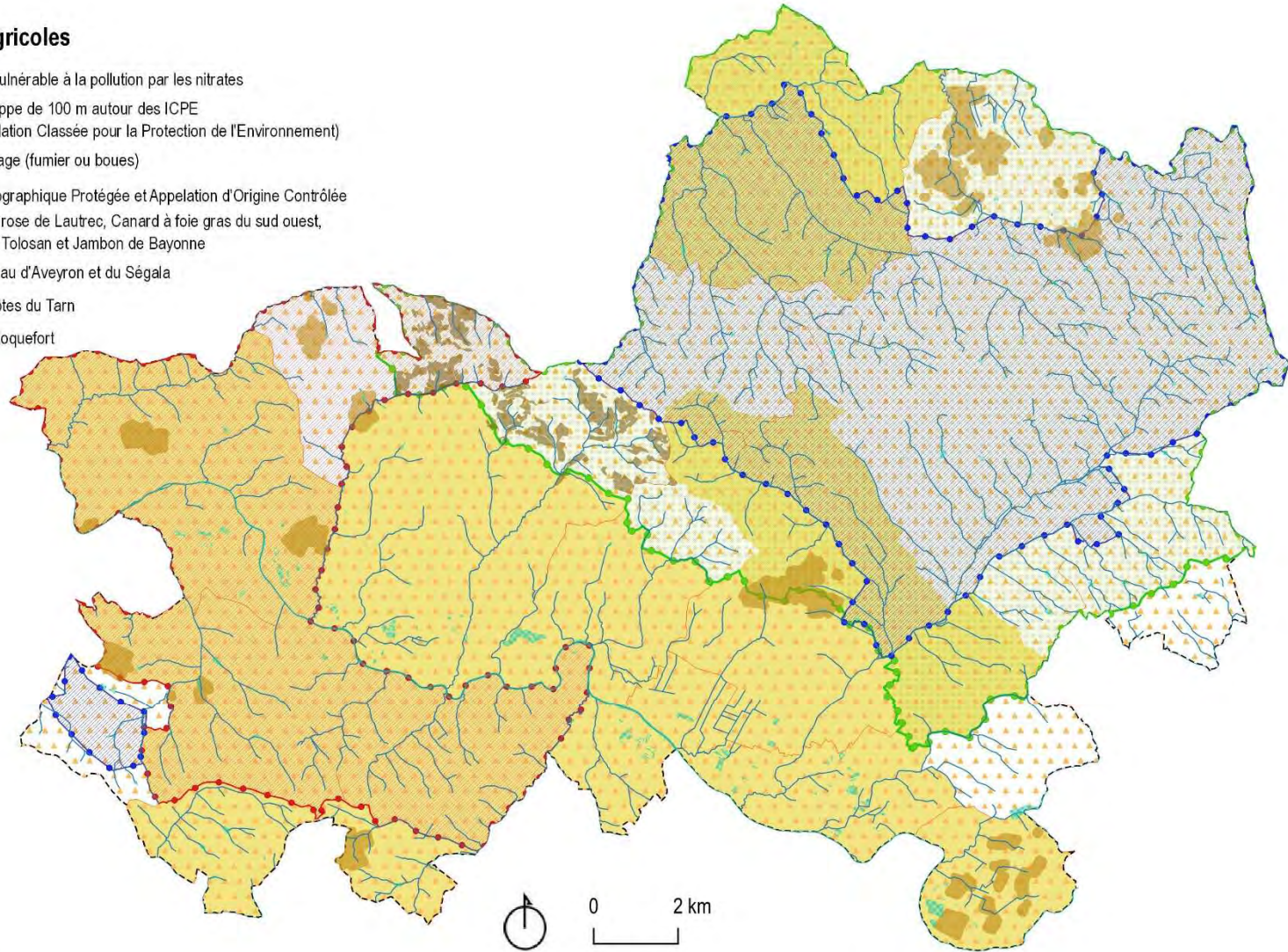


### Enjeux agricoles

-  Zone vulnérable à la pollution par les nitrates
-  Enveloppe de 100 m autour des ICPE  
(Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
-  Epandage (fumier ou boues)

Indication Géographique Protégée et Appellation d'Origine Contrôlée

-  IGP ail rose de Lautrec, Canard à foie gras du sud ouest, Comté Tolosan et Jambon de Bayonne
-  IGP Veau d'Aveyron et du Ségala
-  IGP Côtes du Tarn
-  AOC Roquefort



Sources : CCLPA, IGN BDTOP0, I.N.A.O. 11/2008.  
 PREFECTURE REGION MIDI-PYRENEES. Chambre d'agriculture du Tarn  
 Syndicat de Défense du Label Rouge et de l'I.G.P. Ail Rose de Lautrec

Carte 21 : Enjeux agricoles en 2017

### 3. Les enjeux territoriaux liés à l'agriculture dits « naturels »

Les enjeux territoriaux liés à l'agriculture sont analysés à partir des rôles joués par les espaces agricoles dans :

- la prévention des risques (inondation, érosion),
- la préservation des ressources en eau (souterraine et superficielle),
- la préservation de la biodiversité,
- le maintien des paysages et des espaces de loisirs. Les terres cultivées et les prairies constituent des milieux ouverts qui offrent des points de vue paysagers intéressants sur le territoire.

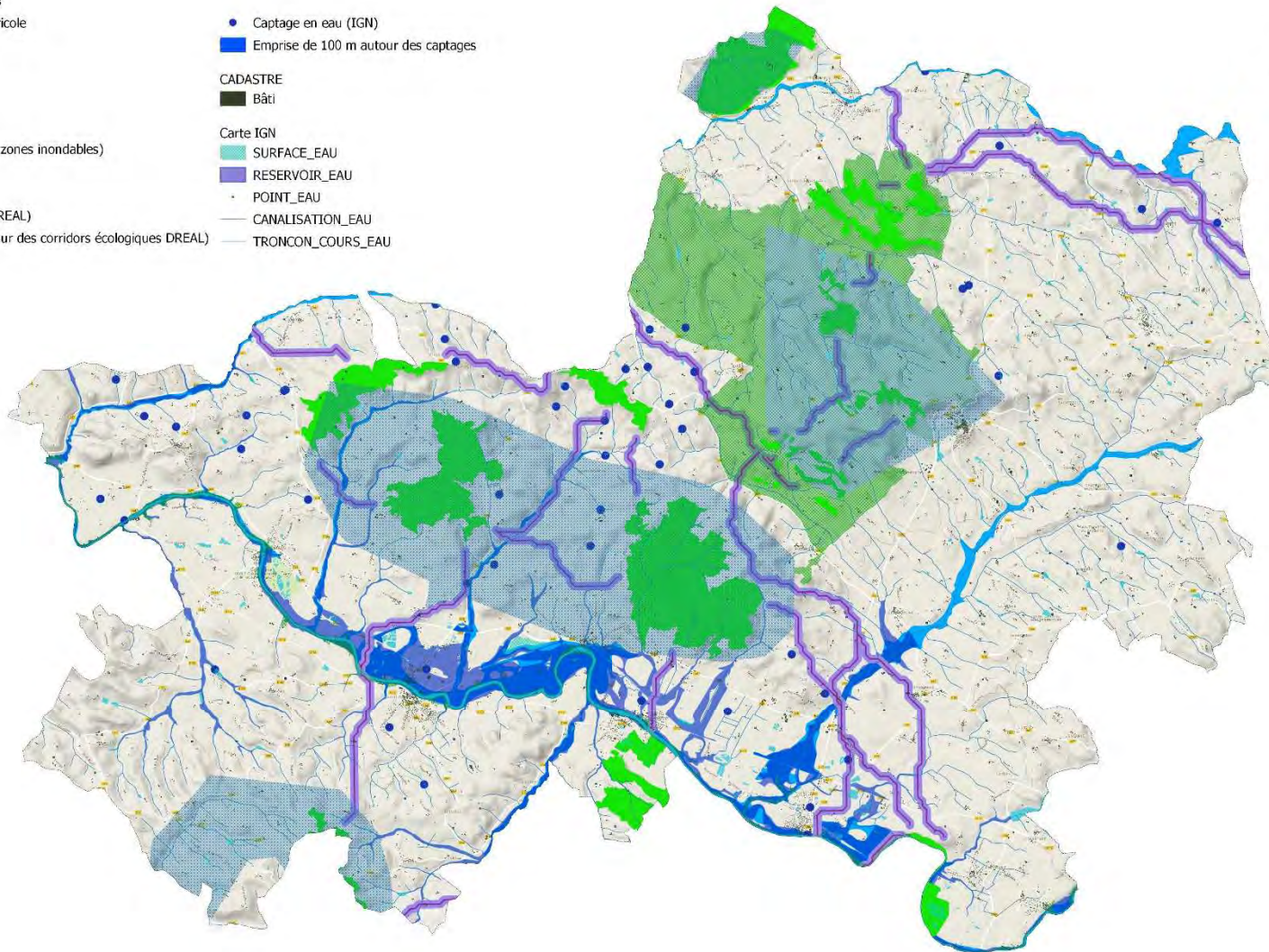
Les enjeux suivants peuvent être retenus et localisés :

- préserver les prairies jouant un rôle dans la gestion de l'eau et la biodiversité,
- préserver et créer des bandes enherbées,
- maintenir, entretenir ou restaurer les haies jouant un rôle environnemental ou paysager,
- préserver les fenêtres paysagères.



**Carte des enjeux naturels**

- Siege d'exploitation agricole
  - Captage en eau (IGN)
  - Emprise de 100 m autour des captages
- Parcelles agricoles
- Réservoirs
  - PPRI
  - CIZI (cartographie des zones inondables)
  - znieff1
  - znieff2
  - Corridor écologique (DREAL)
  - Emprise de 100 m autour des corridors écologiques DREAL
- CADASTRE
- Bâti
- Carte IGN
- SURFACE\_EAU
  - RESERVOIR\_EAU
  - POINT\_EAU
  - CANALISATION\_EAU
  - TRONCON\_COURS\_EAU



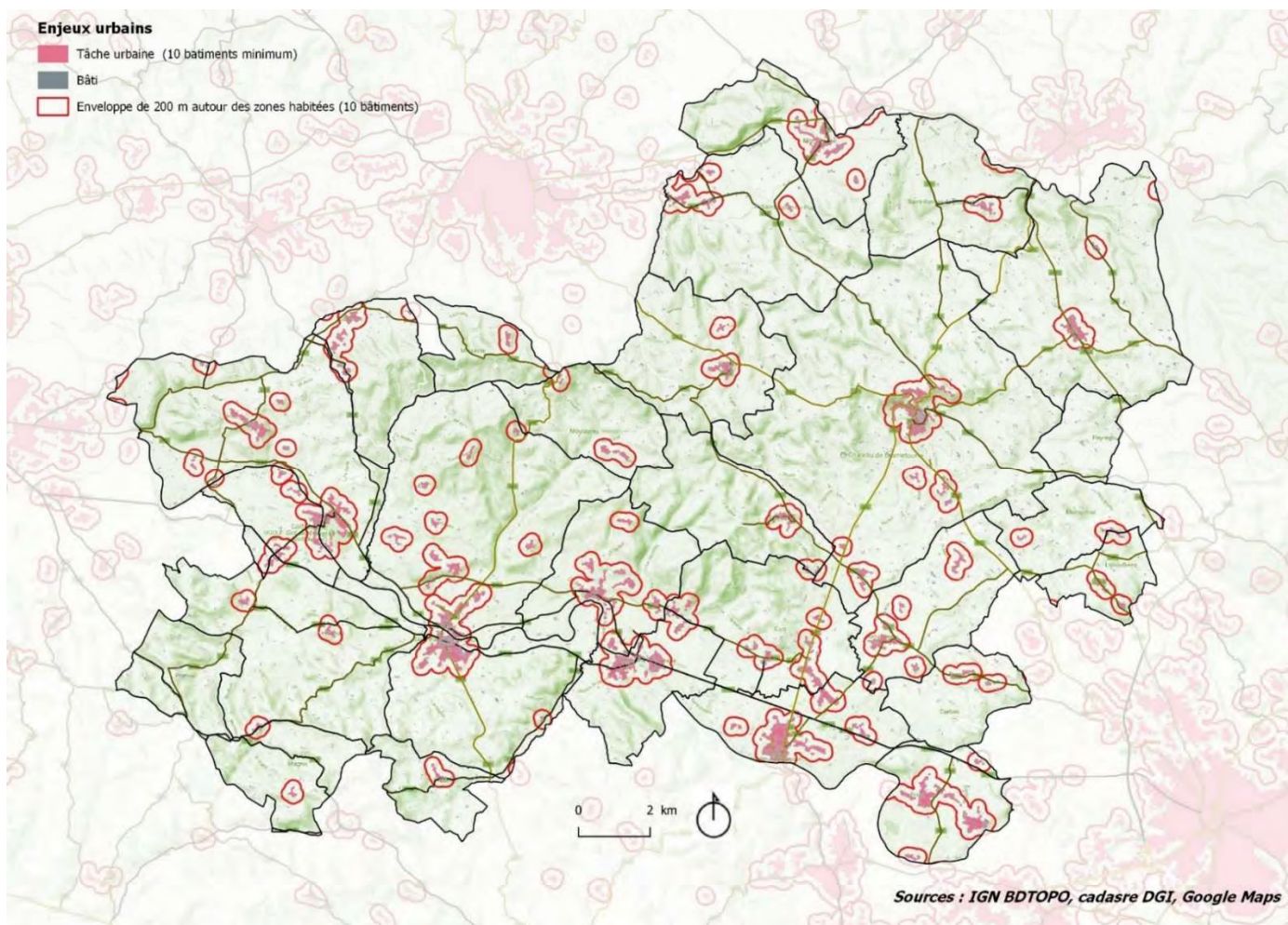
Sources : INPN, IGN BDTOPO, Préfecture du Tarn, Google Map

Carte 22 : Enjeux environnementaux dans la CCLPA



## 4. Les enjeux urbains

Il s'agit de déterminer la tache urbaine avec une zone tampon de 100 m. Afin de différencier les hameaux d'un ou d'habitats isolés, seuls les groupes de 10 constructions minimum seront pris en compte.



Carte 23 : Enjeux urbains dans la CCLPA



Photographie 9 : Arrivée de jeunes veaux à Serviès



Photographie 10 : Fermes et élevage à Montdragon





Photographie 11 : Lacs et cultures à Magrin



Photographie 12 : Cultures de tournesols à Pratviel



Photographie 13 : Exploitations fruitières à Cabanès

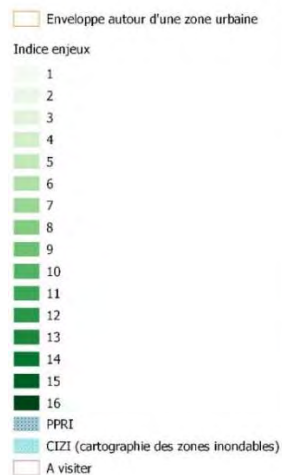


Photographie 14 : Dépôt de céréales à Damiatte

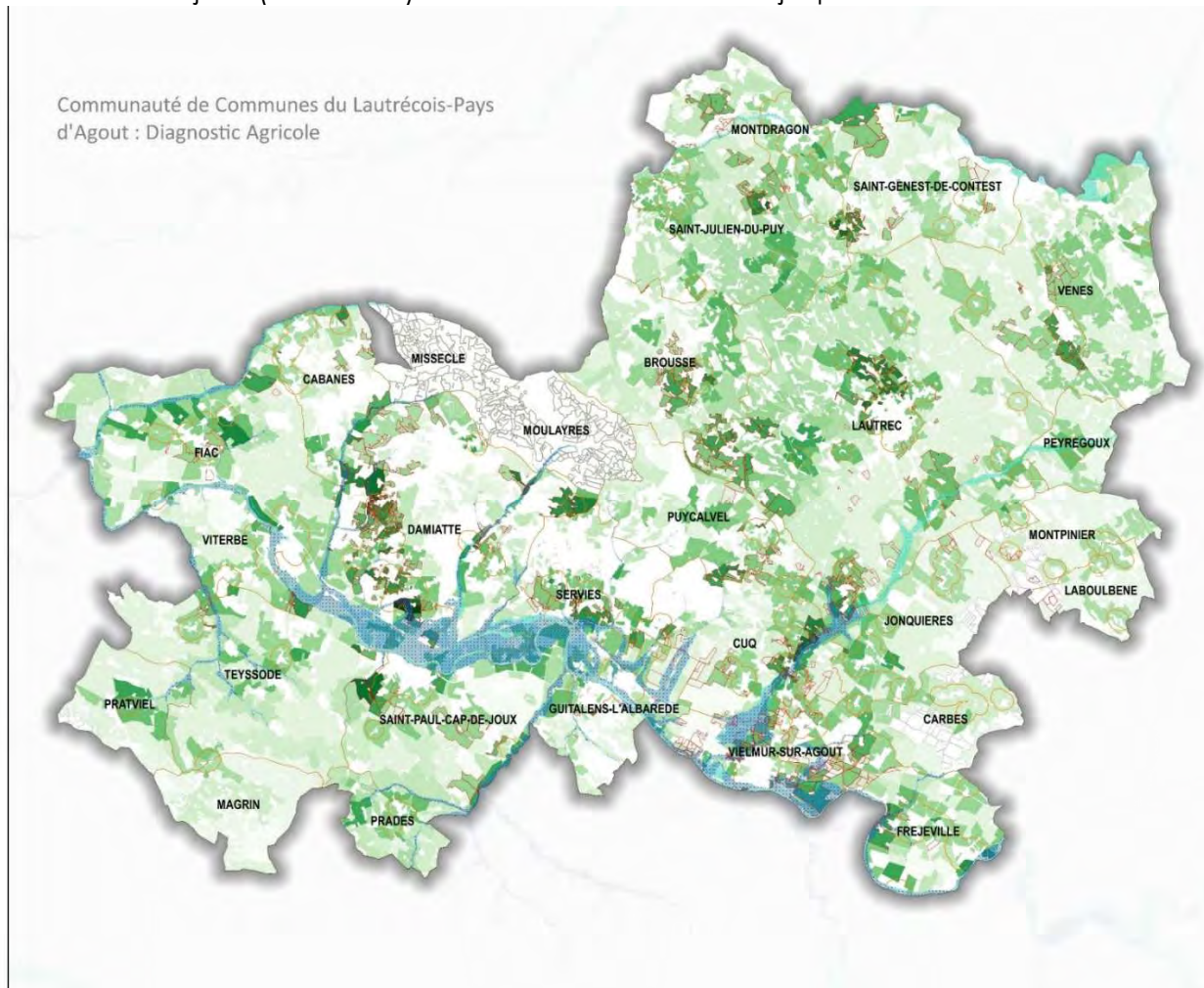


## 5. Synthèse : secteurs à forts enjeux

Le croisement des différents critères d'enjeu (Tableau 5) avec le fichier foncier Majic permet d'établir les secteurs à forts enjeux.

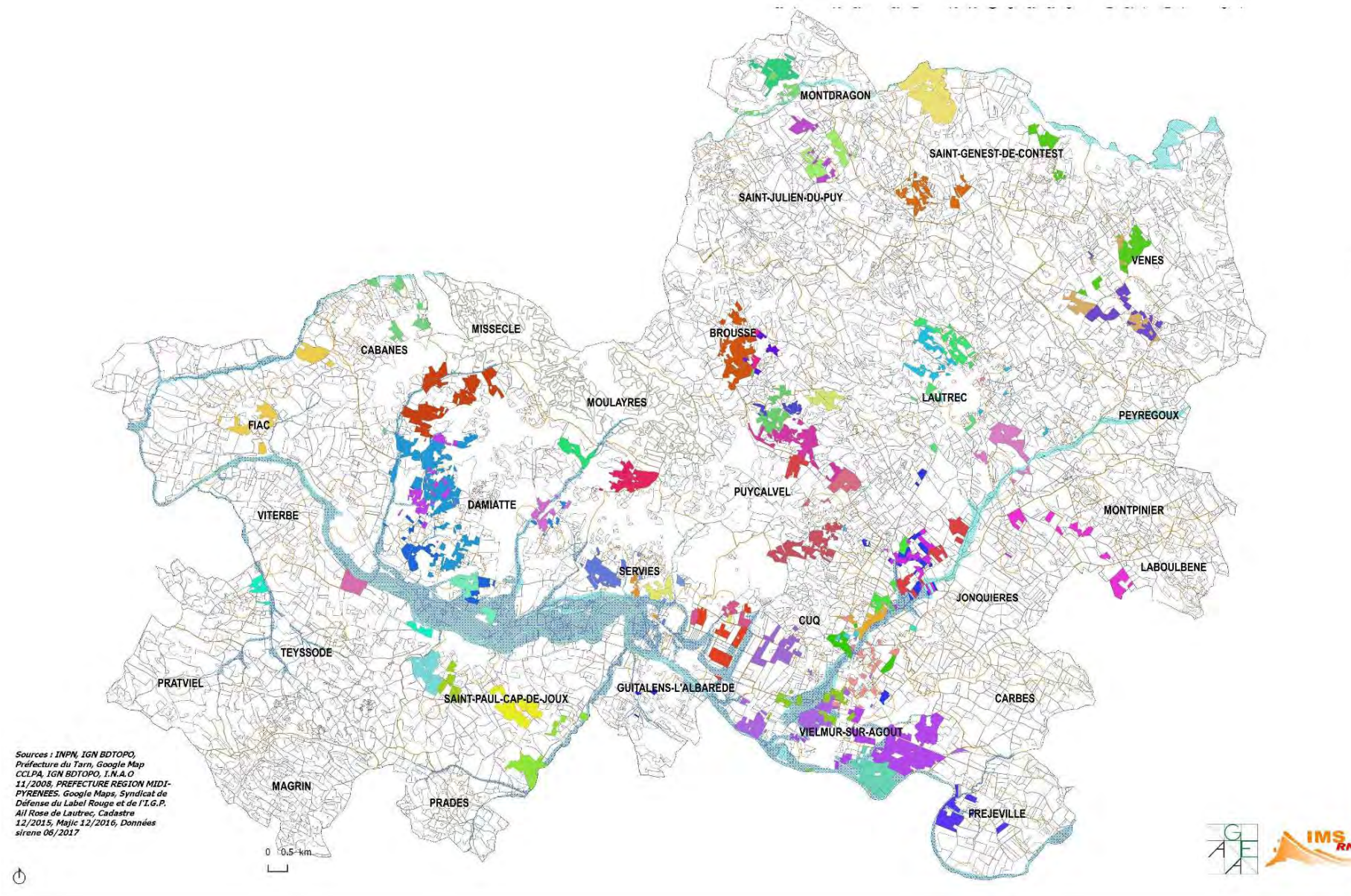


Sources : INPN, IGN BDTOP, Préfecture du Tarn, Google Map CCPLA, IGN BDTOP, I.N.A.O 11/2008, PREFECTURE REGION MIDI-PYRENEES, Google Maps, Syndicat de Défense du Label Rouge et de I.G.P., All Rosa de Lautrec, Cadastre 12/2015, Majic 12/2016, Données sirene 06/2017



Carte 24 : Parcelles situées dans les secteurs à fort enjeu





Carte 25 : Localisation des parcelles à forts enjeux des 64 exploitations enquêtées





Photographie 15 : Paysage agricole à Fiac

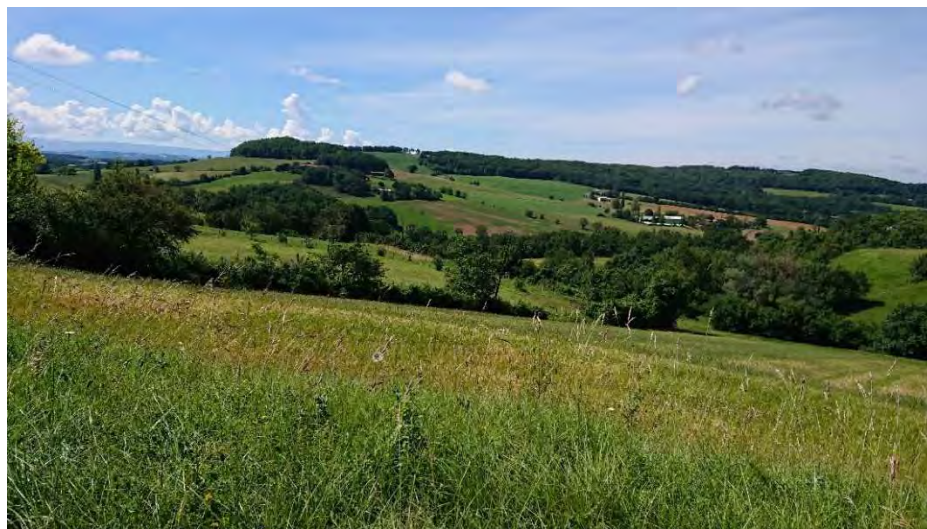


Photographie 16 : Paysage agricole à Fréjeville





Photographie 17 : Paysage agricole à Lautrec



Photographie 18 : Paysage agricole à Missècle



Photographie 19 : Paysage agricole à Moulayrès



Photographie 20 : Paysage agricole à Carbes

## 6. Sol et potentiel agronomique

La Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout regroupe depuis janvier 2018 28 communes ; elle couvre 38 400 hectares et rassemble 14 425 habitants.

Elle est située dans le quart sud-ouest du département du Tarn, département très accidenté, bordé sur ses franges, notamment Est et Sud de montagnes où culminent les monts de Montalet (1259 m), de Puech de Montgrand (1 269 m) et le Puech de Rascas (1 270 m) ; plus au nord le relief se marque à nouveau à l'approche du Tarn et Garonne. Au-delà, collines, plateaux, vallons et riches plaines se partagent le territoire, s'ouvrant largement vers la Haute-Garonne.

Ici comme ailleurs, les terres agricoles ont des caractéristiques naturelles (topographiques : pente, altitude, exposition - pédologiques : réserve en eau, hydromorphie, texture du sol, matière organique) qui conditionnent la valeur économique et productive de cette ressource. A cela s'ajoute les aménagements ou infrastructures réalisés pour pallier les contraintes naturelles, ou renforcer un potentiel déjà naturellement favorable à l'agriculture. Ce chapitre s'attache à présenter ces différents critères en resituant lorsque cela est possible le territoire par rapport à son niveau supra (département, région, ...).

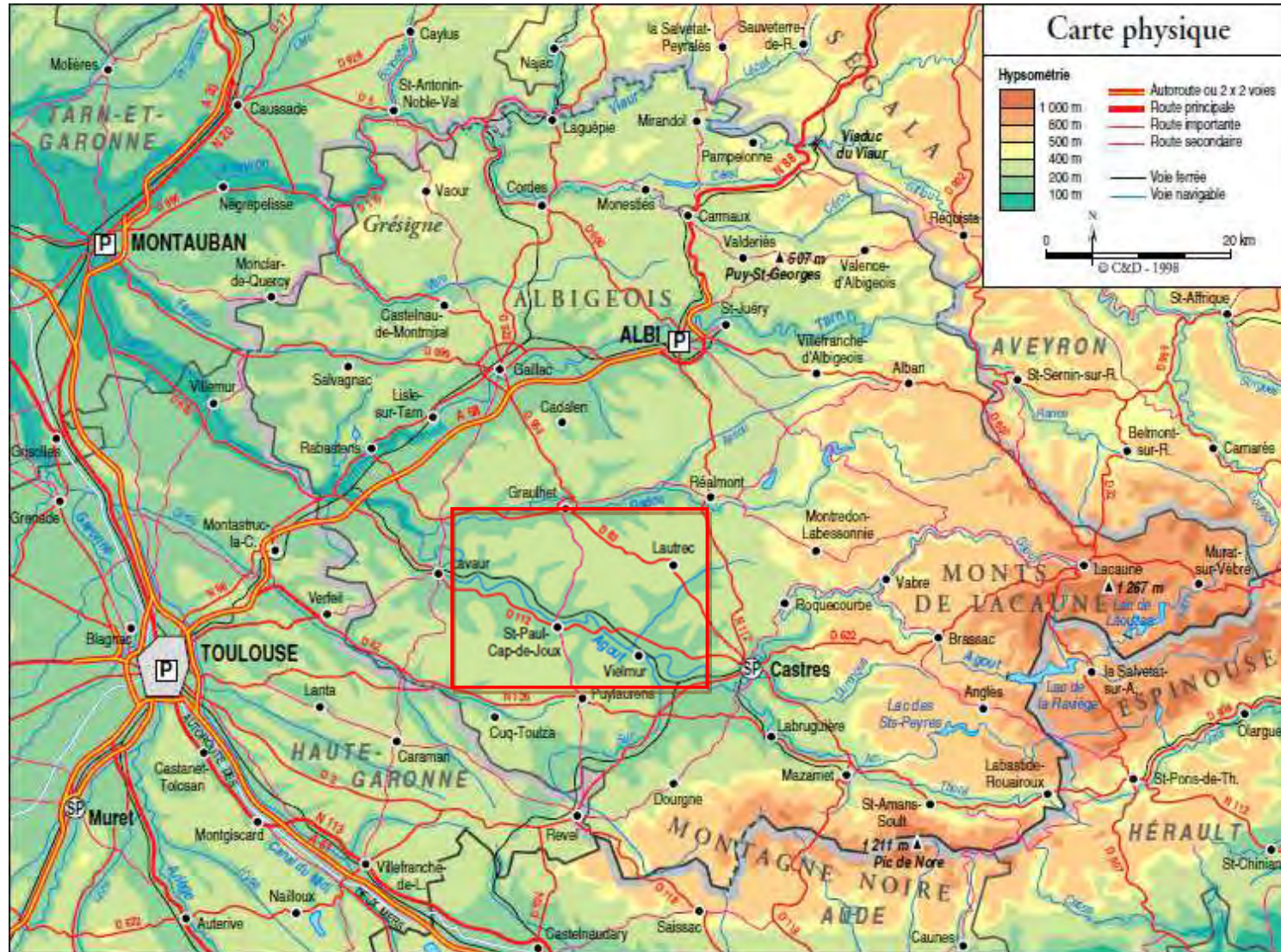
### 1. Présentation des caractéristiques naturelles

La communauté de communes appartient au grand ensemble morpho-pédologique qui dans sa globalité a une altitude comprise entre 100-500 m et un relief surprenant, avec en majorité des coteaux molassiques du Tertiaire et des plaines et terrasses alluviales du Quaternaire.

#### Le relief

A l'échelle du territoire communautaire, le relief est contrasté, plus en raison de la pente que de l'altitude. En effet la Communauté de Communes CCLPA se distingue par une alternance de larges plaines, collines et coteaux, **parfois abrupts** aux pentes fortement marquées (Pratviel, Cabanès, Puycalvel...).





Carte 26 : Reliefs du Tarn<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Source : atlas du Tarn

### PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 612,18 m - Dénivelé négatif : -649,73 m  
 Pente moyenne : 8 % - Plus forte pente : 35 %

Figure 16 : Profil Nord/Sud de Missècle à Prades

### PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 556,75 m - Dénivelé négatif : -614,17 m  
 Pente moyenne : 7 % - Plus forte pente : 55 %

Figure 17 : Profil Nord/Sud de Montdragon à Cuq



### PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 958,55 m - Dénivelé négatif : -846,18 m  
 Pente moyenne : 6 % - Plus forte pente : 31 %

Figure 18 : Profil d'Ouest en Est de Fiac à Lautrec

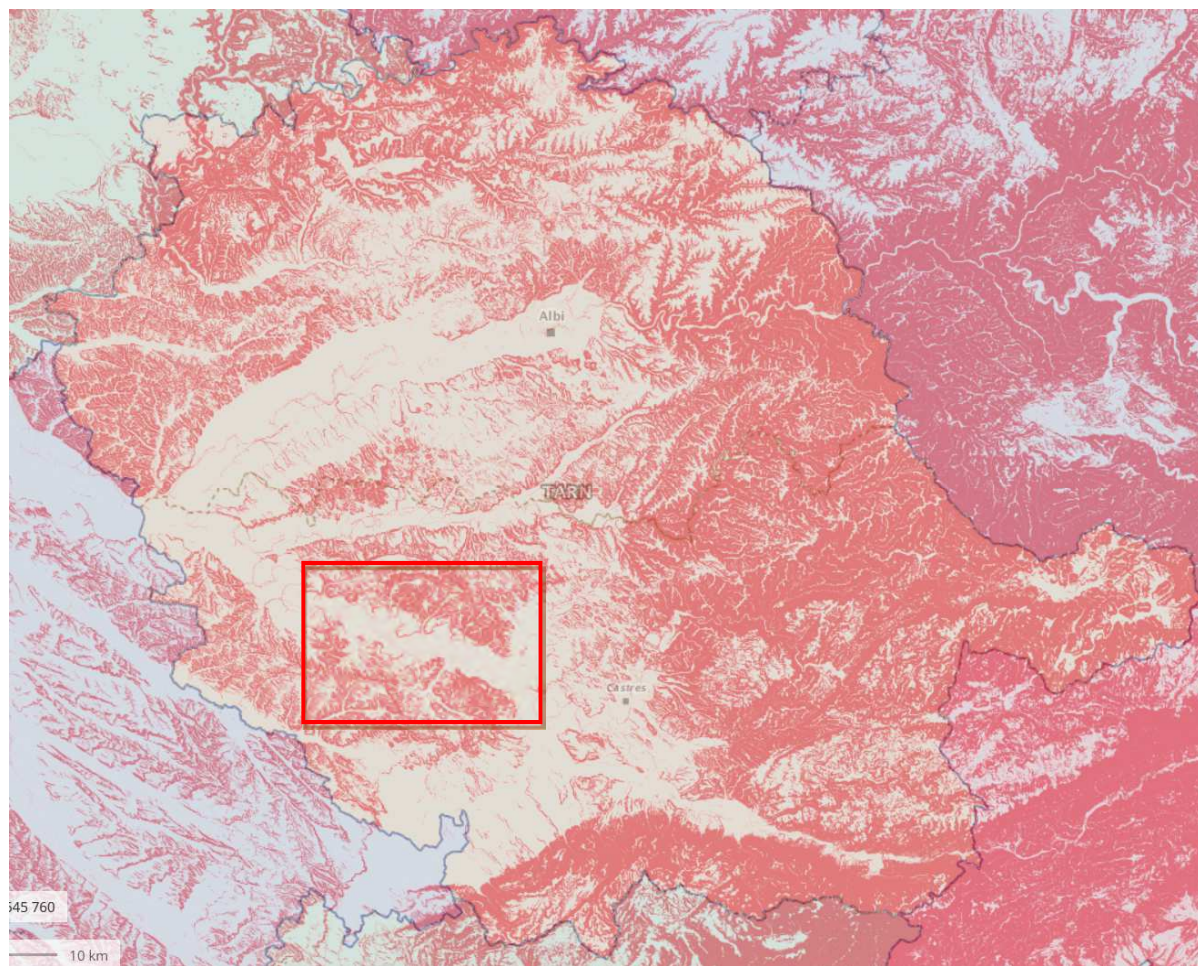
### PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 1 117,21 m - Dénivelé négatif : -1 073,69 m  
 Pente moyenne : 7 % - Plus forte pente : 29 %

Figure 19 : Profil Nord-Est/Sud-Ouest de Venès à Pratviel

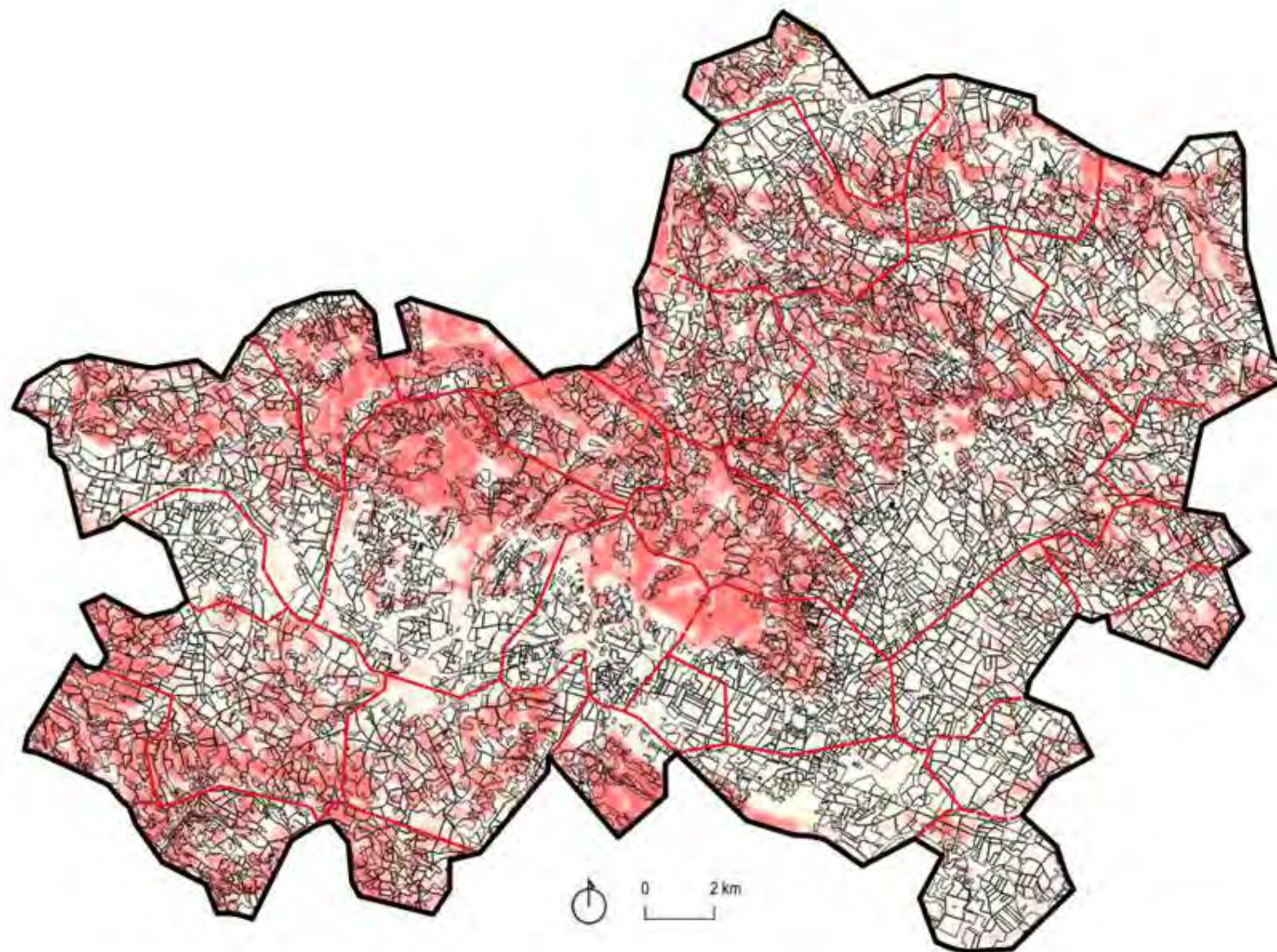
Au niveau agricole, ce relief contrasté se traduit par une partie du parcellaire avec des pentes égales ou bien supérieures à 10% pour une bonne quinzaine de communes de la CCLPA comme le montrent les cartes suivantes.



Carte 27 : Carte des pentes pour l'agriculture<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Source Géoportail : représentation des zones ayant une valeur de pente supérieure à 10%. Ces informations sont utilisées dans le cadre de la PAC, notamment pour le respect des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Elles sont obtenues par traitement automatique du modèle numérique de terrain RGE ALTI de l'IGN au pas de 5 mètres.





Carte 28 : La carte des pentes sur la CCLPA

### Les formations géologiques



Nicole LEROY Cartographie –  
décryptage données



Françoise FAISAT  
Expertise agricole

Les terrains de la Communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout, sont issus du tertiaire et quaternaire ; ces terrains occupent une place majeure sur le secteur comme au niveau départemental (pour lequel 3 groupes géologiques principaux sont présents : les terrains tertiaires moyens, les terrains de transition et les terrains cristallisés (primitifs)).

Les roches caractéristiques du tertiaire sont composées de : gypse, meulière, grès calcaire lacustre, siliceux, marneux et souvent grossier, phosphorites ; celles du quaternaire sont des cailloux roulés, des sables, du limon, de l'argile et de la tourbe.



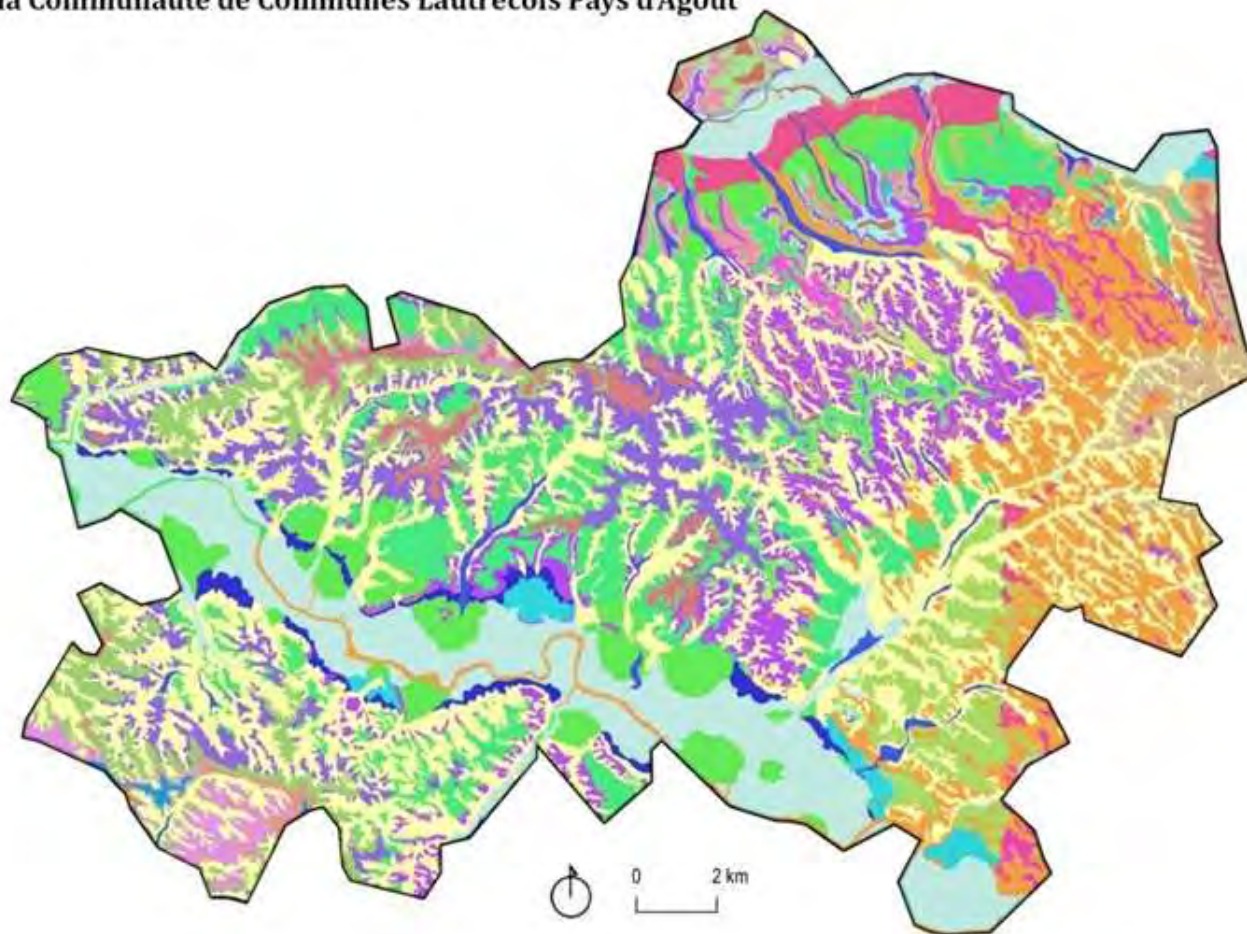
Carte 29 : Les grands ensembles géologiques sur le département du Tarn (source : extrait de la revue du Tarn de 1896)





Photographie 21 : Espaces agricoles , prairie naturelles et Espaces boisés en partie sommitale

























### Les grandes formations géologiques sur la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout



Carte 30 : Les différentes formations géologiques (Tertiaire et Quaternaire) sur la Communauté de communes Lautrécois Pays d'Agout (Légende



## Formations géologiques

-  Eboulis et solifluxions issus de terrasses alluviales. Dépôts de glaciais ou glaciais-terrasse du Würm
-  Eboulis et solifluxions limoneux et caillouteux, issus de formations tertiaires. Dépôts de glaciais ou glaciais-terrasse
-  Alluvions fluviales actuelles et modernes des rivières
-  Alluvions fluviales de basse plaine, niveau supérieur des terrasses de la Garonne, de l'Audour, de l'Agoût, de l'Arize, de l'Ariège, de l'Hers : galets, graviers et sables
-  Alluvions fluviales des hautes terrasses (Pléistocène supérieur)
-  Alluvions fluviales des hautes terrasses. Galets et graviers à matrice argileuse souvent rouge (Pléistocène moyen à supérieur)
-  Argiles, grès et conglomérats de Puechauriol, Vernés et de la Boulbène (Eocène supérieur, Bartonien terminal et Bartonien moyen et supérieur)
-  Calcaires lacustres associés au Complexe molassique E : Calcaires inférieurs de Donnazac et de Fontalzanère. Calcaires supérieurs de Donnaza. Calcaire supérieur de Roquevidal et de Lacroisille (Oligocène supérieur, Chattien basal)
-  Calcaires lacustres de Lintin, Calcaires de la Janade, d'Andillac, Cordes, Cleurac, Senouillac et Noailles, Calcaires de Villeneuve, Blaye et Carmaux, de Larroque-Naussens et la Crouzatié, du régime Briartexte (Rupélien moy. à sup.)
-  Calcaires lacustres de Saint-Paul et de Damiatte (Eocène supérieur, Priabonien supérieur)
-  Calcaires palustres à lacustres. Calcaires de Cuq et de Vielmur à la partie supérieure de la Molasse de Saix-Lautrec. Calcaires de Batut, Varens, Rone (Eocène supérieur, Bartonien supérieur-Priabonien basal)
-  Complexe molassique D : Molasses de Fayssac, Grés de la Sauzière. Molasse et poudingues de St-Martin-de-Casselvi, Complexe molassique de Cambon, le Faget. Niveaux calcaires ou argilo-calcaires rouges intercalés (Oligocène inf., Rupélien moy.)
-  Complexe molassique E : argiles molassiques, grés et poudingues de Vors et Gradille encaissant les calcaires de Donnazac. Argiles et molasses sur le Calcaire de St-Martin-de-Casselvi (Oligocène inf. à sup., Rupélien supérieur à Chattien)
-  Formations alluviales : alluvions fluviales des basses terrasses, niveau inférieur et moyen (Pléistocène terminal)
-  Formations alluviales : alluvions fluviales des moyennes terrasses. Colluvions associées (Pléistocène supérieur)
-  Formations alluviales : alluvions fluviales récentes à actuelles
-  Formations carbonatées associées à l'ensemble molassique inférieur : Calcaires à Melania (Brotia) albigensis ; Calcaires d'Albi ; "Calcaires supérieurs de Lautrec" (Eocène supérieur à Oligocène inférieur, Priabonien)
-  Formations colluviales : colluvions-alluvions de fonds de vallons
-  Formations de versant : éboulis
-  Formations supérieures du Complexe molassique lacustre et palustre : grés grossiers, grés carbonatés ; molasses sur le Calcaire de Roquevidal (Lavaur) (Oligocène inférieur à supérieur, Rupélien supérieur à Chattien inf)
-  Molasse de Puylaurens et Molasse de Lautrec, partie supérieure (Eocène supérieur à Oligocène inférieur, Priabonien supérieur à Rupélien inférieur)
-  Molasses inférieures de Saint-Félix-de-Lauragais, de Lautrec (série moyenne), Molasse de Blan (Eocène supérieur, Priabonien inférieur à moyen)
-  Molasses sup. de St-Félix-de-L., molasses inf. de Puylaurens, molasses de Ste Croix et Labastide-de-L., Complexe fluvial de Puygouzon. Molasses de Briartexte et de Moulayres, sommet des poudingues de Puylaurens (Oligocène inf, Rupélien inf.-m)
-  Sidéro lithique. Argiles à graviers inf. de l'Albigeois et du Carmausin Argiles de St-Jean-de-Vals. Argiles à pisolithes ferrugineux et galets de quartz Argiles à graviers de St-Amans de Nâgrine et Montredon (Eocène sup, Bartonien)

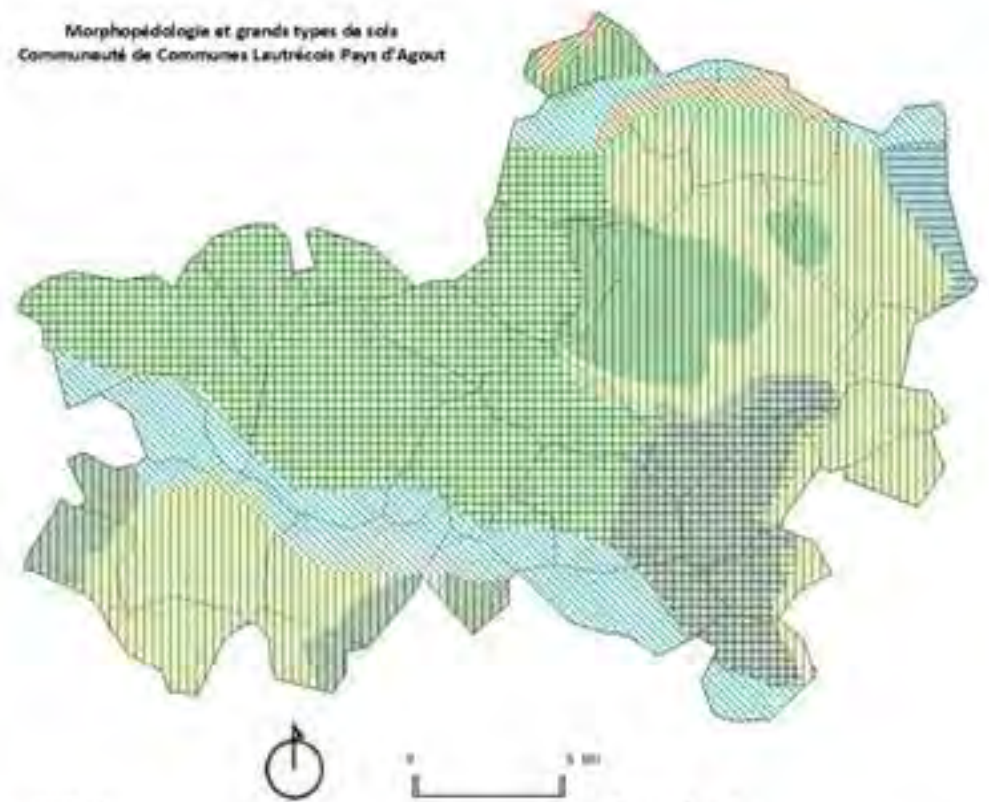
## Morphopédologie et types de sols

La carte présentée ci-dessous sous l'angle morphopédologique (croisement de critères géologiques, de relief, d'altitude...), resserre l'image du territoire autour d'une alternance de plaines, et coteaux, que la trame sur la nature des sols finit de compléter, image proche de ce que l'on peut observer en parcourant le territoire communautaire.

Le territoire communautaire est composé de sols d'alluvions et des sols argilo-calcaires, présentant des aptitudes à la mise en valeur agricole différentes et variées.



Morphopédologie et grands types de sols  
Communauté de Communes Laurécois Pays d'Agout



**Morphopédologie**

- HAUTES TERRASSES ANCIENNES DECOURPES
- BASSES PLAINES D'ALLUVIONS RECENTES
- CORDAIS, LECTOUIDS
- COTEAUX ACCIDENTES
- COTEAUX ACCIDENTES SUR MARNES ET DEPOTS CALCAIREUX
- COTEAUX MOYENNEMENT ACCIDENTES SUR MARNES ET ARGILES A GRAVIERS
- COTEAUX PEU A MOYENNEMENT ACCIDENTES
- COTEAUX PEU ACCIDENTES SUR MARNES ET ALLUVIONS ANCIENNES
- COTEAUX SUR MARNES ET CALCAIRES
- TARN ET AVEYRON
- TERRASSES D'ALLUVIONS ANCIENNES
- TERRASSES PLAINES D'ALLUVIONS ANCIENNES

**Types de sols**

- Sols argileux, argilo-calcaires
- Sols bruns, acides à bruns lessivés, limoneux
- Sols calcaires, calcaireux, sols superficiels
- Sols limoneux, bouillonnés, sols bruns, calcaireux...
- Sols très hétérogènes, argileux, bouillonnés de coteaux

Carte 31 : Morphopédologie et grands types de sols sur la Communauté de communes du Laurécois-Pays d'Agout

## Les différents types de sols



Photographie 22 : Espaces agricoles et espaces boisés en partie sommitale

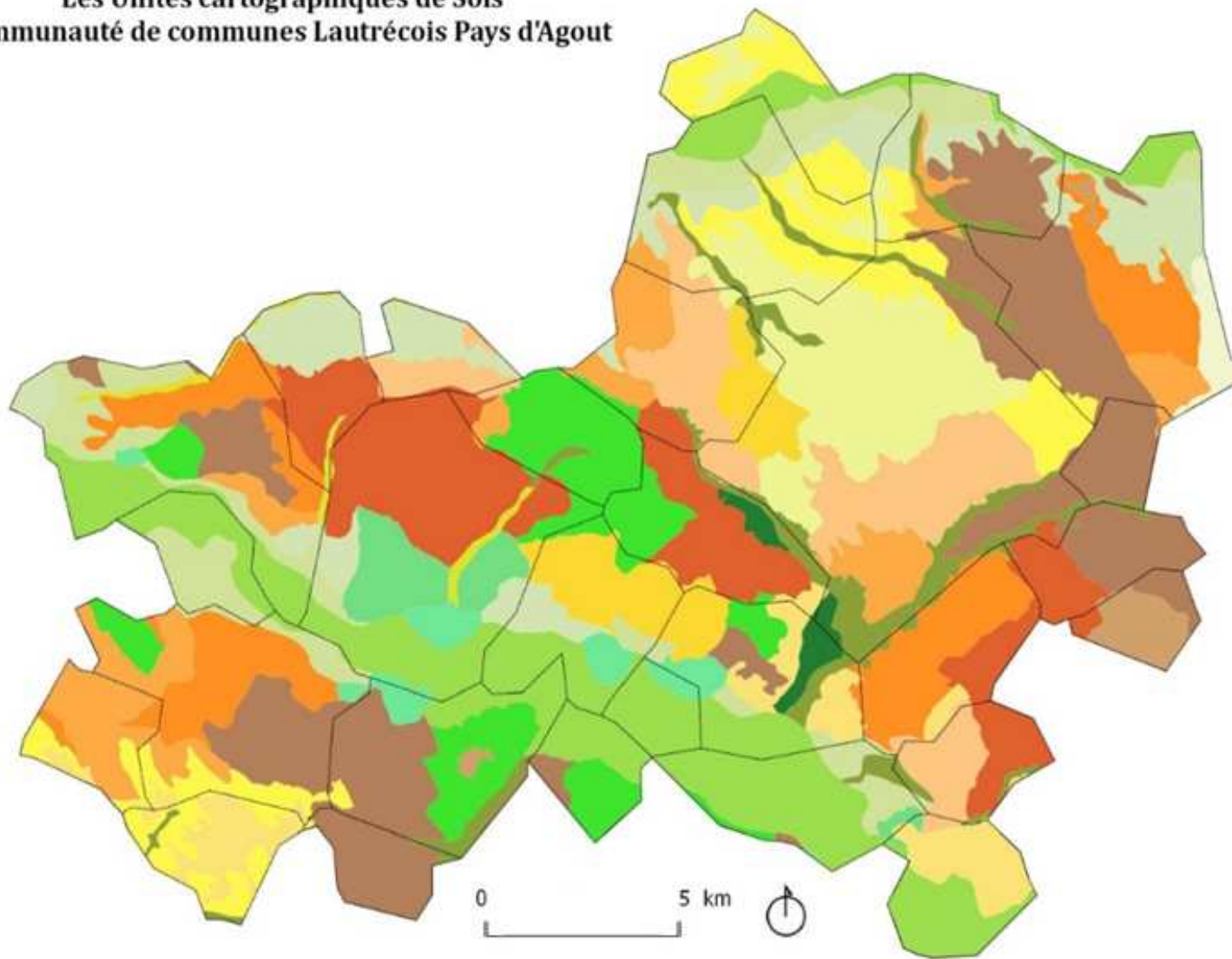
Les sols de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout peuvent être classés en 3 grandes familles et 24 types de sols différents.

- les sols des basses plaines et terrasses (UCS (Unité Cartographique de Sol<sup>3</sup>) 7 à 20) : potentialités globalement moyennes à très bonnes, améliorées par l'irrigation et le drainage ;
- les sols des coteaux molassiques (UCS 30 à 55) : potentialités faibles à bonnes en raison de la pente et de la réserve en eau des sols. Les potentialités de ces sols peuvent être améliorées par l'irrigation ;
- les sols des plateaux sur calcaire (UCS 62, 65 à 66) : sols souvent caillouteux et superficiels aux potentialités moyennes. Celles-ci sont plus élevées sur les pentes faibles ou en bas des pentes et améliorées par l'irrigation ;

<sup>3</sup> Les Unités Cartographiques de Sol (UCS) appelées aussi pédopaysages sont des informations qui permettent de définir des types de sol ou leur fonctionnement en fonction des critères suivants : Lithologie, géomorphologie et relief, occupation du sol, information pédologique.



### Les Unités cartographiques de Sols Communauté de communes Lautrécois Pays d'Agout





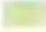














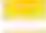







Carte 32 : Les unités cartographiques des sols sur la Communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout (Source : Chambre d'Agriculture du Tarn) (légende page suivante)



Contour CCLPA dont communes

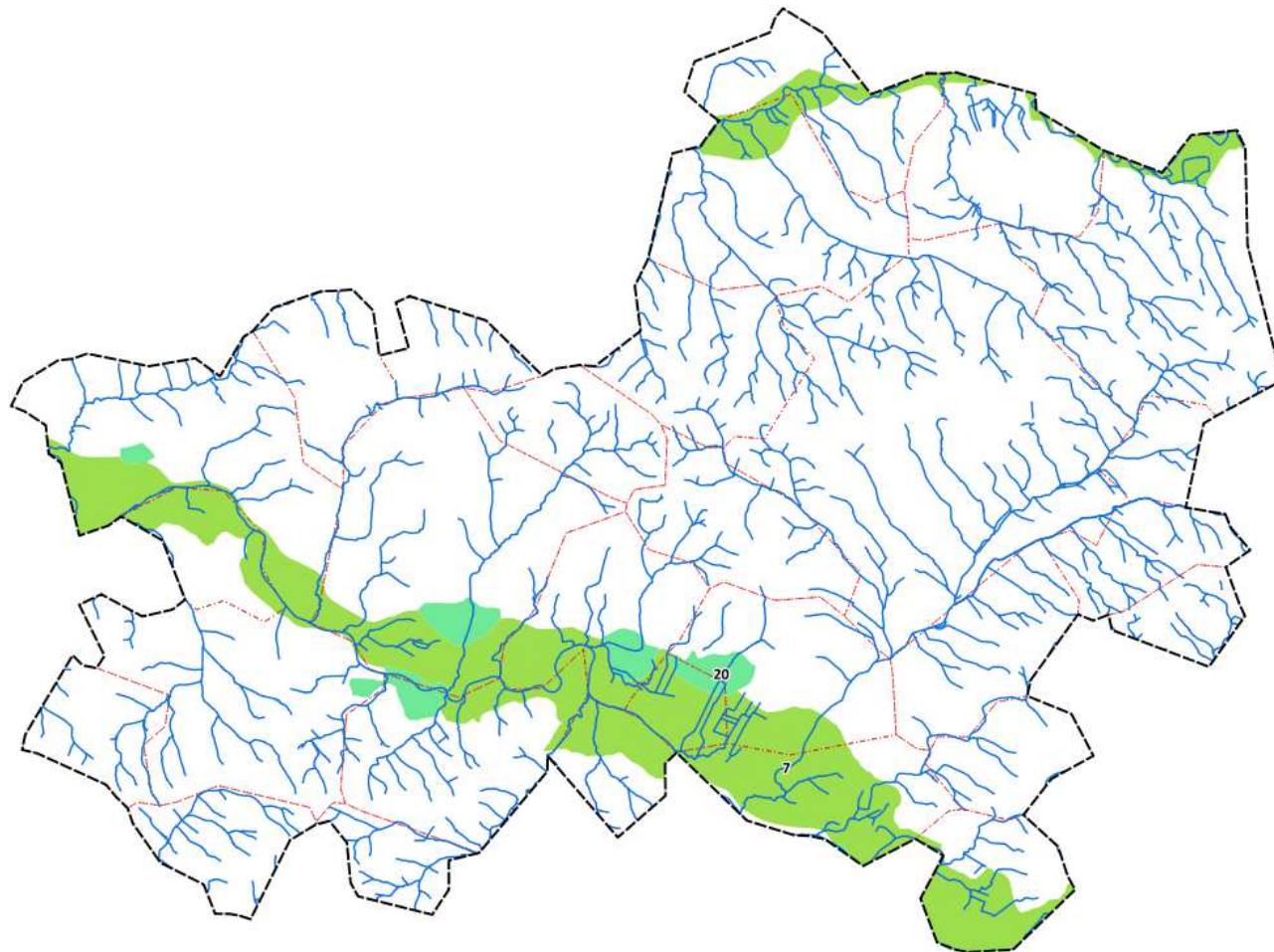
### Unités cartographiques des sols

-  Sols de la basse plaine sur alluvions récentes de l'Agout, du Dadou et du Cérou
-  Sols de la basse terrasse sur alluvions anciennes de l'Agout, du Dadou
-  Sols de la moyenne terrasse sur alluvions anciennes de l'Agout et du Dadou
-  Sols des hautes terrasses sur alluvions anciennes de l'Agout et du Dadou
-  Sols sur cailloutis anciens des hauts niveaux de la vallée du Dadou
-  Sols des basses plaines sur alluvions récentes à dominante calcaire (Agros, Bagas, Bernazobre, Ganoubre, Girou, Lézert, Merdalou, Tescou, Thoré aval, Vère...)
-  Sols des basses plaines sur alluv. récentes à dom. acides, d'orig. hétérogènes (molasses, argiles à graviers, schistes, roches métamorphiques du massif central)
-  Sols des basses terrasses, des glacis et cônes de déjection sur les alluvions anciennes de l'Assou de Lombers, du Bernazobre, Merdalou, Sor, Tescou, Thoré, Vère
-  Sols des cônes de déjection des ruisseaux secondaires sur les basses plaines et sur les terrasses des rivières principales (tarn, Agout, Thoré)
-  Sols des glacis molassiques à pentes faibles dominantes (0-5 à 10%)
-  Sols des coteaux molassiques à pentes faibles dominantes (0-5 à 10%), pas de type de sol dominant
-  Sols des coteaux molassiques à pentes faibles dominantes (0-5 à 10%) : sols calciques
-  Sols des coteaux molassiques à pentes moyennes dominantes (5-10 à 15-20%), avec des sols souvent calcaires
-  Sols des coteaux molassiques à pentes moyennes dominantes (5-10 à 15-20%), avec des sols calciques dominants
-  Sols des coteaux molassiques à pentes fortes dominantes (plus de 15-20%), avec des sols calcaires dominants
-  Sols des coteaux molassiques à pentes fortes dominantes (plus de 15-20%), pas de type de sol dominant
-  Sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers et cailloutis siliceux, sur molasse et dépôts graveleux
-  Sols des coteaux molassiques à pentes faibles (0-5 à 10%) armés par des roches calcaires (calcaire, grès, conglomérats)
-  Sols des coteaux molassiques à pentes moyennes (0-5 à 10%) armés par des roches calcaires (calcaire, grès, conglomérats)
-  Sols des coteaux molassiques à pentes fortes (plus de 15-20%) armés par des roches calcaires (calcaire, grès, conglomérats)
-  Sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers et cailloutis siliceux et de bancs calcaires
-  Sols des plateaux sur calcaire tendre (parfois calcaire limoneux) du Tertiaire avec présence souvent importante de sols superficiels (Albi, Sieurac, Lautrec, Revel...)
-  Sols des plateaux sur calcaire tendre du tertiaire avec présence de sols bruns calciques dominants
-  Sols des plateaux résiduels, buttes témoins et versants des plateaux calcaires du tertiaire, sur pentes fortes (plus de 15-20%) fréquentes, en bordure des plateaux
-  Sols des plateaux conservés ou moyennement disséqués sur argiles à graviers (dont les plateaux présents dans le bassin Aquitain, région de Sivens...)

## Descriptif des unités de sols

**Unités UCS 7 et UCS 20 : sols des basses plaines d'alluvions récentes non calcaires de la vallée de l'Agout et Dadou**

Les potentialités de ces sols sont souvent bonnes, faciles à travailler, même s'ils ont tendance à la battance ; ils sont profonds à assez profonds avec une réserve hydrique satisfaisante ; l'irrigation comme le drainage améliorent leurs potentialités. Les sols des zones des cônes de déjection, sols limoneux-sableux profonds ont de bonnes potentialités agronomiques.



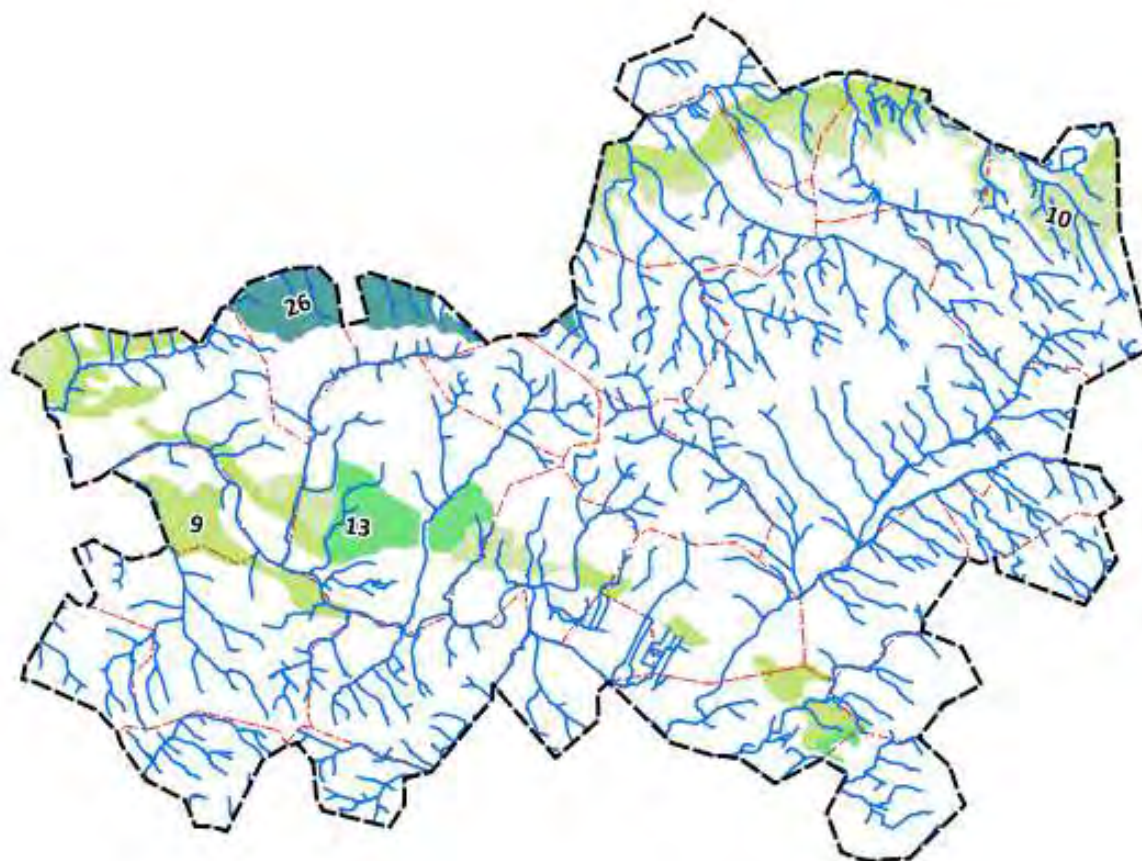
Carte 33 : Sols des basses plaines d'alluvions récentes non calcaires de la vallée de l'Agout et Dadou [UCS 7 et 20]



**Unités UCS 9, 10, 13 et 26 : sols des terrasses et glacis d'alluvions anciennes des vallées de l'Agout**

Ces sols sont des bouldiers, lessivés, à dominante limoneuse, localement graveleux, acides, mal drainés ; leur potentialité naturelle est faible car ils sont sensibles à la battance, à la sécheresse et aux excès d'eau en hiver. Mais l'irrigation et le drainage améliorent ici aussi considérablement leurs potentialités ; leur mise en valeur agricole peut alors être satisfaisante.

Les hautes terrasses sont surtout constituées de bouldiers superficiels ou graveleux.

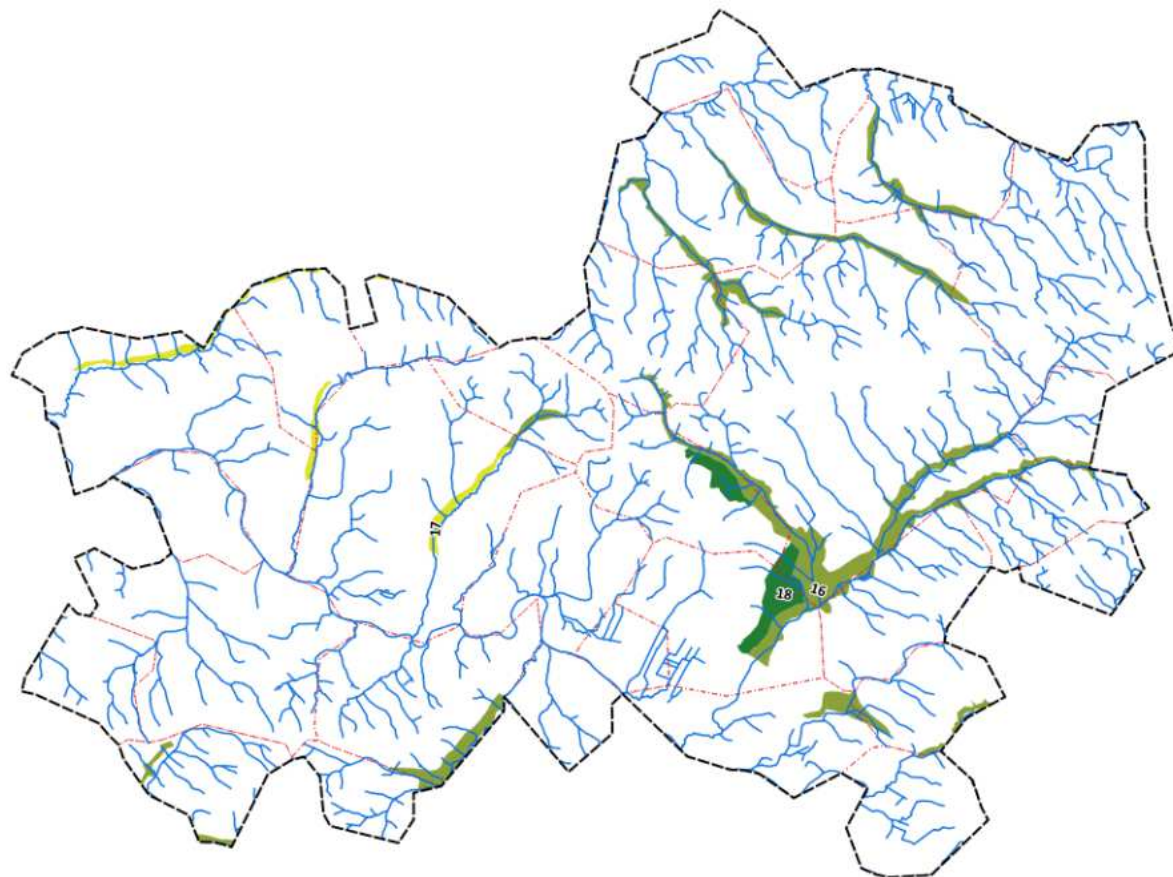


Carte 34 : Sols des terrasses et glacis d'alluvions anciennes des vallées de l'Agout [UCS 9, 10, 13 et 26]

**Unités UCS 16, 17 et 18 : sols des basses plaines sur alluvions récentes à dominante calcaire ou à dominante acide et sols des basses terrasses, sols des glacis et des cônes de déjections sur alluvions anciennes**

Les sols argileux et calcaires souvent profonds des petites vallées secondaires (UCS 16) ont de bonnes potentialités agronomiques ; les sols limoneux, acides (UCS 17) ont une tendance à la battance mais sont faciles à travailler ; ils ont de bonnes potentialités agronomiques, voire très bonnes avec l'irrigation.

Les sols des basses terrasses, glacis et cônes de déjections (UCS 18) offrent des potentialités moyennes que les aménagements fonciers (irrigation...) peuvent améliorer.

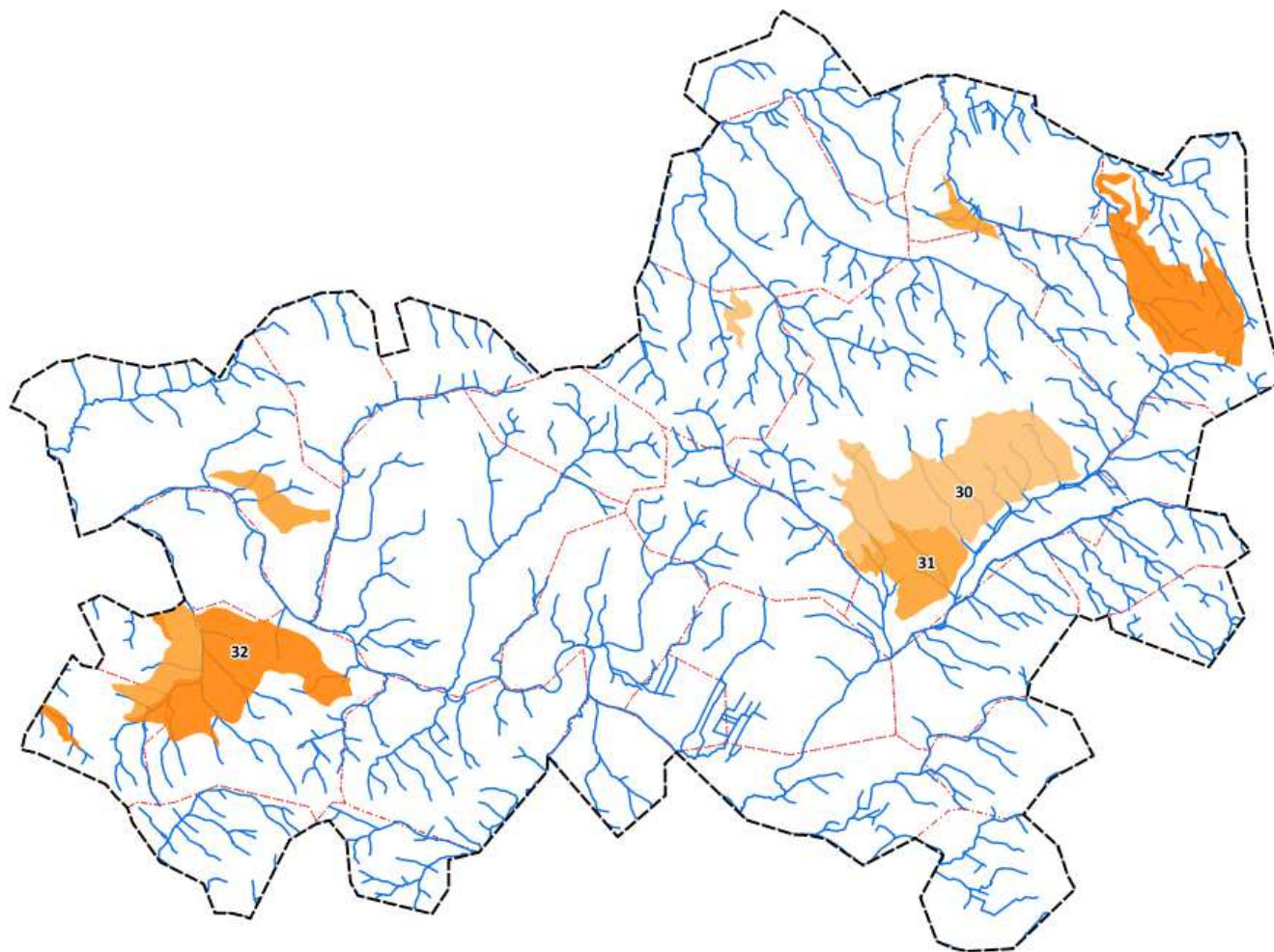


Carte 35 : Sols des basses plaines sur alluvions récentes à dominante calcaire ou à dominante acide et sols des basses terrasses, sols des glacis et des cônes de déjections sur alluvions anciennes [UCS 16, 17 et 18]



**Unités UCS 30, 31 et 32 : sols des coteaux molassiques ou glacis molassiques, à pentes faibles, souvent calciques**

Ces sols argileux, calciques, parfois calcaires, parfois de type boubènes de coteaux, assez profonds, ont de bonnes potentialités, avec peu de risques d'érosion sur les zones de coteaux à pente faible. L'irrigation constitue un aménagement de valorisation importante de ces secteurs. Sur les bas de pente et les petites vallées les sols sont profonds. Sur les versants exposés au nord, on trouve des sols souvent calciques et profonds.



Carte 36 : Sols des coteaux molassiques ou glacis molassiques, à pentes faibles, souvent calciques [UCS 30, 31 et 32]

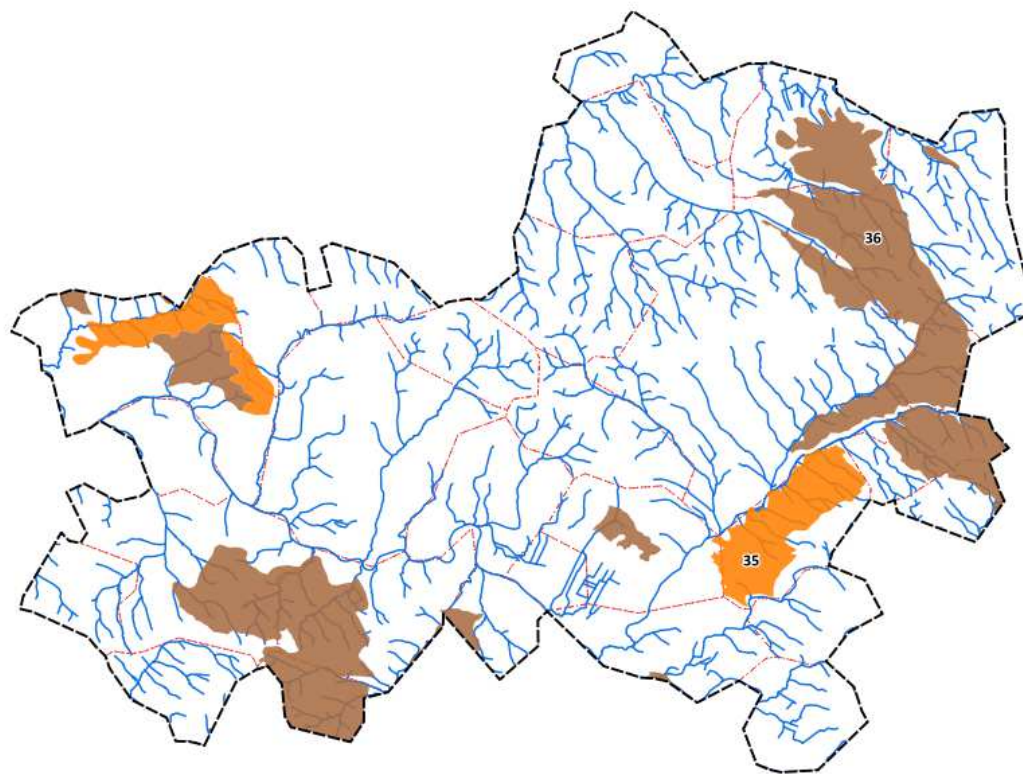
### **Unités UCS 35 et 36 : sols des coteaux molassiques à pentes moyennes dominantes avec des sols calciques dominants (35) et avec des sols souvent calcaires (36)**

Ils sont argileux, souvent calciques ou calcaires, moyennement profonds, bien drainés naturellement. Leur aptitude à la mise en valeur agricole est moyenne du fait de la réserve en eau moyenne et de la pente.

Les sols de l'UCS 36 sont à dominante calcaire ; ils présentent un défaut d'absorption ou d'utilisation du fer par les plantes avec des risques de chlorose, (l'activité biologique de ces sols est perturbée).

Pour l'ensemble de ces sols, sur les bas de pente ils ont de bonnes potentialités, tandis que sur les pentes moyennes les sols hétérogènes, moyennement profonds et offrent des potentialités moyennes ; les versants à forte pente et les hauts de coteaux ont un faible potentiel avec un sol superficiel.

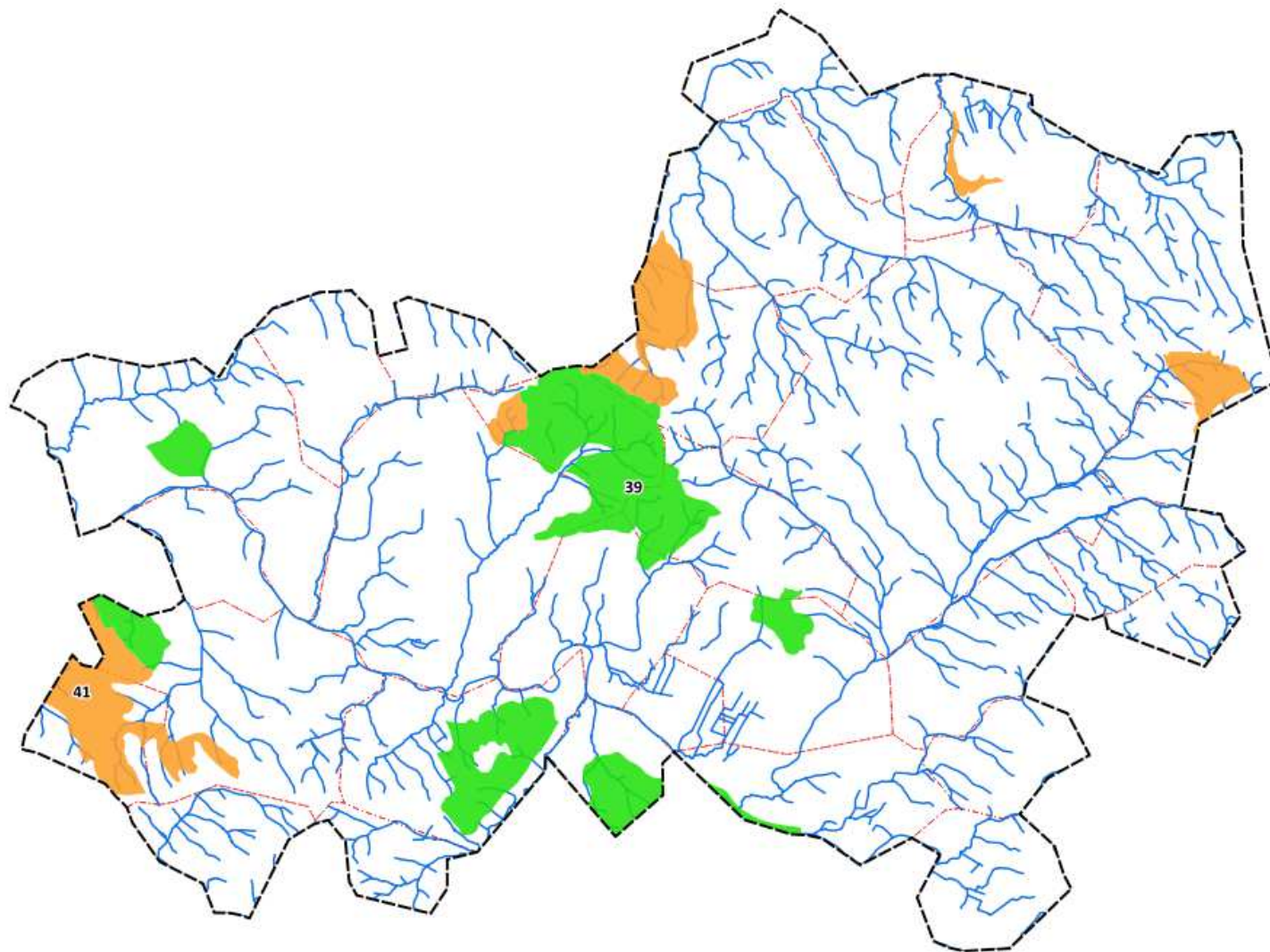
Le risque d'érosion par le travail du sol est élevé sur ces types de sols.



Carte 37 : sols des coteaux molassiques à pentes moyennes dominantes avec des sols calciques dominants et avec des sols souvent calcaires [UCS 35 et 36]

**Unités UCS 39 et 41 : sols des coteaux molassiques à pentes fortes dominantes**

Ils sont argileux et calcaires ou calciques, bien drainés naturellement, peu à moyennement profonds. Les potentialités de ces sols sont faibles du fait de la pente et d'une réserve en eau faible. Mais les aménagements en irrigation augmentent de manière significative leurs potentialités agronomiques.

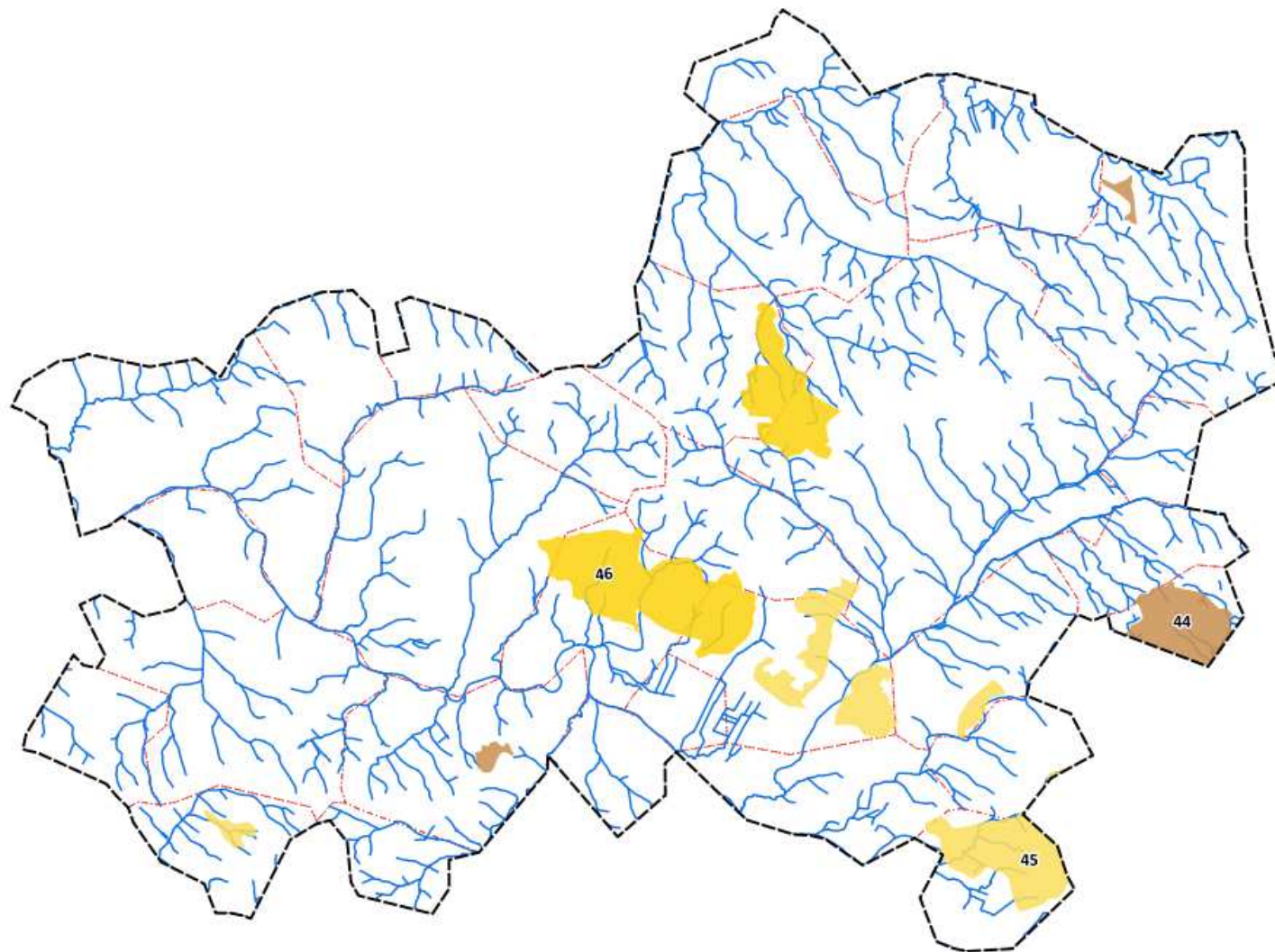


Carte 38 : Sols des coteaux molassiques à pentes fortes dominantes [UCS 39 et 41]



### Unités UCS 44, 45 et 46 : sols des coteaux molassiques armés de roches calcaires

Les versants marneux sont à pentes moyennes à fortes, avec des affleurements rocheux et des barres calcaires qui arment le sommet des collines, buttes témoins et petits plateaux calcaires résiduels. Les sols sont le plus souvent des terreforts calcaires peu profonds (sols calcaires plus ou moins caillouteux). Leur potentiel est bon voire même élevé (aménagements en irrigation, pente...).

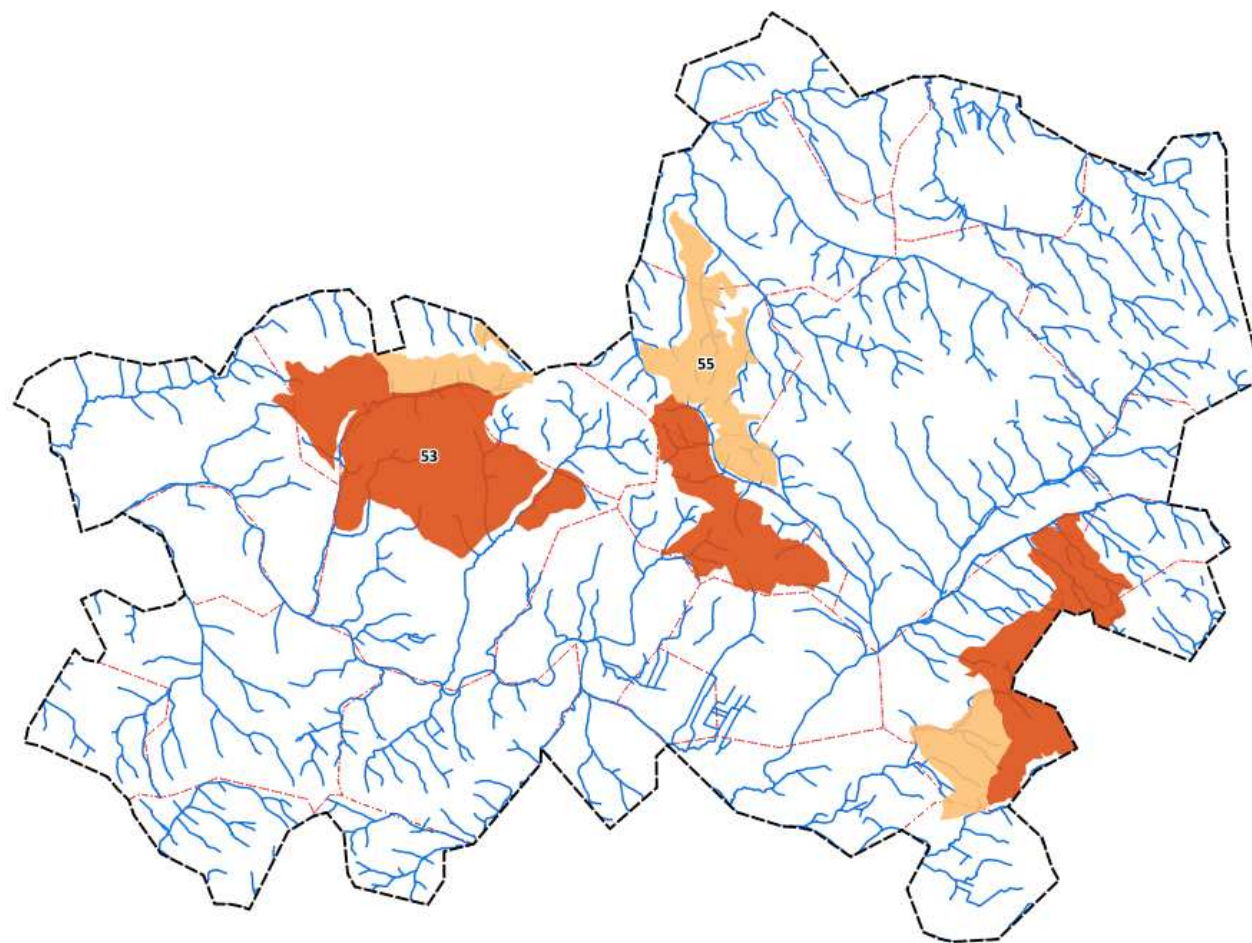


Carte 39 : Sols des coteaux molassiques armés de roches calcaires [UCS 44, 45 et 46]

**Unité UCS 53 : sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers et cailloutis siliceux, sur molasse et dépôts graveleux**

Ces sols sont très hétérogènes, sur substrats variés (molasse, grès calcaires, marnes, graves, argiles graveleuses acides, bancs calcaires parfois), souvent argileux, calcaires ou acides, parfois hydromorphes, sur des coteaux souvent pentus. De ce fait le risque d'érosion hydrique est important. Les potentialités sont faibles à moyennes (pente forte, hétérogénéité des sols, hydromorphie éventuelle).

En bas de versants et le long des petits ruisseaux secondaires toutefois, les sols profonds, souvent argilo-calcaires, offrent de bonnes potentialités s'ils sont drainés par aménagement ou naturellement.



Carte 40 : Sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers et cailloutis siliceux, sur molasse et dépôts graveleux [UCS 53 et 55]

### **Unité UCS 55 : sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers, cailloutis siliceux, et bancs calcaires**

Ils sont argileux, calcaires, peu à moyennement profonds, et leur potentialité est faible (pente, faible réserve en eau) ; les sols sont superficiels et caillouteux là où les bancs calcaires affleurent

### **Unité UCS 62 : sols des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire avec présence souvent importante de sols superficiels**

Les sols sont limono-argileux à argileux, calcaires, souvent caillouteux et superficiels. Sur les plateaux sur calcaires tendres, les sols sont caillouteux, superficiels calcaires (rendzines) ou des sols bruns calcaires moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est faible à moyenne. Leur potentiel agronomique est de ce fait (sécheresse) faible ; seule la mise en place de l'irrigation peut améliorer mais que les aménagements en irrigation améliorent fortement.

Sur les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins caillouteux avec une réserve en eau plus élevée. Ces sols offrent alors des potentialités agronomiques plus élevées, de moyennes à bonnes.

### **Unité UCS 65 : sols des plateaux sur calcaire tendre du tertiaire avec présence de sols bruns calciques dominants**

Ce sont des sols bien structurés, faciles à travailler, ils sont bien drainés naturellement mais souffrent facilement de sécheresse. Des carences sont possibles du fait de la teneur élevée en calcaire actif. Leur aptitude à la mise en valeur agricole est faible à moyenne.

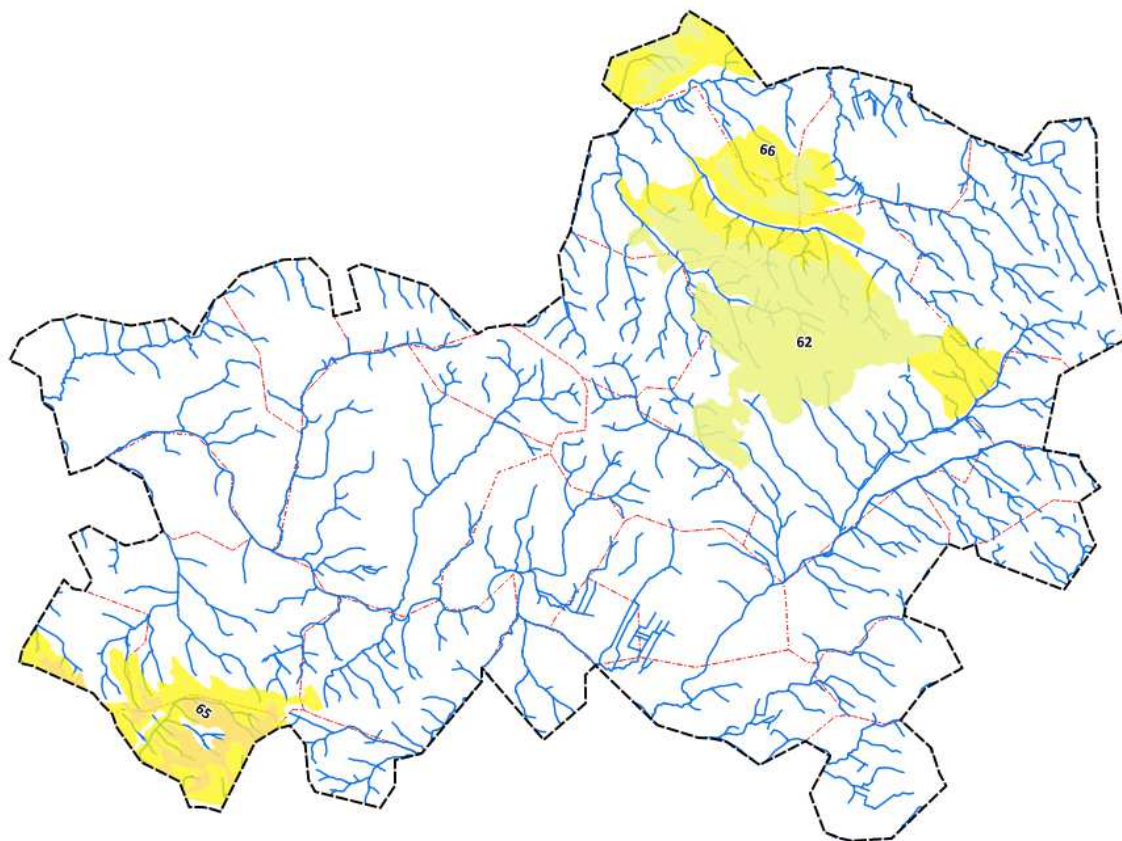


**Unité UCS 66 : sols des plateaux résiduels, buttes témoins et versants des plateaux calcaires du tertiaire, sur pentes fortes (plus de 15-20%) fréquentes, en bordure des plateaux**

Les sols sont caillouteux et superficiels, argileux, calcaires, sur les calcaires. Les pentes sont souvent fortes, sauf au fond des vallons.

Sur le sommet des plateaux résiduels, sur les buttes témoins, sur les versants des plateaux, les sols sont très érodés. Ils sont le plus souvent caillouteux superficiels calcaires (rendzines blanches). Le calcaire peut être parfois affleurant ou à faible profondeur. Les fortes pentes sont une contrainte forte pour la mise en culture de ces sols. Ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ces contraintes limitent fortement leurs potentialités agronomiques. Du fait de la présence du calcaire en excès, ils peuvent présenter un défaut d'absorption ou d'utilisation du fer ou autres minéraux avec des risques de chlorose ; l'activité biologique de ces sols est perturbée.

Sur les pentes faibles au pied des plateaux les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leurs réserves en eau sont plus élevées. Leurs potentialités agronomiques sont meilleures, de moyenne à bonne. Ils peuvent être calcaires, ou calciques.



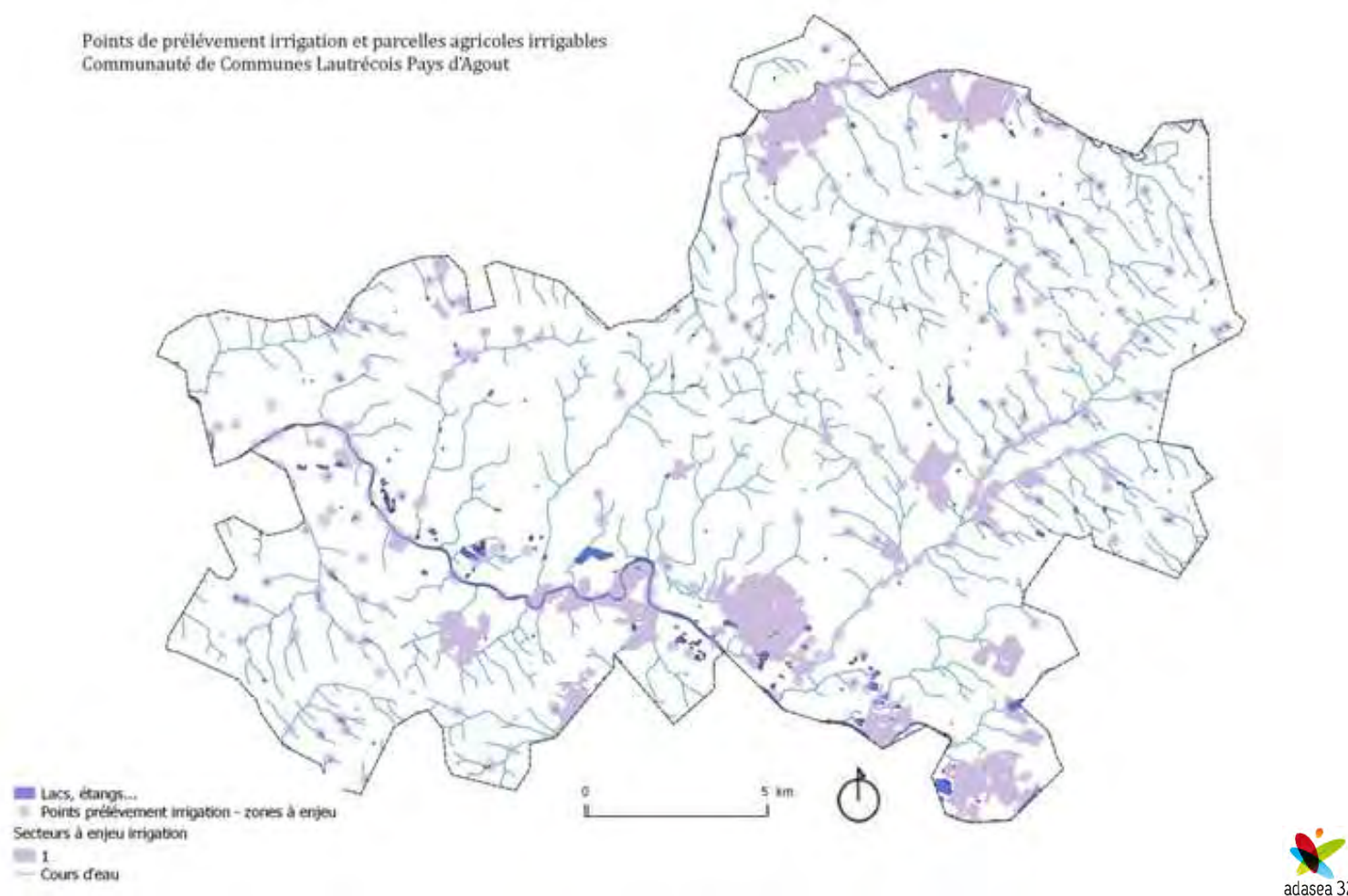
Carte 41 : Sols des plateaux résiduels, buttes témoins et versants des plateaux calcaires du tertiaire, sur pentes fortes (plus de 15-20%) fréquentes, en bordure des plateaux [UCS 66]

## Unité UCS 101 : sols des coteaux et plateaux sur argiles à graviers

(en limite Est du territoire)

Les pentes sont faibles à très faibles. Les sols sont souvent profonds (80 à 120 cm environ), moyennement hydromorphes. Ils ont une bonne potentialité ; ils sont faciles à travailler, et moyennement sensibles à l'érosion.

## Le potentiel de valorisation par l'irrigation

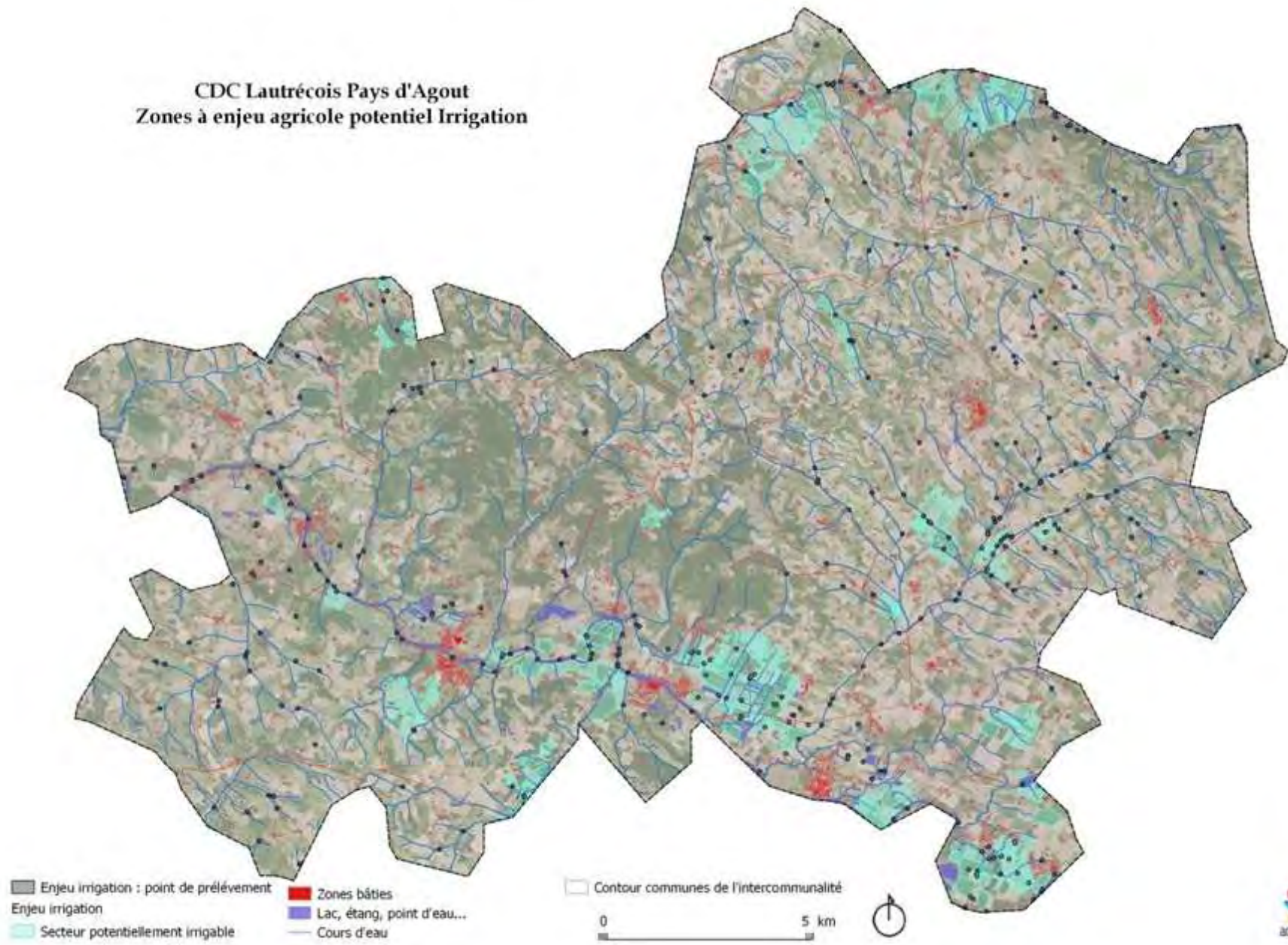


Carte 42 : Points de prélèvement irrigation et parcelles agricoles irrigables

Les aménagements réalisés en matière d'irrigation sont importants et contribuent à renforcer ou améliorer le potentiel agronomique des sols du territoire. Il ne paraît pas y avoir de zones de confrontation directe entre les grandes enveloppes urbaines et les points de prélèvements irrigation ; il s'agit d'un enjeu majeur et indicateur simple et important pour accompagner les élus dans les partis d'aménager du futur document d'urbanisme intercommunal. Ces données non exhaustives ont été cartographié par AAGE et ADASEA 32 sur la base des dires des référents agricoles.



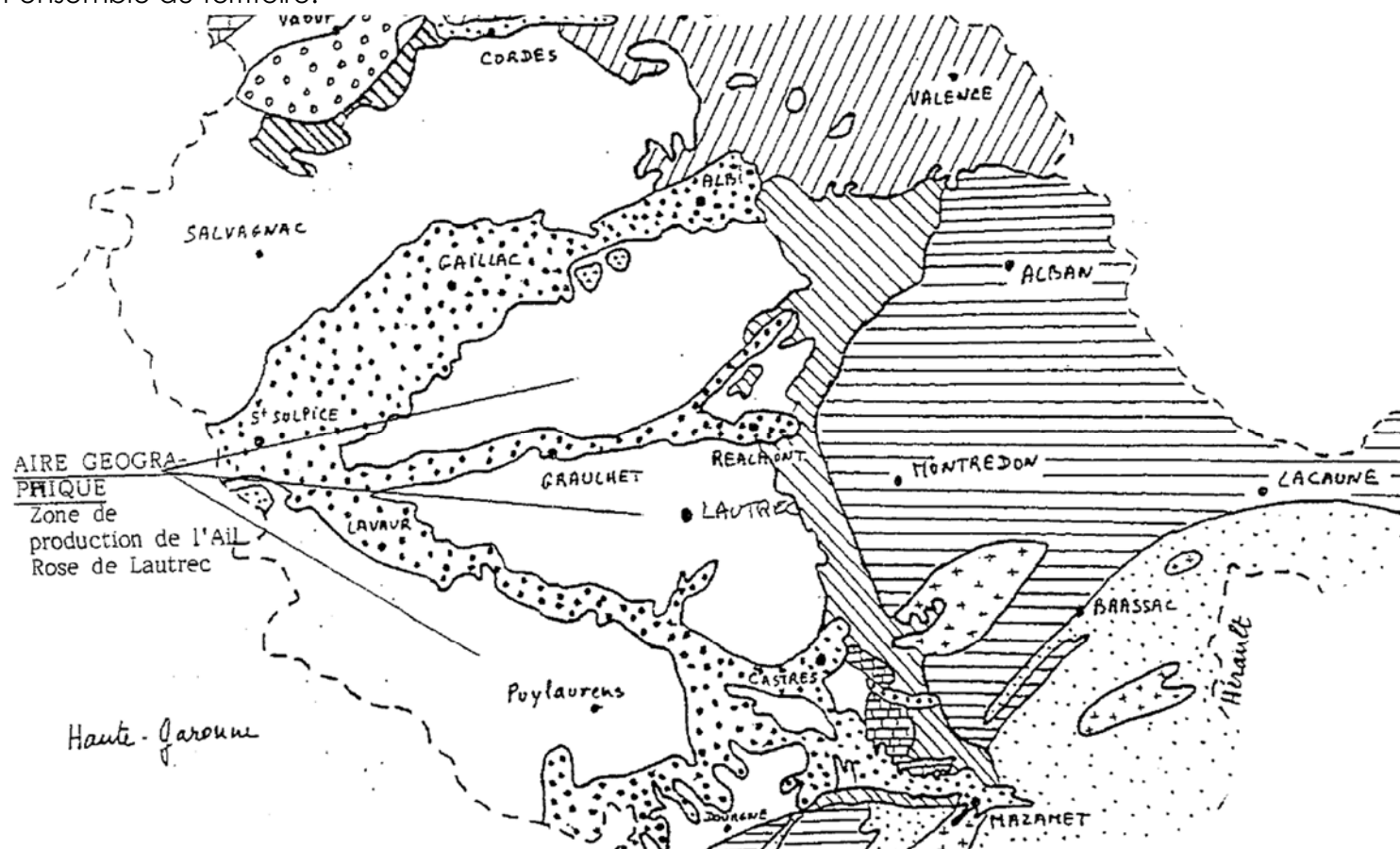
CDC Lautrécois Pays d'Agout  
Zones à enjeu agricole potentiel Irrigation



Carte 43 : Carte de confrontation zones bâties et enjeu irrigation

## 2. Les appellations et signes de qualité (spécificité du terroir/territoire) : L'Ail rose de Lautrec

La carte suivante (extrait du dossier de demande de reconnaissance en IGP présentée par le Syndicat de défense du Label Rouge « Ail Rose de Lautrec » en novembre 1993) montre le secteur géographique de prédilection pour la culture de l'Ail rose, soit des sols argilo-calcaires du centre et sud du département du Tarn ; l'ensemble des communes de la CCLPA est ainsi classé en zone IGP Ail Rose de Lautrec. Ce potentiel agronomique propice aux cultures spéciales donne à ces terres une valeur forte, et fait d'elles un enjeu important quant à leur prise en compte et leur préservation sur l'ensemble du territoire.

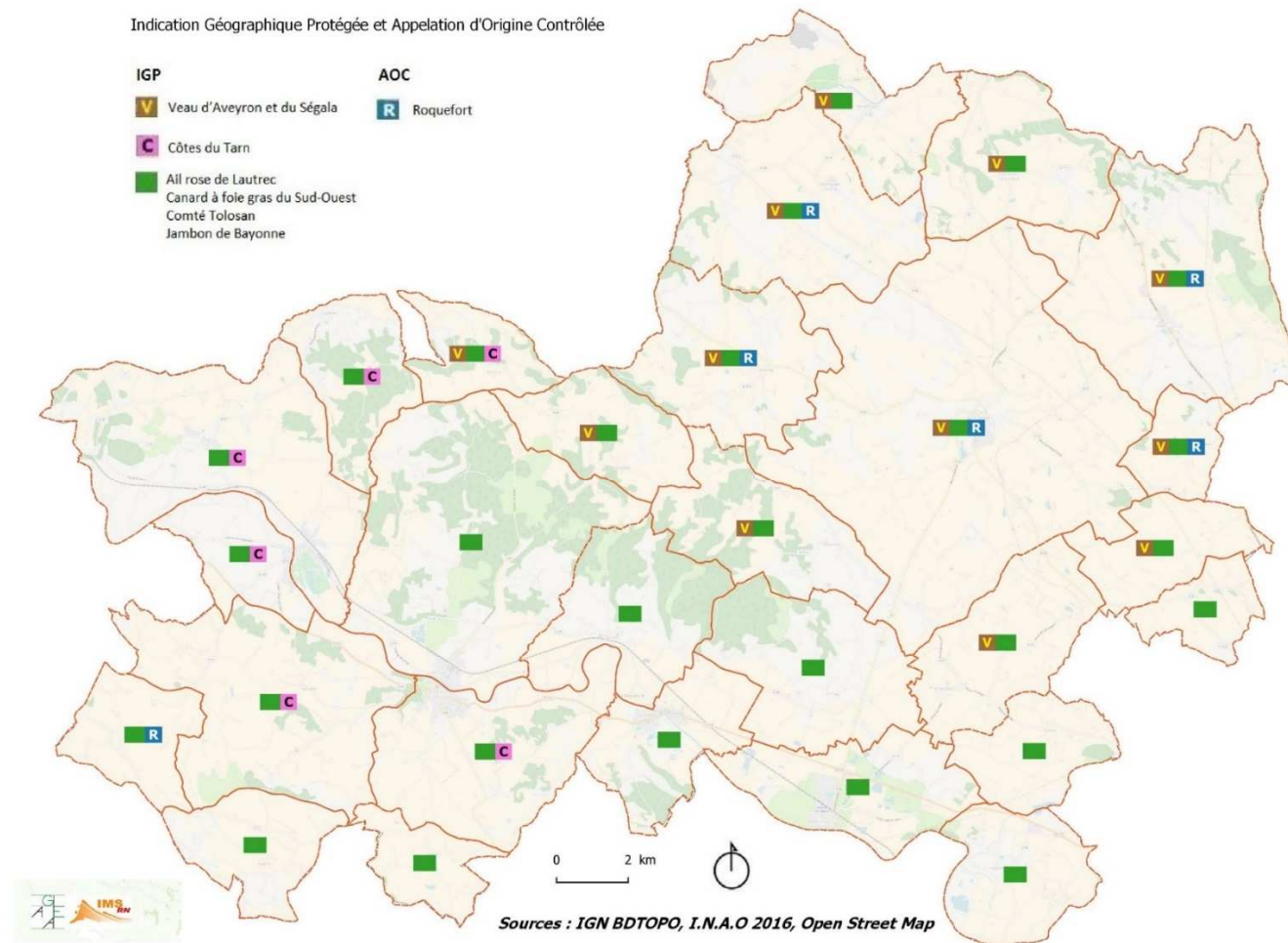


Carte 44 : Aire géographique de l'ail rose de Lautrec



### 3. Les Indications Géographiques Protégées (IGP) et Appellations d'Origines Contrôlées (AOP)

Le territoire est couvert dans son ensemble aussi par d'autres par d'autres IGP que l'ail rose et AOP qui viennent elles aussi enrichir le terroir de la CCLPA.



Carte 45 : IGP et AOC dans la CCLPA



## 4. Le territoire du Laurécois-Pays d'Agout indéniablement agricole

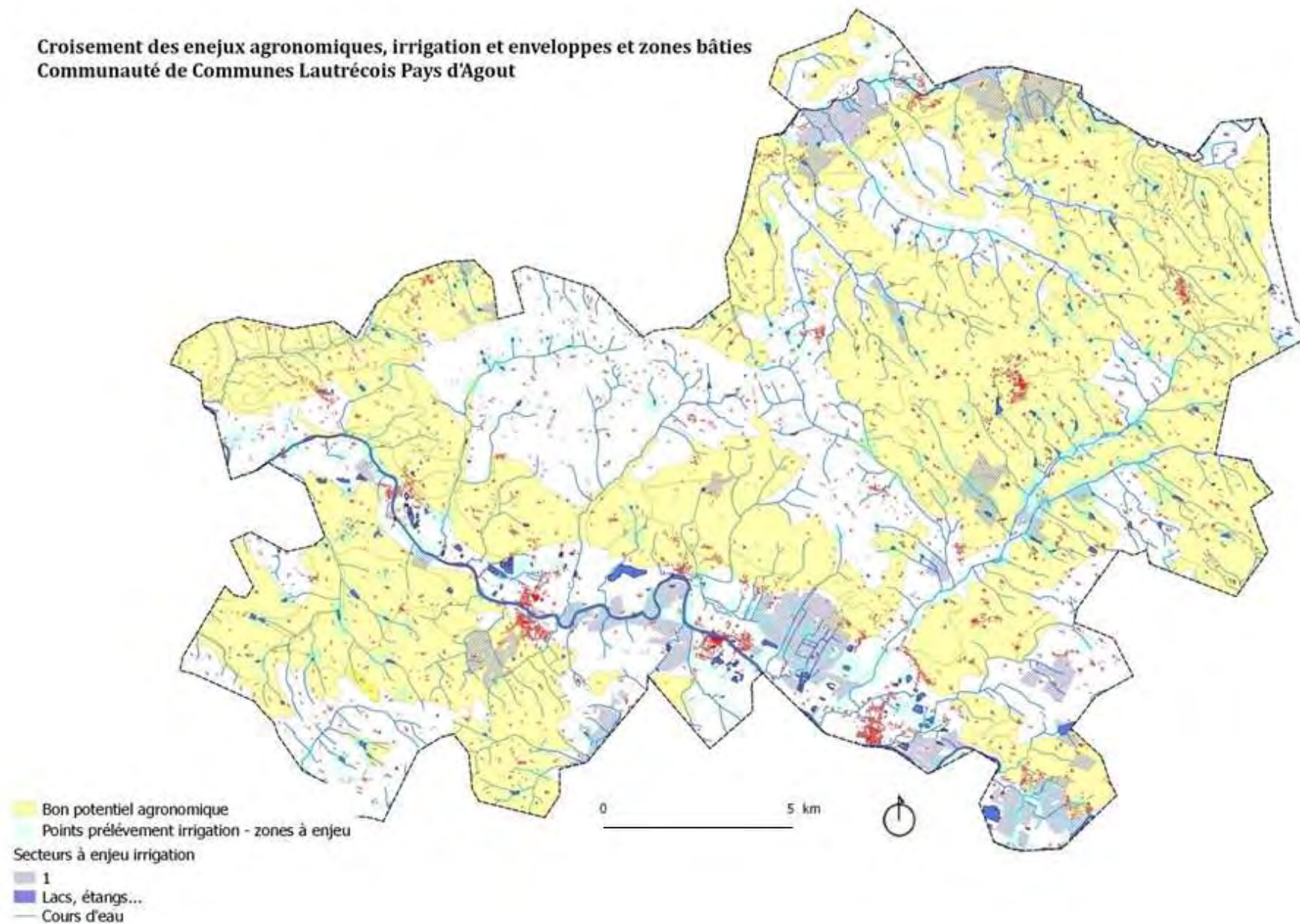
Les activités agricoles ont un rôle important dans les futurs choix d'urbanisation car ils sont une réelle aide à la décision ; elles justifient l'économie dans la consommation des terres qui sont une ressource finie et non renouvelable.

**Les potentialités agronomiques sont très variables, globalement moyennes et bonnes avec des aménagements réalisés pour améliorer ces potentialités.** Les sols d'alluvions et les argilo-calcaires du territoire présentent globalement de bonnes aptitudes à la mise en valeur agricole avec aussi la présence d'aménagements comme l'irrigation ou parfois le drainage.

Territoire de naissance de l'appellation Ail rose de Lautrec, l'agriculture et ses hommes ont su et savent tirer le meilleur d'un terroir aux reliefs et pentes parfois difficiles.

Les terres de plaines, les terres des vallées secondaires, les terres faiblement pentues intéressent l'activité agricole et représentent aussi des zones propices à l'urbanisation.

### Croisement des enjeux agronomiques, irrigation et enveloppes et zones bâties Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout



Carte 46 : Aptitude à la mise en valeur agricole, potentiel irrigation et zones bâties

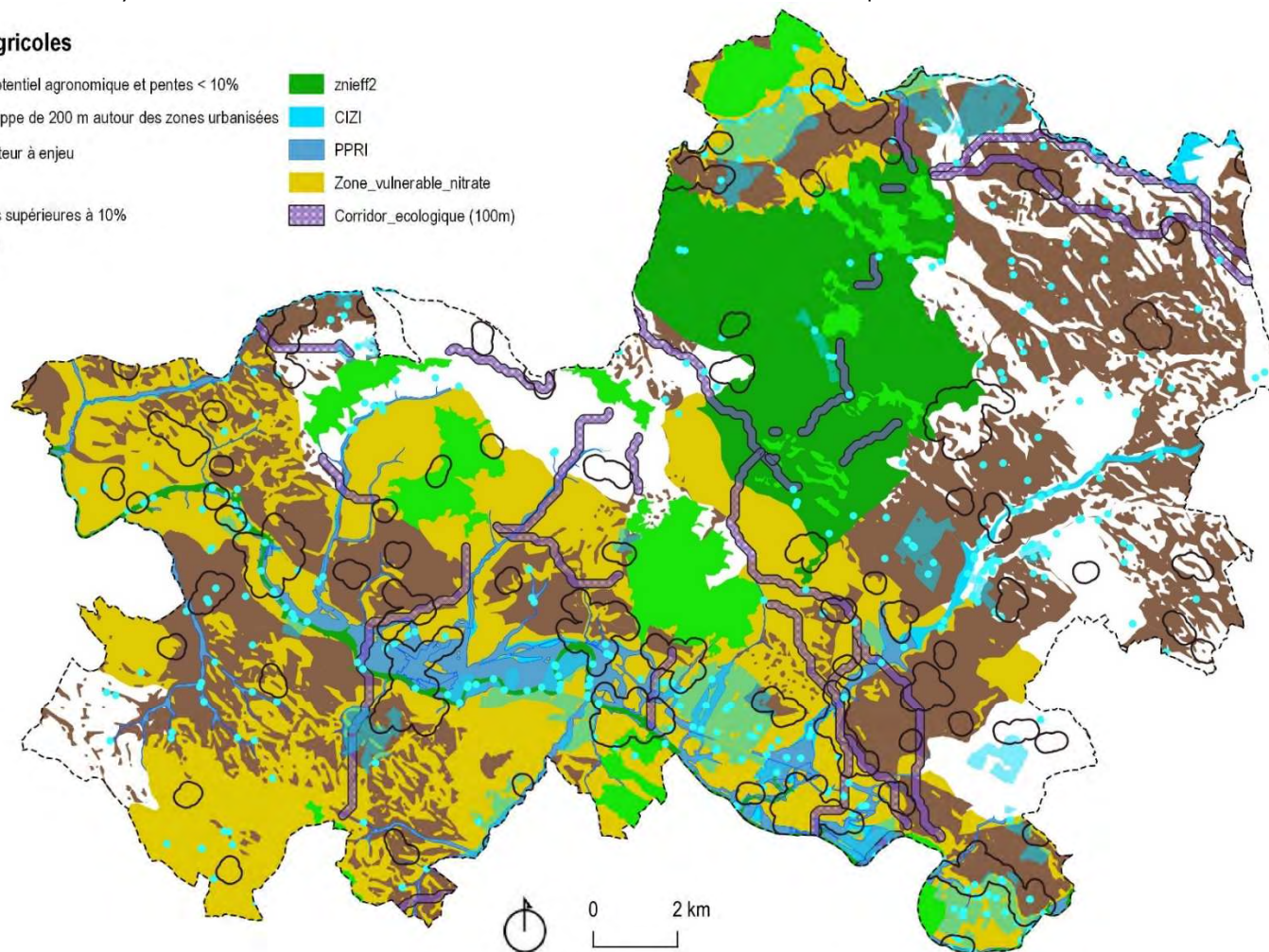


# 7. Atlas cartographiques des cartes de synthèses du diagnostic rural, foncier et agricole

Les cartes suivantes permettent de synthétiser l'ensemble des informations et thèmes traités précédemment.

## Enjeux agricoles

- Bon potentiel agronomique et pentes < 10%
- znieff2
- Enveloppe de 200 m autour des zones urbanisées
- CIZI
- Irrigation, secteur à enjeu
- 1
- PPRI
- Zone\_vulnérable\_nitrate
- Pentes supérieures à 10%
- znieff1
- Corridor\_écologique (100m)




Sources : CCLPA, IGN BDTOP0, I.N.A O. 11/2008,  
 PREFECTURE REGION MIDI-PYRENEES, Chambre d'agriculture du Tarn  
 Syndicat de Défense du Label Rouge et de l'I.G.P. Ail Rose de Lautrec


Carte 47 : Synthèse des enjeux agricoles et écologiques, environnementaux dans la CCLPA en 2017





### Enjeux agricoles


Indication Géographique Protégée et Appellation d'Origine Contrôlée


 IGP ail rose de Lautrec, Canard à foie gras du sud ouest, Comté Tolosan et Jambon de Bayonne

 IGP Veau d'Aveyron et du Ségala


 IGP Côtes du Tarn

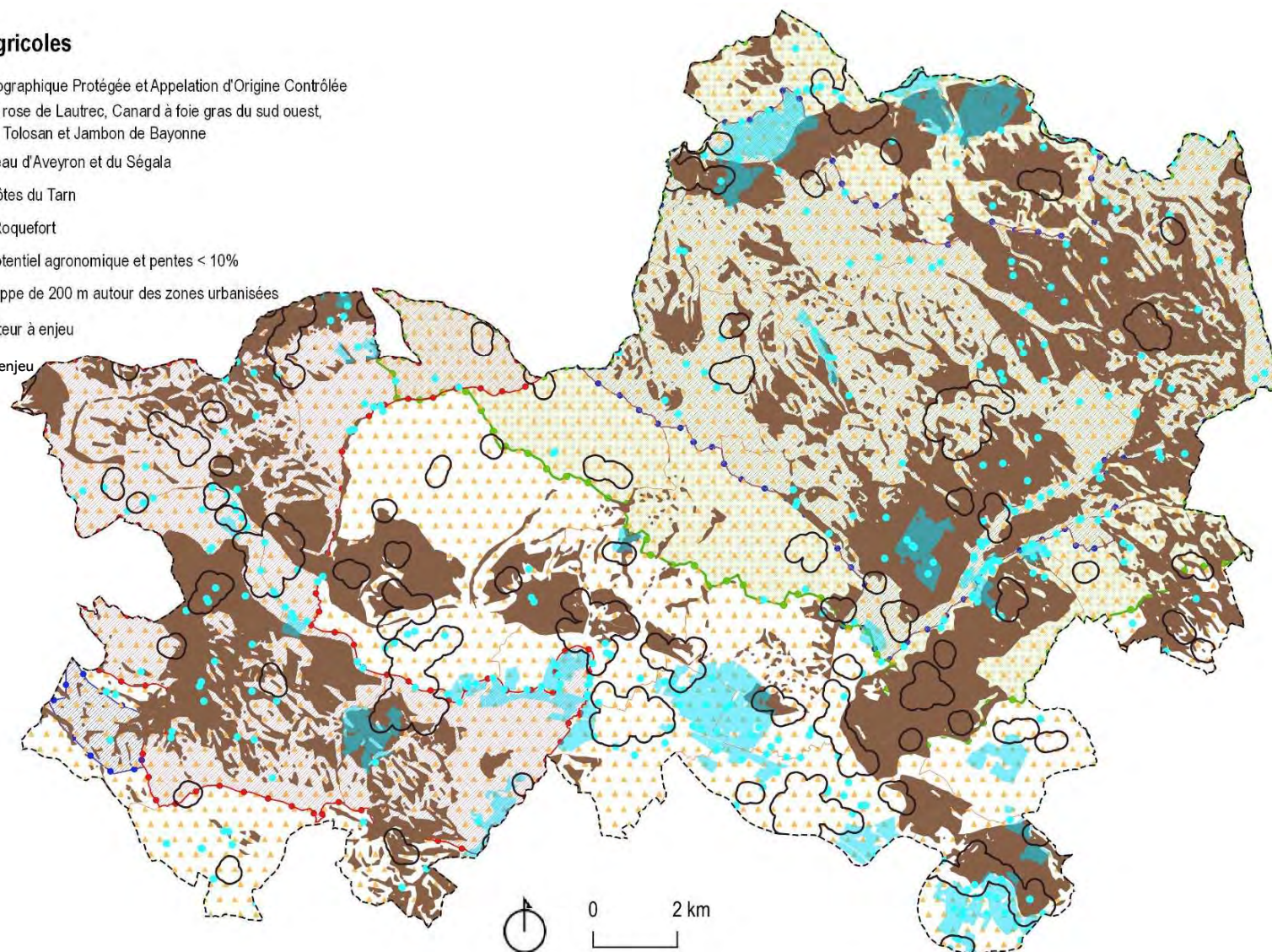
 AOC Roquefort

 Bon potentiel agronomique et pentes < 10%

 Enveloppe de 200 m autour des zones urbanisées

Irrigation, secteur à enjeu

 Secteur à enjeu



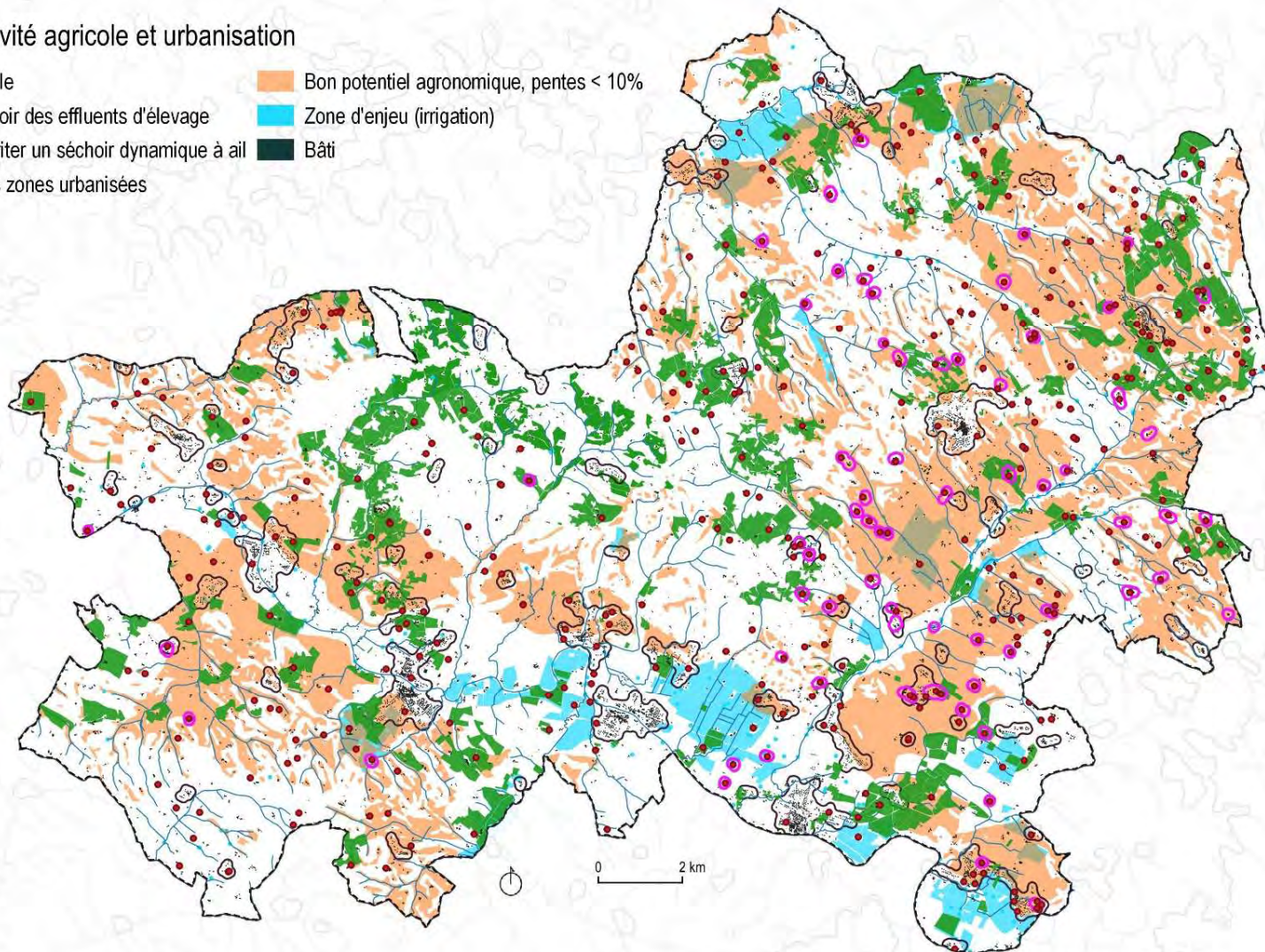
Sources : CCLPA, IGN BDTOPO, I.N.A O, 11/2008, PREFECTURE REGION MIDI-PYRENEES, Chambre d'agriculture du Tarn, Syndicat de Défense du Label Rouge et de l'I.G.P. Ail Rose de Lautrec

Carte 48 : Synthèse des enjeux agricoles liés aux IGP et au potentiel agronomique des sols dans la CCLPA en 2017



### Carte de synthèse : Activité agricole et urbanisation

- Siège d'exploitation agricole
- Zone susceptible de recevoir des effluents d'élevage
- Zone d'enjeu (irrigation)
- Bâtiment susceptible d'abriter un séchoir dynamique à ail
- Bâti
- Zone de 100 m autour des zones urbanisées
- Bon potentiel agronomique, pentes < 10%



Sources : CCLPA, IGN BDTOP0, Chambre d'agriculture du Tarn, Référents agricoles des communes, Adasea 32



Carte 49 : Synthèse des enjeux agricoles liés aux IGP et au potentiel agronomique des sols dans la CCLPA en 2017



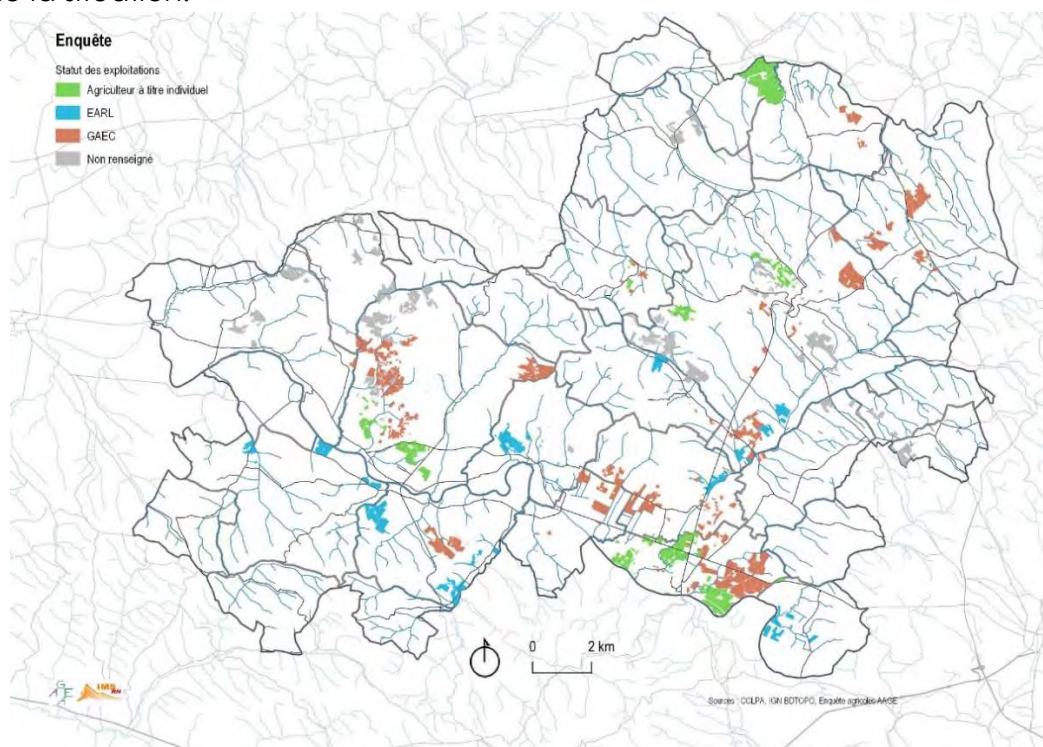
## 8. Questionnaires agricoles

### 1. Méthodologie :

L'enquête a été réalisée entre mai et juillet 2018 (courriers, mails et entretiens face à face), auprès des agriculteurs de la communauté de communes qui sont implantés et qui travaillent des parcelles agricoles situées dans des secteurs à fort enjeux (en zones urbanisées, en limite d'urbanisation ou à proximité de zone naturelles et en conflit potentiel avec ces espaces).

Grâce à un premier travail avec les mairies, on dénombre sur la base de ces critères, 64 exploitations sur le territoire de la communauté de communes.

51 exploitants ont répondu au questionnaire (78% des exploitations qui ont été ciblés), ce qui permet de disposer sur la base des réponses formulées d'une vision objective de la situation.



Carte 50 : Enquêtes – Statut des 64 exploitations situées dans les secteurs à forts enjeux dans la CCLPA



## 2. Liste des 64 exploitations situées dans les secteurs à forts enjeux (Naturels, agricoles, urbain) :

Une liste des 64 exploitations a été établie pour des raisons d'organisation de rendez vous et de suivi des entretiens. Cette liste n'est pas publiée pour des raisons de respect de l'anonymat. Elle est à la disposition de la CCLPA.

## 3. Résultats de l'enquête : Résultats de l'enquête :

Implantation des 64 exploitations : situées dans les secteurs à fort enjeux :

Siège des exploitations	nombres d'exploitations	%
LAUTREC	10	16%
DAMIATTE	9	14%
CUQ	6	9%
BROUSSE	4	6%
MONTDRAGON	4	6%
SERVIES	4	6%
VIELMUR SUR AGOUT	4	6%
GUITALENS	3	5%
ST PAUL CAP DE JOUX	3	5%
VENES	3	5%
PUYCALVEL	2	3%
ST JULIEN DU PUY	2	3%
PUYCALVEL	1	2%
MONTPINIER	1	2%
CABANES	1	2%
FIAC	1	2%
FREJEVILLE	1	2%
JONQUIERES	1	2%
PARIS	1	2%
ST GENEST DE CONTEST	1	2%
TEYSSODE	1	2%
VITERBE	1	2%
	64	100%

Tableau 5 : Implantation des 64 exploitations (Siège social)

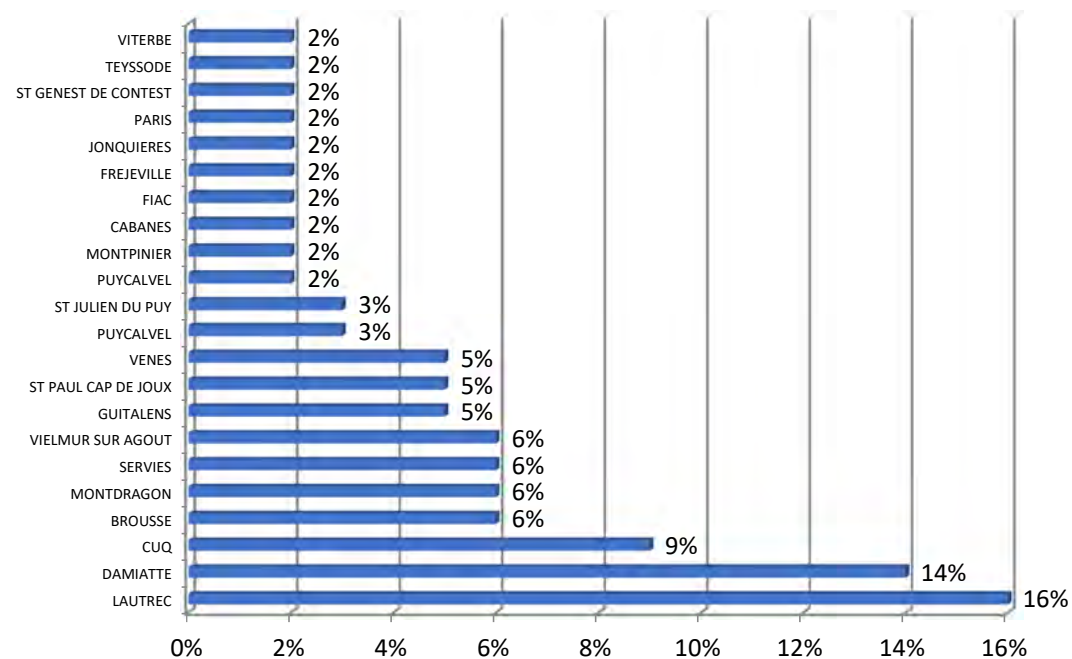


Figure 20 : Implantation des 64 exploitations

→ 39% des exploitations qui présentent des enjeux par rapport à l'urbanisation ou aux zones naturelles sont localisées sur Lautrec, Damiatte et Cuq.

Nature des exploitations :

Polyculture et élevage	42%
Polyculture	29%
Céralière	15%
Elevage	13%
Total	100%

Tableau 6 : Nature des exploitations

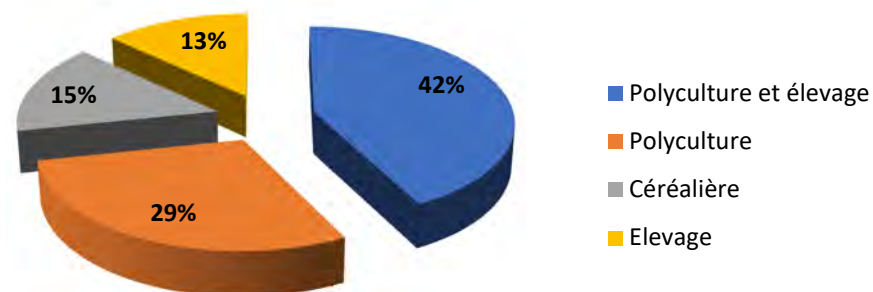


Figure 21 : Nature des exploitations

→ Les exploitations qui mixent polyculture et élevage sont majoritaires, suivi des exploitations centrées sur la polyculture et loin derrière on retrouve les exploitations qui sont basées uniquement sur les céréales ou l'élevage. On est donc dans une logique de diversification des productions sur les exploitations, qui est aussi à rapprocher de la logique de GAEC (voir ci-dessous).

#### Type d'exploitations :

Concernant le type d'exploitation, 21% sont des exploitations avec des agriculteurs à titre individuel, 40% sont en exploitations sociétaires (62% en GAEC et 38% en EARL), pas d'information sur les autres exploitations.

→ **La forme sociétaire est privilégiée et montre la bonne structuration des exploitations. Dans ce cadre, le statut GAEC (Groupe Agricole d'Exploitation En Commun) qui existe depuis 1962 est plébiscité. Le principal avantage est sa transparence qui permet la mise en commun d'exploitations existantes (surfaces et bâtiments), mais aussi de compétences. Les associés du groupement bénéficient d'un statut d'agriculteur sur le plan économique et social, qui peut leur permettre de bénéficier de plusieurs aides, notamment de la part de l'Etat (prêts, indemnités, régime social, ...). Ceci explique aussi le fait que la majorité des exploitations mixent polyculture et élevage.**



**Surface agricole utile :**

La surface agricole totale recensée sur 42 exploitations qui ont répondu à l'enquête est de 4 255 ha.

	<b>Exploitations</b>	<b>Surfaces</b>
<b>Moins de 50 ha</b>	26% des exploitations	316 ha
<b>50 à 100 ha</b>	36% des exploitations	1 195 ha
<b>100 à 200 ha</b>	26% des exploitations	1 824 ha
<b>Plus de 200 ha</b>	12% des exploitations	920 ha

Tableau 7 : Surface agricole utile par exploitation

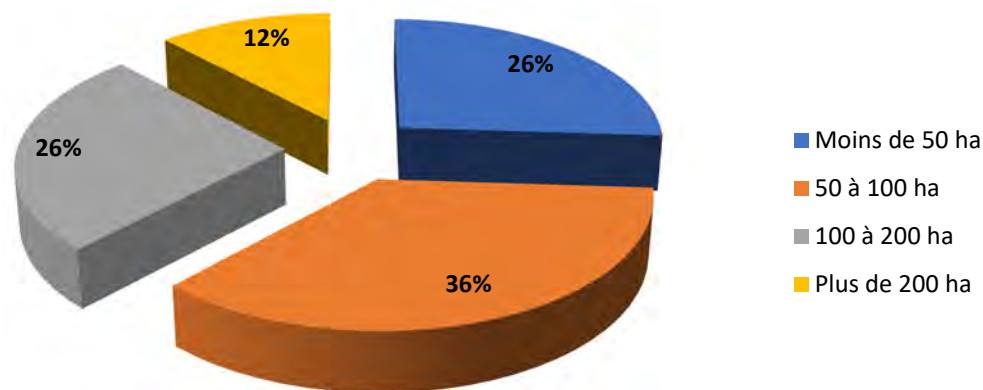


Figure 22 : Surface agricole utile par exploitation

➔ Si les exploitations de moins de 100 ha sont les plus nombreuses (62%), celles de plus de 100 ha représentent à elles seules 62% des surfaces. Enfin, 95% des surfaces exploitées sont sur le territoire de la communauté de communes. La taille des exploitations s'explique aussi par la mise en valeur commune des exploitations dans le cadre des GAEC. A retenir au niveau national la surface moyenne des exploitations est entre 55 et 65 ha en moyenne (moyenne des 100 ha sur notre échantillon de répondants).

## Productions des exploitations :

- ✓ **32 exploitations basent tout ou partie de leur production sur de l'élevage.**

**Concernant les bovins :** 25 exploitations font du bovin avec un cheptel moyen de 100 bêtes. Mais globalement 48% des exploitations ont un cheptel de moins de 50 bêtes, 8% des exploitations ont un cheptel entre 50 et 100 bêtes et 44% ont plus de 100 bêtes.

**Concernant les volailles (canards, ...) :** 4 exploitations font des volailles avec des élevages moyens de 18 000 volailles.

**Concernant les ovins, cochons, ... :** les élevages sont plus disparates en termes de taille de cheptel.

## Sur les productions végétales voici les surfaces moyennes par culture :

- Blé (dur et tendre) : 20 ha
- Orge : 11 ha
- Tournesol : 9 ha
- Maïs : 10 ha
- Sorgho : 10 ha
- Triticale : 3 ha
- Soja : 7,5 ha
- Prés et Prairies : 14 ha
- Ail : 3 ha

## Poids des cultures :

- Culture du blé (dur et tendre) dans un quart des exploitations.
- Culture de l'ail dans un quart des exploitations.
- Culture de l'orge dans 13,5% des exploitations.
- Culture du près et de la prairie dans 13,5% des exploitations.
- Culture du tournesol dans 13% des exploitations.
- Culture du maïs dans 10% des exploitations.

- Culture du soja dans 4% des exploitations.
- Culture sorgho dans 2% des exploitations.
- Culture du triticale dans 2% des exploitations.

➔ **Malgré la mixité des cultures végétales 4 sont particulièrement pratiquées : le blé, l'ail, l'orge et le prés/prairie. Et un quart des exploitations pratique l'élevage.**

#### Emploi dans les exploitations :

- Dans 56% des exploitations l'emploi agricole est un emploi à titre principal.
- Moins de 10% des exploitations avec un conjoint collaborateur.
- 1,6 salarié permanent.
- Un âge moyen des exploitants de 50 ans
- Une succession est possible dans 38,5% des exploitations. Pour les autres, pas de successions assurées ou pas encore à l'ordre du jour.

➔ **Dans plus d'une exploitation sur deux, l'emploi agricole est un emploi principal. Il s'agit d'agriculteurs qui exercent leur activité sur une superficie au moins égale à la moitié de la surface minimale d'installation. Ils doivent également consacrer au moins 50% de leur temps et dégager 50% de leurs revenus grâce à cette activité agricole. Comme au niveau national, l'âge moyen des exploitants est d'une cinquantaine d'année (l'entrée dans la profession est plus tardive qu'auparavant, aux alentours de 28 ans aujourd'hui). En général, plus une exploitation est petite plus l'âge moyen de son exploitant est élevé. Enfin il est important de noter que même si une succession est assurée ou possible pour 38% des exploitations, cela n'est pas le cas pour 62% d'entre-elle.**

#### Bâtiments dans les exploitations :

- Le logement est sur la propriété dans 73% des cas.
- Le logement est à proximité de la propriété dans 10% des cas.
- Le logement est sur la commune de référence dans 10% des cas.
- Le logement est sur la communauté de commune dans 3,5% des cas.
- Le logement est hors de la communauté de commune dans 3,5% des cas.



➔ Une large majorité des exploitants habitent sur la propriété ou à proximité voire sur la commune de référence ou la communauté de communes. Moins de 5% habitent en dehors du territoire. Cette situation est à la fois induite par le fait que les exploitations sont plutôt anciennes entre 15 et 20 ans en moyenne et que l'élevage oblige les exploitants à vivre à proximité immédiate.

#### Mode de faire valoir principal des exploitations :

Au global au regard des retours des répondants à cette question, 68% des exploitations avec un faire-valoir principal en propriété et 32% en fermage.

- 49% des surfaces et 47% des îlots sont en propriété.
- 46% des surfaces et 38% des îlots sont en fermage.
- 5% des surfaces et 15% des îlots sont en partie en propriété.

➔ On est ici globalement dans une logique de 50/50 entre la propriété et le fermage (redevance du locataire exploitant les terres).

#### Activité des exploitations :

- 50% des exploitations ont dans une activité en « rythme de croisière ».
- 30% des exploitations ont une activité en voie de développement.
- 13% des exploitations ont une activité en fin de carrière.
- 7% des exploitations ont une activité « patrimoniale ».

➔ Si un tiers des exploitations sont en voie de développement, il est important de noter qu'une exploitation sur deux a trouvé un « rythme de croisière » en termes d'activité. Seuls 13% des exploitations sont vraiment de fin de carrière ce qui nécessite un regard particulier en termes de cession/transmission.

#### Bâtiments des exploitations :

Selon les types d'exploitations et de productions :

- On note en moyenne 3 bâtiments liés à une activité d'élevage Règlement Sanitaire Départemental (RSD).
- On note en moyenne 2 bâtiments liés à une activité d'élevage (ICPE) .
- On note en moyenne 1 bâtiment type construction traditionnelle (Avant XIX°).
- On note en moyenne 2 bâtiments type construction "moderne".

- On note en moyenne 1 bâtiment type construction "mixte".

→ Il est ici important de noter qu'on décompte 19 bâtiments modernes en exploitations contre seulement 5 constructions traditionnelles d'avant le XIXème et 2 constructions mixte. Des investissements ont donc été réalisés afin d'accompagner le développement des exploitations. Concernant les projets, on peut noter 13 projets de construction majoritairement « modernes ».

#### Irrigation des exploitations :

- 40 îlots drainés pour 300 ha de terre
- 37 îlots irrigables/irrigués pour 325 ha de terre

#### Epandages dans les exploitations :

- 337 ha Epandage effluents d'élevage - ICPE autorisation
- 180 ha Epandage effluents d'élevage - ICPE déclaration
- 236 ha Epandage effluents d'élevage – Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

#### Surface stratégique en terme fonctionnel :

- 508 ha sont jugés stratégiques en terme fonctionnel
- 36 îlots stratégiques en terme fonctionnel
- 0 ha engagé MAE Rotationnelle
- 0 îlot MAE Rotationnelle
- 70 ha sont engagés en Prime Herbagère Agro-Environnementale
- / îlots Prime Herbagère Agro-Environnementale
- / îlots ICHN Herbe
- 45 ha sont en ICHN Herbe
- / Surface engagée en culture biologique
- / Nombre d'îlots en culture biologique

- 1 ha engagé en agro-pastoralisme
- 1 îlot en agro-pastoralisme
- / Surface Autre type d'activité
- / Nombre d'ilots Autre type d'activité

→ En termes de projet, il est à noter : 1 projet de 6 ha en MAE Rotationnelle, 6 ha en Prime Herbagère Agro-Environnementale et 32 ha en culture biologique.

Projets et remarques/observations :

Projets des exploitants, en termes de construction :

- Un projet de hangar de 700 m<sup>2</sup> pour du matériel et du stockage.
- La création de bâtiments d'élevage pour une mise aux normes.
- Un projet d'extension d'un local de stockage.
- La construction d'un logement.
- L'extension d'un hangar.
- La création d'une stabulation pour engraisser des vaches et d'une étable pour génisses.
- La création d'une stabulation pour accroître le cheptel.
- Transformation du hameau agricole en hameau de logements + atelier + stockage + artisanat.
- Projet de création d'un hangar agricole.
- Vendre une parcelle entourée de bâti.
- Monter un bâtiment en zone humide, ou en continuité des bâtiments actuels
- Projet de création d'un bâtiment de stockage avec chambre froide mais aussi photovoltaïque.

En termes de foncier :

- La vente de 2 parcelles constructibles.
- La reprise des terres en fermage et propriété mais beaucoup d'incertitudes.



- Passer à 150 ha et projet de location de l'exploitation.
- Le partage familial de l'exploitation en fonction de la valeur agronomique des sols.
- Le projet d'acheter 4 500 m<sup>2</sup> que le voisin veut vendre.
- Devenir propriétaire de 43 ha.
- Vente d'un terrain de 10 000 m<sup>2</sup>.

#### En termes d'exploitation :

- Fin de carrière mais les terres restent cultivables.
- Mise en agriculture raisonnée de l'exploitation, et développement pour transmission.
- Maintien de l'activité avec de la qualité et agriculture raisonnée.
- Travailler en dehors pour assurer un revenu.
- Arrêt de l'élevage pour les céréales.
- Continuité et développement mais manque de terres.
- Encore 10 ans de travail puis vente fermage ou métairie.
- Photovoltaïque projet de 11 000 m<sup>2</sup>, projet d'une construction, irrigation de 50 ha et agrandissement de l'exploitation.
- Recherche de nouveaux fermages et projets d'irrigation.
- Projet de céréales raisonnées.
- Se maintenir jusqu'à la retraite.

#### Remarques et observations des exploitants :

##### En termes de conflits :

- Conflits avec les lotissements par rapport aux accès.
- Limiter l'extension urbaine pour permettre plus de plantations.
- La ventilation pour le séchage de l'ail fait du bruit en juillet et odeur et meuglement des vaches.
- Respect de l'environnement, faire les traitements au bon moment au bon endroit (le matin, sans vent). Plus d'échange avec les autres, les médias empirent la réalité sur les pesticides. Les documents d'urbanisme sont faits sans les agriculteurs.

- Parcelles sur nappes phréatiques de l'Agout mais pas de tensions avec les voisins.
- Exploitation à 70 m de la route et des maisons.
- Des gîtes à proximité de l'exploitation.
- La ferme est au milieu du hameau.
- Pas de traitements par rapport aux voisins.
- 2 ha en zone « lotissable ».
- Attention de ne pas construire de partout mais 6 maisons pourquoi pas.
- Le passé industriel n'a pas été bien géré.

#### En termes d'exploitation :

- Investissement il y a 10 ans. Belle ferme et meilleurs gains. Actuellement arrêt des investissements.
- Se mettre à la vente directe.
- Projet de développement dans l'élevage mais pourquoi pas vendre des terres.
- Faire de la vente directe aux particuliers.
- Revalorisation de l'agriculture raisonnée.
- Coexistence agréable entre les activités et les fonctions car agriculture raisonnée.
- Le hameau devrait rester constructible.
- Création de liaisons douces pour relier le hameau.
- L'agriculture fait tenir le territoire.
- Retraité, travaille les terres à 80 ans. Un autre exploitant n'a pas pu racheter.

## 9. Synthèse et cartographie des secteurs à forts enjeux

- ❖ Ces cartes de synthèses sont analysés en s'appuyant sur la carte du potentiel agricole des sols et sur le type d'exploitation des diverses parcelles. Il est important de préserver les parcellaires qui permettent d'assurer une compétitivité des exploitations de la CCLPA.

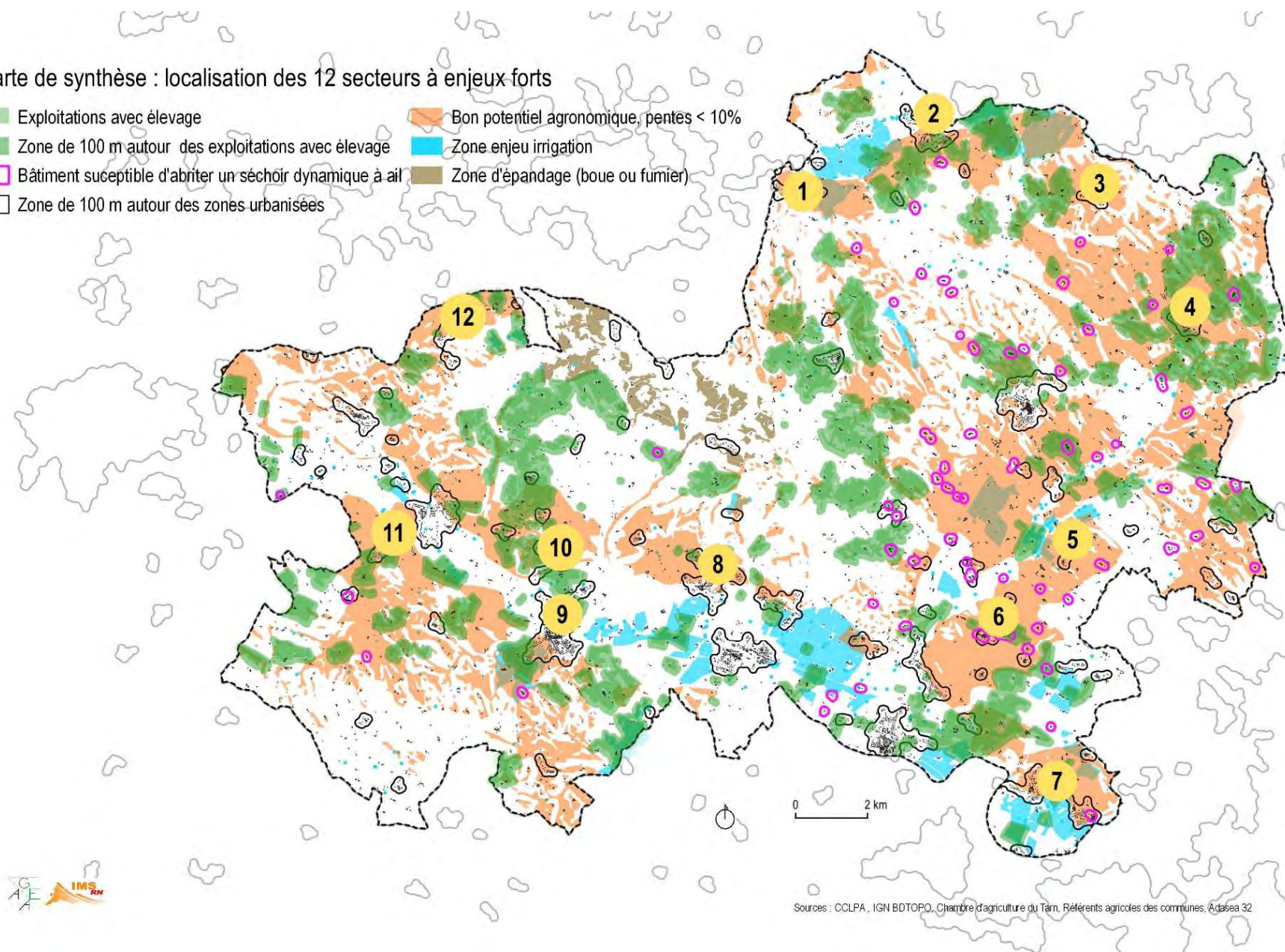
Pour permettre de cartographier des secteurs à potentiel fort situés sur le territoire, nous avons répertoriés :

- Le potentiel agricole de sols : pédologie, (la pédologie est une discipline scientifique qui s'intéresse à l'étude du sol, c'est-à-dire la couche superficielle, meuble, et enrichie en matière organique de la croûte terrestre. Elle se concentre aussi bien sur sa formation, que sur son évolution au cours du temps), le relief (pente <10%), le drainage et l'irrigation,
  - Les zones d'épandage de boue et de lisiers
  - Les Bâtiments susceptibles d'abriter un séchoir dynamique à ail en raison du bruit observé
  - Zone réciprocity de 100m des zones habitées et urbanisées
- ❖ 12 secteurs à enjeux forts sont identifiés et visualisés dans les cartes N° 56 à 68 ci après :
- La carte N°56 est la carte de synthèse des localisations des 12 secteurs :



Carte de synthèse : localisation des 12 secteurs à enjeux forts

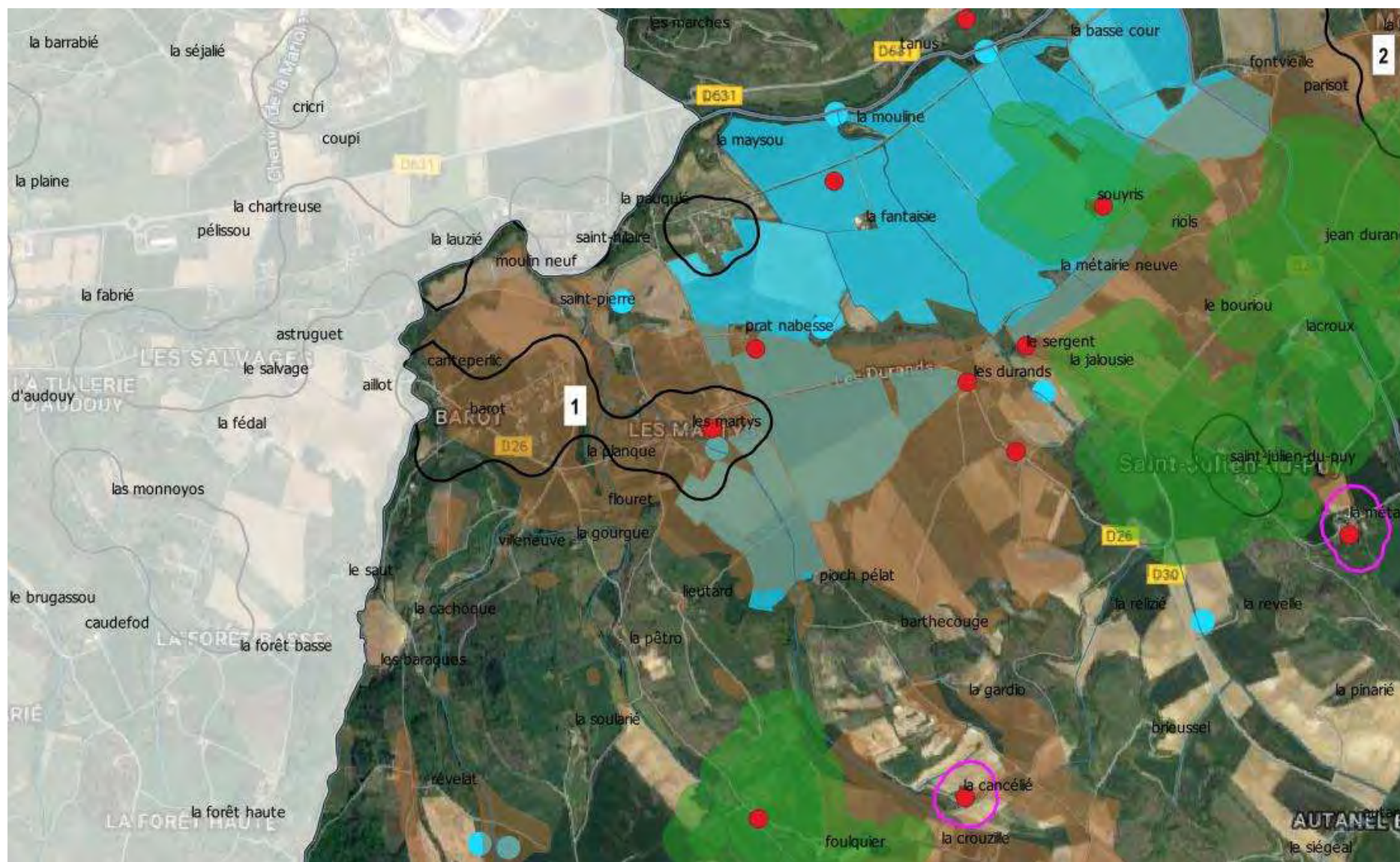
- Exploitations avec élevage
- Zone de 100 m autour des exploitations avec élevage
- Bâtiment susceptible d'abriter un séchoir dynamique à ail
- Zone de 100 m autour des zones urbanisées
- Bon potentiel agronomique, pentes < 10%
- Zone enjeu irrigation
- Zone d'épandage (boue ou fumier)



Sources : COLPA, IGN BDTOPO, Chambre d'agriculture du Tarn, Référents agricoles des communes, Adasea 32

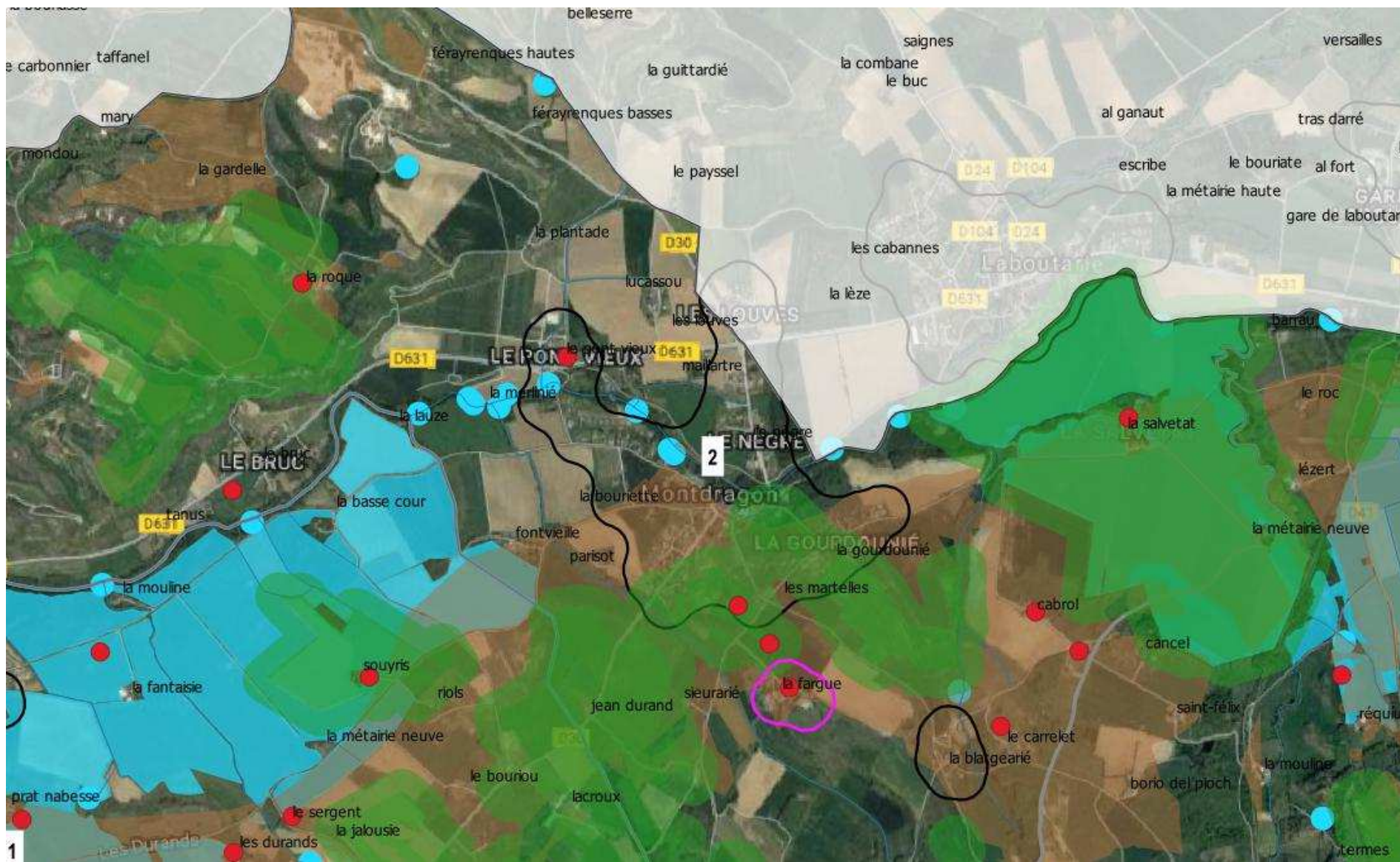
Carte 51 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation des 12 secteurs sensibles (impacts forts) / Urbanisation





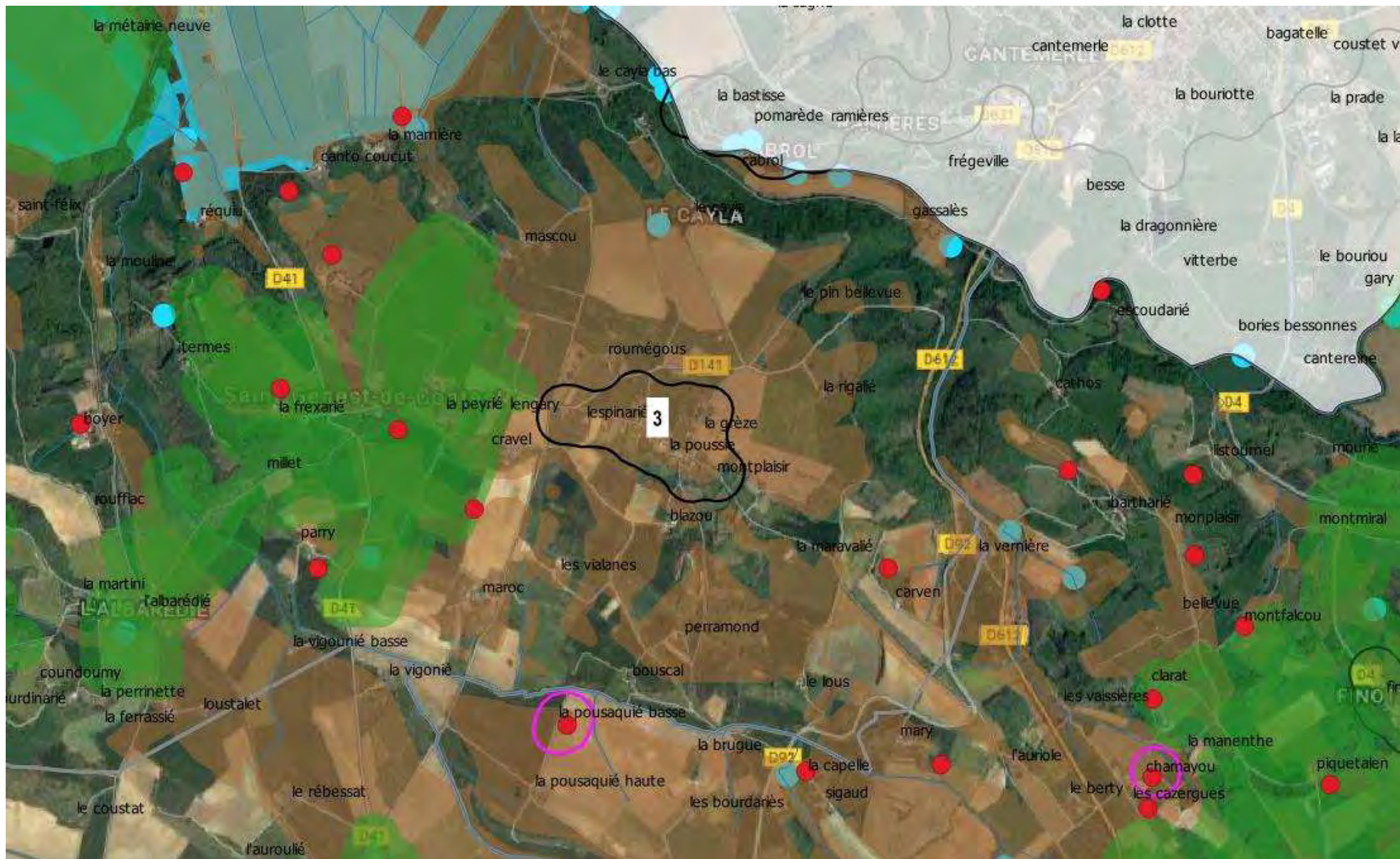
Carte 52 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 1 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Julien-du-Puy





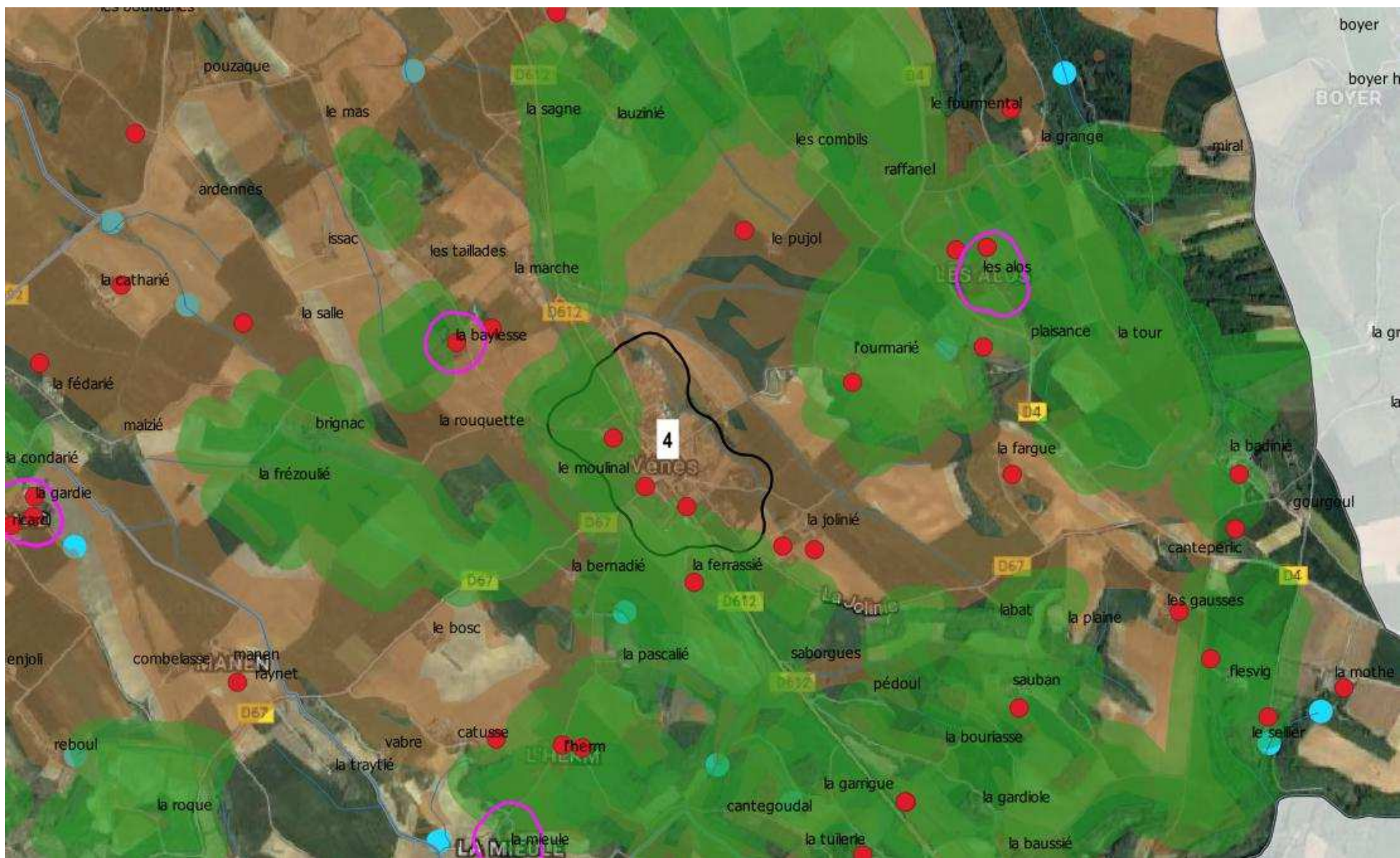
Carte 53 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 2 (impacts forts) / Urbanisation – Montdragon





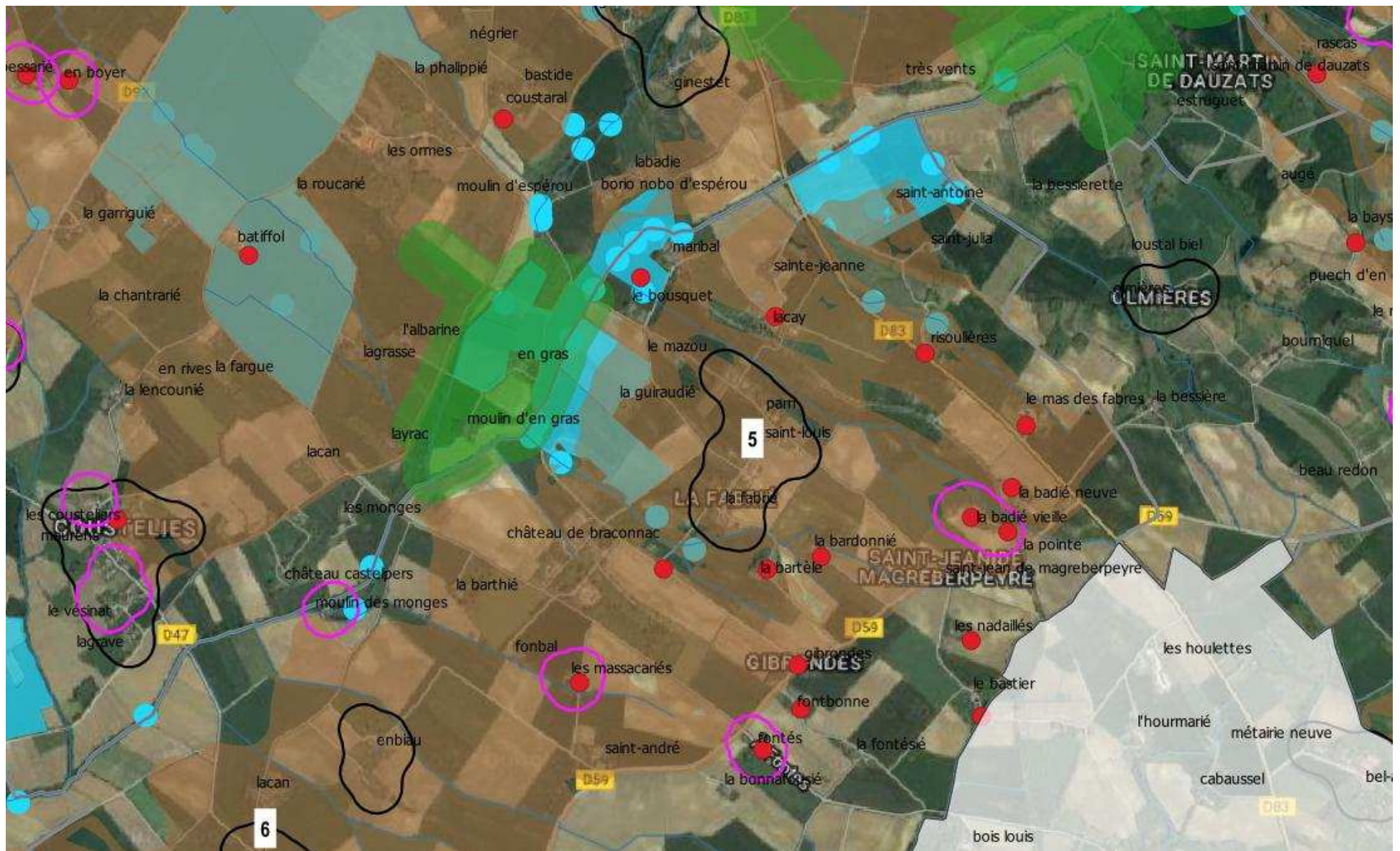
Carte 54 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 3 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Genest-de-Castets





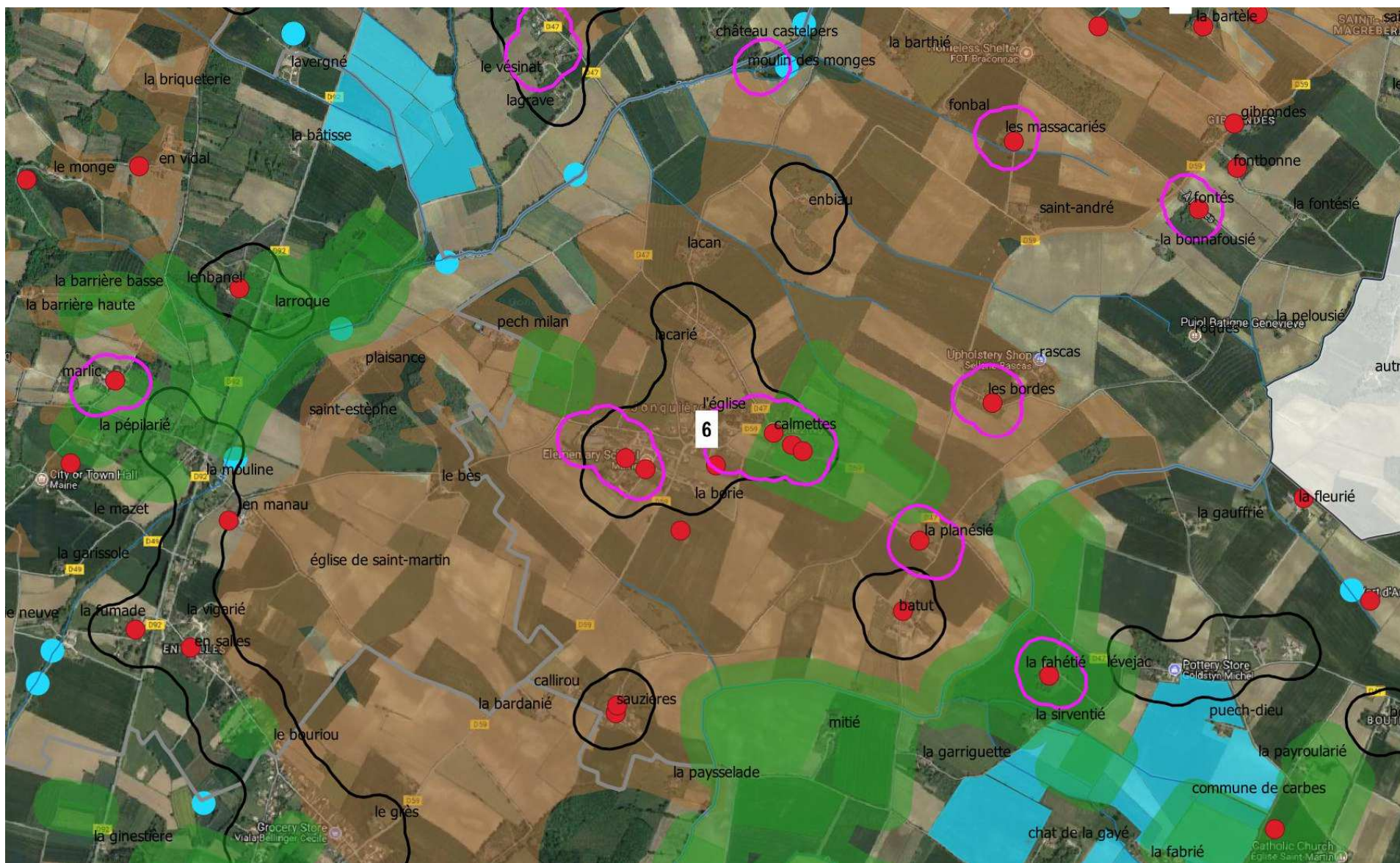
Carte 55 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 4 (impacts forts) / Urbanisation – Vénès





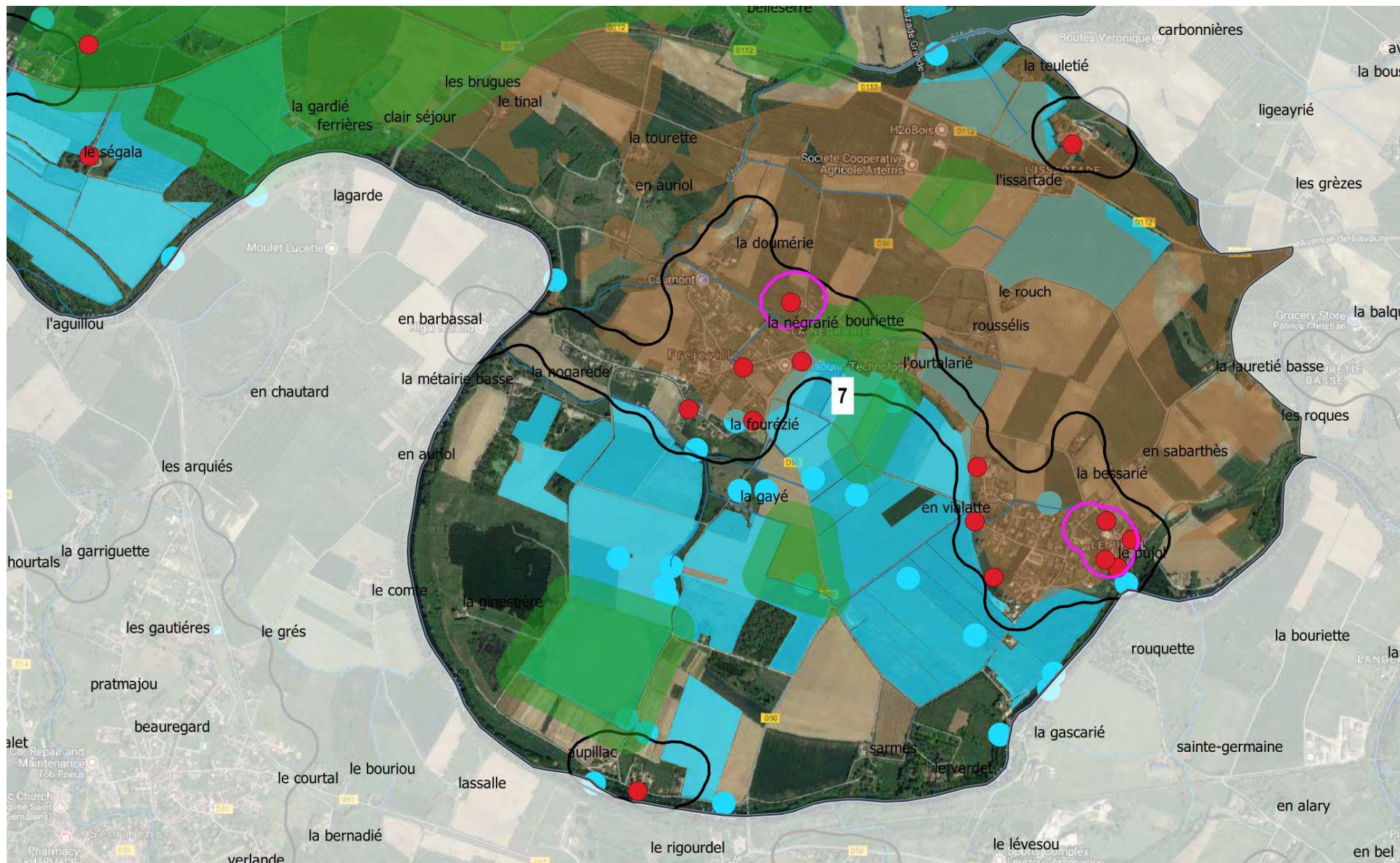
Carte 56 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 5 (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières





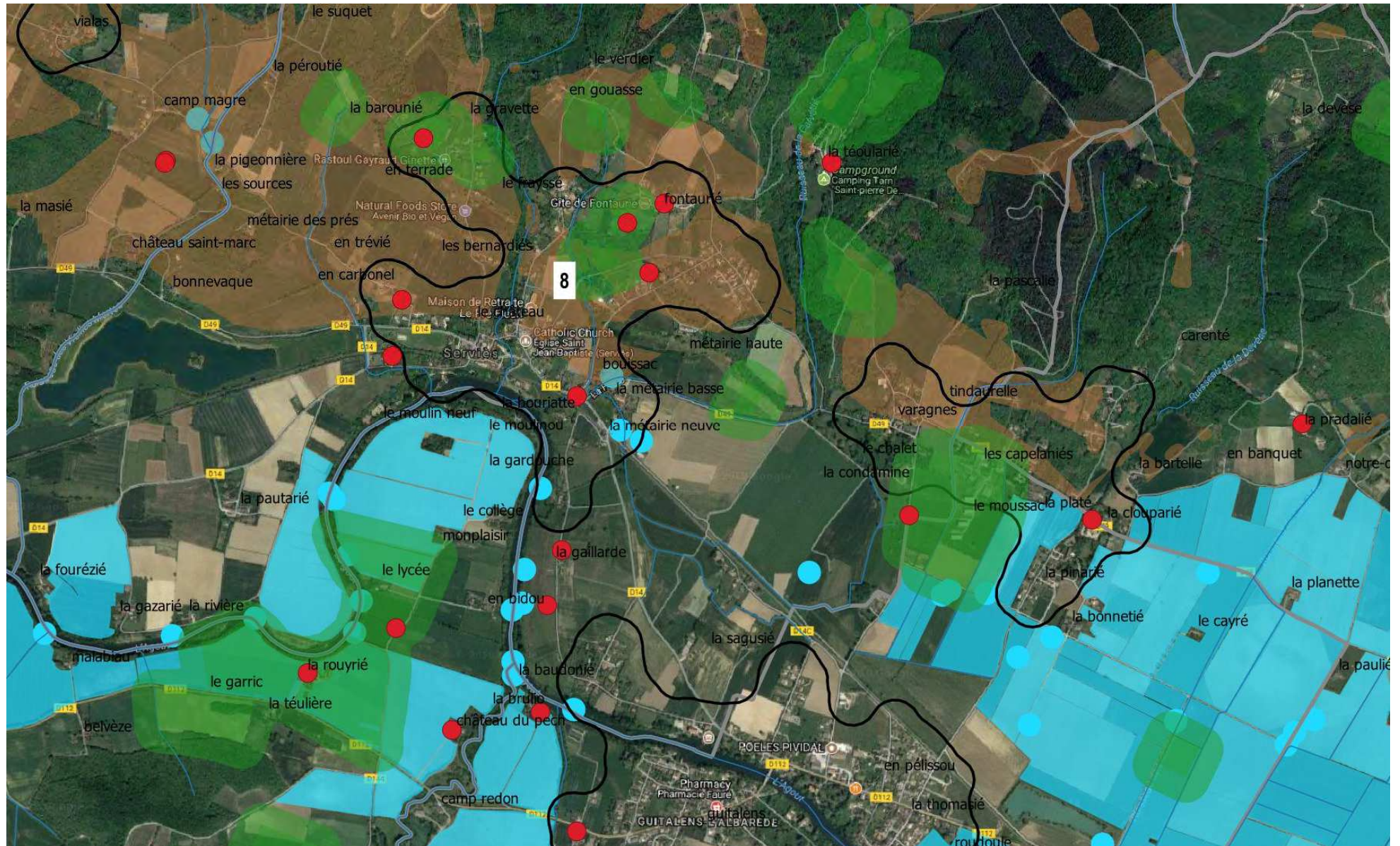
Carte 57 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 6 (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières





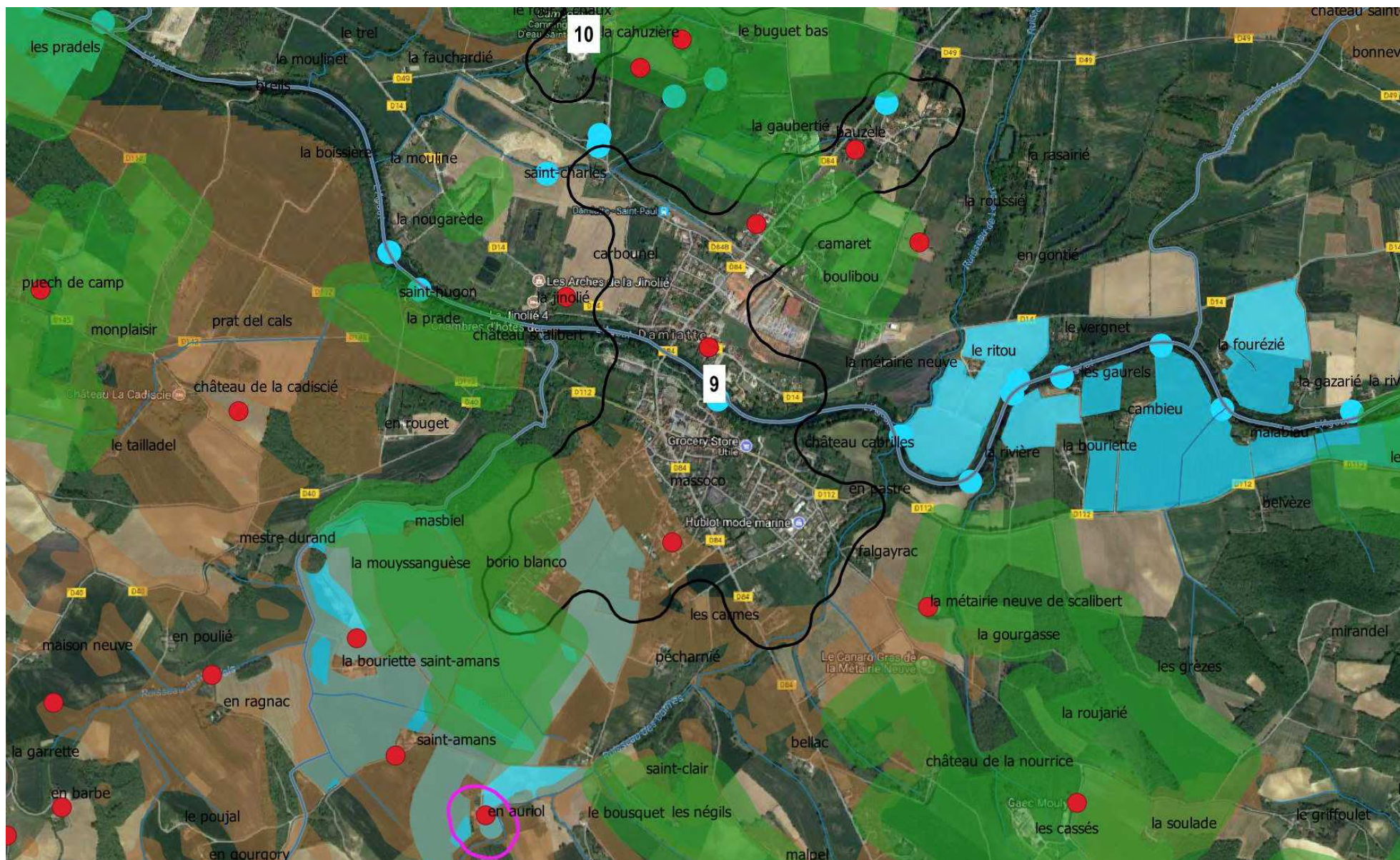
Carte 58 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 7 (impacts forts) / Urbanisation – Fréjeville





Carte 59 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 8 (impacts forts) / Urbanisation – Servies





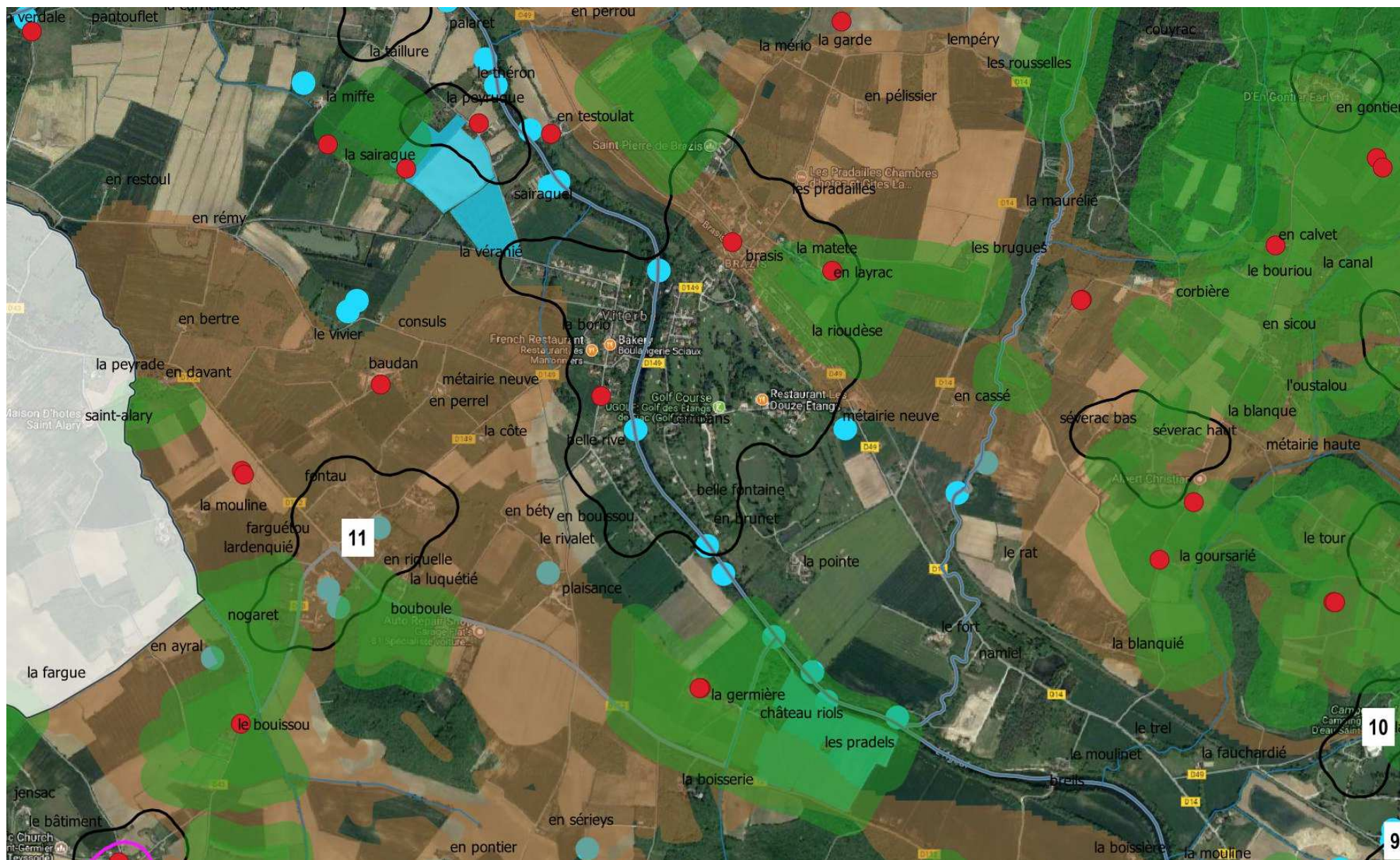
Carte 60 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 9 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Paul-Cap-de-Joux





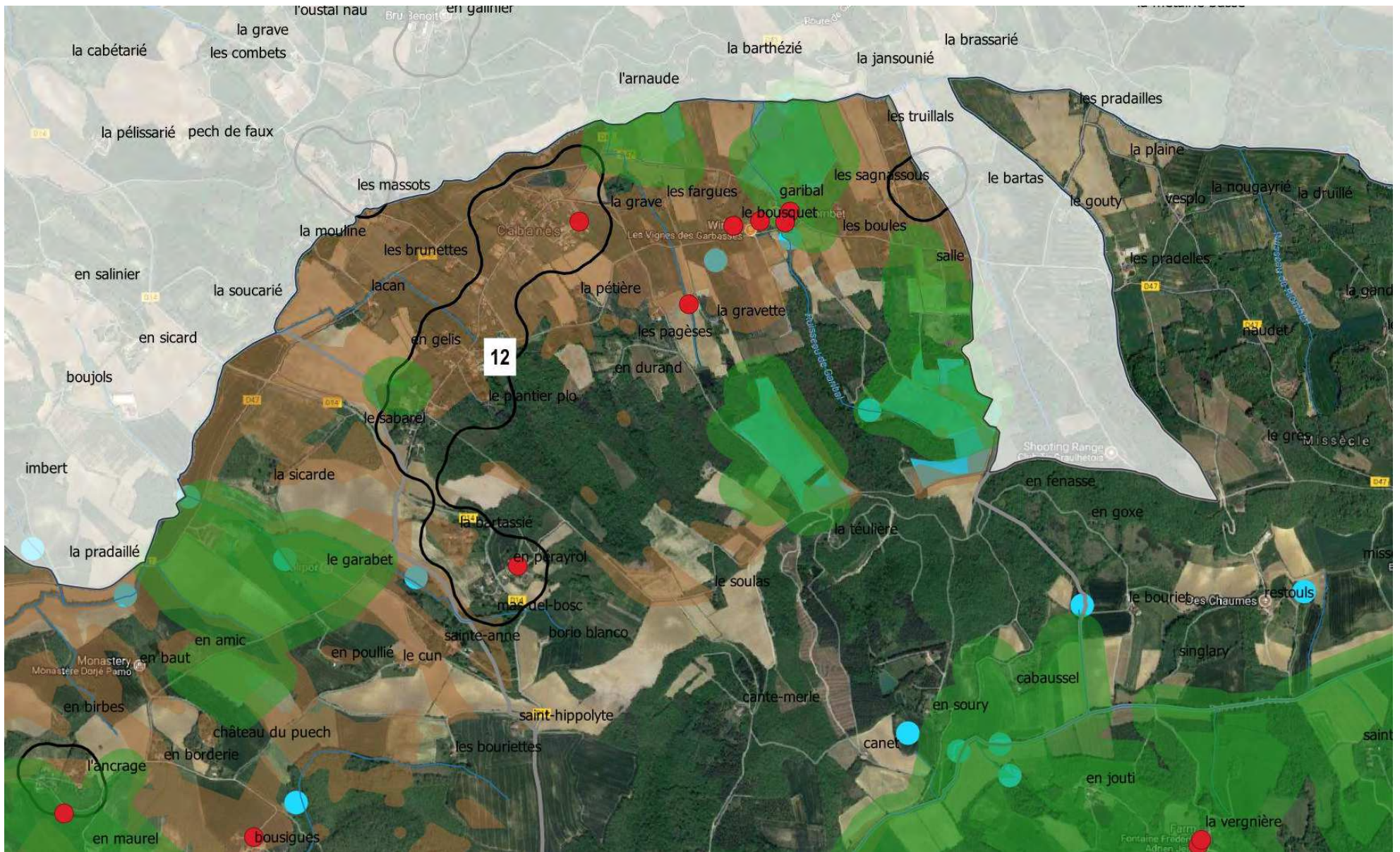
Carte 61 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 10 (impacts forts) / Urbanisation – Damiatte





Carte 62 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 11 (impacts forts) / Urbanisation – Viterb





Carte 63 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 12 (impacts forts) / Urbanisation – Cabanès

# 10. Perspectives et propositions

## 1. Descriptions des différents enjeux et localisation

Du diagnostic agricole ressortent 3 secteurs : une faible enveloppe urbaine où l'agriculture est quasi-inexistante, une zone mixte (petits villages et gros hameaux) où se mêlent agriculture et habitations, et une zone rurale où l'activité agricole prédomine.

Au vu de la coexistence entre l'agriculture et les autres activités, il sera nécessaire de clarifier la vocation de chaque zone et de prévoir les conditions de maintien et de développement de l'agriculture sur le moyen et long terme.

1/ ENJEUX FORTS/ une faible enveloppe urbaine où l'agriculture est quasi-inexistante

2/ ENJEUX MOYENS/ une zone mixte (petits villages et gros hameaux) où se mêlent agriculture et habitations

3/ ENJEUX FAIBLE / une zone rurale où l'activité agricole prédomine.

### ENJEUX FORTS

Préservation des surfaces agricoles situées sur des sols à forte potentialité agronomique

Préservation des surfaces irrigables et/ou drainées

Préservation des surfaces dédiées aux cultures à plus haute valeur ajoutée (partiellement ou en totalité) :

- en vigne
- en culture spécialisée : verger, maraichage, ail, truffes, semences...

Préservation des surfaces en Agriculture Biologique

Préservation des surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage

Préservation d'une zone tampon de 100 mètres autour des bâtiments d'exploitation agricole ainsi que des projets de construction de nouveaux bâtiments

Préservation des équipements dédiés à l'irrigation : station de pompage et canalisations enterrées d'irrigation

Impacts : Limiter très fortement les extensions urbaines

Localisation : 12 secteurs ont été identifiés sur l'ensemble du territoire de la CCLPA.

### ENJEUX MOYENS

Préservation des surfaces en terres labourables (totalité de l'ilot en céréales et/ou oléo protéagineux)

Préservation d'une zone tampon de 100 mètres autour des bâtiments de stockage d'ail (Séchoir dynamique) ainsi que des projets de construction de nouveaux bâtiments

Impacts : Limiter les extensions urbaines

Localisation : Villages et Hameaux

### ENJEUX FAIBLES

 Préservation des autres surfaces agricoles (Hors secteurs à enjeux)

Impacts : Limiter les changements de destinations

Localisation : Habitats isolés

Pour les 12 secteurs à enjeux forts, au-delà du périmètre de réciprocité autour des installations agricoles (Locaux de stabulation, les Zones d'épandage de boue et de lisiers, les séchoirs dynamiques à ail), il faudra instaurer en raison d'afflux de populations nouvelles ne connaissant pas forcément le monde agricole un dialogue pédagogique entre les agriculteurs et les riverains.

Le diagnostic agricole permet de faire émerger des enjeux liés à l'agriculture périurbaine comme les opportunités de commercialisation à travers des circuits alimentaires de proximité ou encore la gestion de la proximité entre habitations et parcelles cultivées.



## 2. Conclusions et orientations

Pendant longtemps, la majorité des personnes pensaient que l'urbanisme était à part et qu'il avait le pouvoir sur l'espace naturel et agricole. La disparition d'un département tous les sept ans en terres agricoles, démontre bien cette façon de penser.

Or, ces derniers temps, la préservation des espaces est redevenue une préoccupation. Il ne s'agit plus de vivre les uns séparés des autres, mais de cohabiter. Si la ville veut vivre en communion avec la nature, les espaces agricoles sont nécessaires quant à l'articulation des différentes zones. De plus, adopter une agriculture et un urbanisme raisonnés, c'est assurer notre survie et celle de notre planète.

Cette méthode participative permet de recueillir des informations actualisées sur l'activité agricole locale et sur ses enjeux et de pouvoir dialoguer avec les agriculteurs sur les secteurs à forts enjeux.

A l'issue de plusieurs réunions on a pu constater que l'origine de la divergence entre les divers acteurs du territoire était essentiellement due à des positions communes plutôt qu'à de véritables conflits. On relève aussi un manque de dialogue et une méconnaissance de certains enjeux.

De nos jours les agriculteurs sont moins nombreux qu'il y a quelques années, ils sont donc moins représentés dans la vie locale, (conseils municipaux). Cela réduit considérablement le dialogue entre les représentants du secteur agricole et celui de l'urbain.

L'aménagement des surfaces agricoles et de l'urbanisation doit désormais se faire de manière réfléchie. Chacun acteur a sa place sur le territoire. Il est nécessaire d'anticiper les divers conflits qui peuvent naître de cette cohabitation. Pour cela, il est nécessaire d'étudier les besoins de chacun et les conséquences que peuvent entraîner un aménagement du territoire à tous les niveaux.

Ce diagnostic agricole foncier participatif doit permettre une nouvelle vision du monde agricole qui se trouve à l'heure actuelle en situation difficile pour certaines petites et moyennes exploitations. Il doit être valorisé tout en évaluant les impacts sur les exploitations agricoles et le territoire.

Cependant la politique Agricole Commune (PAC) est instaurée depuis plusieurs dizaines d'années et le schéma économique institué avec l'agriculture conventionnelle va perdurer pendant de nombreuses années encore. Elle a marqué le paysage dans certains secteurs en délimitant de larges parcelles cultivées en monoculture notamment au Sud-Ouest et au Sud Est. Cependant un certain parcellaire complexe et diffus a résisté au remembrement. L'agriculture en CCLPA est une tradition qu'il a fallu préserver, ce qui a parfois créées certaines jalousies entre familles d'agriculteurs. Cependant la conservation de ce type de petits parcellaires et le maintien des haies ont façonné la qualité des paysages. La variété des cultures plus adaptée à une réorganisation des types de cultures est en train d'évoluer de plus en plus vers une agriculture raisonnée.

Nous nous sommes essayés à nous inscrire dans une démarche participative. Cette dernière permet aux différents acteurs, qu'ils soient agricoles ou urbains, de donner leur point de vue sur les différentes composantes du diagnostic agricole, mais surtout, elle permet de prendre en compte

des problématiques plus spécifiques à chaque secteur. Par conséquent, le diagnostic agricole sera plus aisément accepté et donc intégré au PLUI. Il aura également une meilleure capacité à répondre aux attentes des habitants, qu'ils soient agriculteurs ou citoyens.

Nous proposons d'établir une charte du « VIVRE ENSEMBLE EN MIEUX AGRICOLE » où seront intégrés les différents modes d'exploitations agricoles par la réalisation de fiches qui pourraient être affichées en mairie ou distribuées dans les secteurs où la coexistence est évidente.

Ce pourrait être un premier pas vers une inscription à terme dans les DECLARATIONS PREALABLES en urbanisme par la description des activités agricoles environnantes au projet de construction ou de réhabilitation ou pour certains cas particuliers étudiés en CDPENAF de changement de destination comme par exemple :

Localisation Zone d'épandage (Fumiers ou boue d'épuration)

Localisation Hangar de stabulation

Localisation Séchoir dynamique pour l'ail

Cette démarche participative est d'autant plus importante qu'elle crée une conciliation entre les mondes rural et urbain, qui sont généralement mis en opposition. Au travers de ce diagnostic agricole et de son intégration au PLUI, et grâce à la participation d'un maximum d'acteurs, l'agriculture et la ville deviennent complémentaires.

## Synthèse du Diagnostic agricole

Forces	Faiblesses
<p>Qualité des paysages naturels et agricoles</p> <p>Trame urbaine encore compacte préservant les paysages et les espaces naturels et agricoles</p> <p>Terroir agricole de qualité, Appellation Ail rose, Plusieurs IGP, Image de marque</p> <p>Circuit court implanté apparu avant la démocratisation d'internet, à développer</p>	<p>Activités agricoles en déclin</p> <p>Insuffisances d'hébergements touristiques</p> <p>Territoire « dortoir »</p>
Opportunités	Menaces
<p>Agri-tourisme à développer</p> <p>Tourisme qualitatif (amélioration du niveau des hébergements)</p> <p>Croissance démographique moteur</p>	<p>Accentuation du déclin agricole entraînant la dégradation des paysages à certains endroits</p> <p>Accélération de l'étalement urbain face à la demande en logements</p>



## 11. ANNEXES

1. ANNEXE 01 – ATLAS CARTOGRAPHIE 12 SECTEURS A FORT ENJEUX
2. ANNEXE 02 – ATLAS CARTE DE SYNTHESSES
3. ANNEXE 03 – ATLAS 64 EXPLOITATIONS ET LOCALISATION
4. ANNEXE 04 – ATLAS CARTES A ENJEUX
5. ANNEXE 05 – CARTES AO – LOCALISATION 64 EXPLOITATIONS
6. ANNEXE 06 – QUESTIONNAIRE DIAGNOSTIC AGRICOLE
7. ANNEXE 07 – GRAPH REPARTITION RPG 2016 / COMMUNE

## 12. GLOSSAIRE

- ❖ AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- ❖ AOP : Appellation d'Origine Protégée
- ❖ APET : Activité Principale de l'Etablissement
- ❖ CCLPA : Communauté de communes du Laurécois-Pays d'Agout
- ❖ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- ❖ ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels
- ❖ ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- ❖ IGP : Indication Géographie Protégée
- ❖ INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- ❖ MAE : Mesures Agro-Environnementales
- ❖ MAJIC (données) : Mise À Jour des Informations Cadastres (provenant de la Direction Générale des Finances Publiques [DGFIP])
- ❖ PAC : Politique Agricole Commune
- ❖ PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- ❖ RA : Recensement Agricole
- ❖ RPG : Registre Parcellaire Graphique
- ❖ RSD : Règlement Sanitaire Départemental
- ❖ SAU : Surface Agricole Utile
- ❖ SIG : Système d'Information Géographique
- ❖ UCS : Unités cartographiques de Sol
- ❖ UGB : Unité de Gros Bétail
- ❖ UGBTA : Unité de Gros Bétail Tous Aliments
- ❖ UTA : Unité de Travail Annuel

## 13. BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAPHIE

Articles :

« L'élevage émet plus de gaz à effet de serre que les transports », 8 SEPT. 2015 PAR VGBIO, Médiapart.

Sites :

- <https://www.ageamenagement.com/-propos1-c18pz>
  
- <https://www.coeur-herault.fr/scot/letat-initial-de-lenvironnement/le-diagnostic-et-letat-initial-de-lenvironnement>
  
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000031719390&dateTexte=&categorieLien=cid>
  
- <http://www.fao.org/home/fr/>
  
- <https://www.cclpa.fr/>
  
- [http://www.adasea32.fr/sites/default/files/files/01\\_prairieinondable\\_v4\\_A2.pdf](http://www.adasea32.fr/sites/default/files/files/01_prairieinondable_v4_A2.pdf)
  - Loi Alur : Constructibilité en zones agricole et naturelle / Septembre 2014
  
  - La spécificité de la prise en compte de la dimension agricole dans les PLU intercommunaux « en milieu rural »./ DGALN CERTU - 2013
  
  - <http://www.lautrec.fr/fr/>



## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### Tableaux

Tableau 1 : Occupation du sol dans la CCLPA (MAJIC 2015).....	8
Tableau 2 : Superficie en hectares et mode d'occupation dominant des parcelles dans la CCLPA (surfaces cadastrées, fichiers fonciers MAJIC 2015) .....	10
Tableau 3 : Nombre d'agriculteurs exploitants dans la CCLPA et le Tarn en 2010 .....	5
Tableau 5 : Indicateur d'enjeux .....	47
Tableau 7 : Implantation des 64 exploitations (Siège social) .....	99
Tableau 8 : Nature des exploitations .....	100
Tableau 9 : Surface agricole utile par exploitation .....	102

### Figures

Figure 1 : Mode d'occupation dominant des parcelles en 2015 dans la CCLPA (surfaces cadastrées, fichiers fonciers MAJIC 2015).....	9
Figure 2 : Evolution de la SAU, en hectares, entre 1988 et 2010 dans le département du Tarn (RA 1988-2010) .....	14
Figure 3 : Evolution de la SAU, en hectares, entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010) .....	14
Figure 4 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 dans le département du Tarn (RA 1988-2010).....	16
Figure 5 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010) .....	16
Figure 6 : Evolution des UTA (Unités de Travail Annuel), en hectares, entre 1988 et 2010 dans le département du Tarn (RA 1988-2010) ...	18
Figure 7 : Evolution des UTA (Unités de Travail Annuel), en hectares, entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010) .....	18

Figure 8 : Orientations technico-économiques des communes de la CCLPA (RA 2000 et 2010) .....	20
Figure 9 : Evolution du nombre d'Unités gros bétail tous aliments (UGBTA) entre 1988 et 2010 dans la CCLPA (RA 1988-2010).....	21
Figure 10 : Evolution du nombre d'exploitations par type d'élevage entre 2000 et 2010 (RA 2000-2010) .....	22
Figure 11 : Evolution du nombre de têtes par type d'élevage entre 2000 et 2010 (RA 2000-2010) .....	23
Figure 12 : Part des îlots déclarés dans le RPG 2016 par commune	24
Figure 13 : Surfaces RPG 2016 en hectare .....	25
Figure 14 : prairies + fourrages par rapport autres cultures RPG 2016 .....	26
Figure 15 : Croisement des données .....	43
Figure 16 : Profil Nord/Sud de Missècle à Prades .....	64
Figure 17 : Profil Nord/Sud de Montdragon à Cuq.....	64
Figure 18 : Profil d'Ouest en Est de Fiac à Lautrec .....	65
Figure 19 : Profil Nord-Est/Sud-Ouest de Venès à Pratviel .....	65
Figure 20 : Implantation des 64 exploitations .....	100
Figure 21 : Nature des exploitations.....	101
Figure 22 : Surface agricole utile par exploitation .....	102

### Cartes

Carte 1 : Mode d'occupation des sols (Foncier Majic 201) .....	8
Carte 1 : Occupation des sols dans la CCLPA en 2013.....	1
Carte 4 : RPG 2014 .....	3
Carte 5 : RPG 2016 .....	4
Carte 6 : Part d'agriculteurs de 15 ans et plus exploitants en 2014 ...	6
Carte 7 : Nombre d'exploitations en 2010.....	9
Carte 8 : Nombre et part des agriculteurs exploitants en 2014.....	10
Carte 9 : Surface Agricole Utile (SAU) en 2010.....	11
Carte 10 : Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments.....	12
Carte 11 : Part de la superficie irriguée dans la SAU en 2010 .....	13
Carte 12 : Evolution de la surface agricole entre 2000 et 2010.....	15

Carte 13 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 dont le siège est dans la commune (RA 1988-2010) .....	17
Carte 14 : Travail dans les exploitations agricoles en Unité de Travail Annuel (UTA) (RA 2010).....	19
Carte 18 : Activité principale des établissements agricoles dans la CCLPA.....	34
Carte 19 : Exemple sièges sociaux d'exploitations sur la commune de Damiatte.....	35
Carte 20 : Sièges des exploitations sur la commune de Lautrec .....	36
Carte 21 : Exploitations agricoles dans la CCLPA (Base SIRENE) .....	42
Carte 23 : Exemple de carte fournie : Sièges d'exploitations et parcellaire commune de FIAC.....	45
Carte 24 : Exemple de Détermination des sièges sociaux et parcelles agricoles sur la commune de Fiac .....	46
Carte 26 : exemple de sélection des parcelles dans l'enveloppe réservoirs .....	48
Carte 27 : Enjeux agricoles en 2017.....	50
Carte 26 : Enjeux environnementaux dans la CCLPA.....	52
Carte 28 : Enjeux urbains dans la CCLPA .....	53
Carte 29 : Parcelles situées dans les secteurs à fort enjeux .....	57
Carte 30 : Localisation des parcelles à forts enjeux des exploitations enquêtées.....	64
Carte 31 : Reliefs du Tarn.....	63
Carte 32 : Carte des pentes pour l'agriculture .....	66
Carte 33 : La carte des pentes sur la CCLPA .....	67
Carte 34 : Les grands ensembles géologiques sur le département du Tarn (source : extrait de la revue du Tarn de 1896).....	68
Carte 35 : Les différentes formations géologiques (Tertiaire et Quaternaire) sur la Communauté de communes Lautrécois Pays d'Agout (Légende page suivante) .....	70
Carte 36 : Morphopédologie et grands types de sols sur la Communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout .....	73
Carte 37 : Les unités cartographiques des sols sur la Communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout (Source : Chambre d'Agriculture du Tarn) (légende page suivante) .....	76
Carte 38 : Sols des basses plaines d'alluvions récentes non calcaires de la vallée de l'Agout et Dadou [UCS 7 et 20] .....	78
Carte 39 : Sols des terrasses et glacis d'alluvions anciennes des vallées de l'Agout [UCS 9, 10, 13 et 26] .....	79
Carte 40 : Sols des basses plaines sur alluvions récentes à dominante calcaire ou à dominante acide et sols des basses terrasses, sols des glacis et des cônes de déjections sur alluvions anciennes [UCS 16, 17 et 18] .....	80
Carte 41 : Sols des coteaux molassiques ou glacis molassiques, à pentes faibles, souvent calciques [UCS 30, 31 et 32] .....	81
Carte 42 : sols des coteaux molassiques à pentes moyennes dominantes avec des sols calciques dominants et avec des sols souvent calcaires [UCS 35 et 36] .....	82
Carte 43 : Sols des coteaux molassiques à pentes fortes dominantes [UCS 39 et 41] .....	83
Carte 44 : Sols des coteaux molassiques armés de roches calcaires [UCS 44, 45 et 46] .....	84
Carte 45 : Sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers et cailloutis siliceux, sur molasse et dépôts graveleux [UCS 53 et 55] .....	85
Carte 46 : Sols des plateaux résiduels, buttes témoins et versants des plateaux calcaires du tertiaire, sur pentes fortes (plus de 15-20%) fréquentes, en bordure des plateaux [UCS 66] .....	87
Carte 47 : Points de prélèvement irrigation et parcelles agricoles irrigables.....	89
Carte 48 : Carte de confrontation zones bâties et enjeu irrigation.....	90
Carte 49 : Aire géographique de l'ail rose de Lautrec .....	91
Carte 50 : IGP et AOC dans la CCLPA.....	92
Carte 51 : Aptitude à la mise en valeur agricole, potentiel irrigation et zones bâties.....	94
Carte 52 : Synthèse des enjeux agricoles et écologiques, environnementaux dans la CCLPA en 2017.....	95
Carte 53 : Synthèse des enjeux agricoles liés aux IGP et au potentiel agronomique des sols dans la CCLPA en 2017 .....	96

Carte 54 : Synthèse des enjeux agricoles liés aux IGP et au potentiel agronomique des sols dans la CCLPA en 2017 .....	97
Carte 55 : Enquêtes - Statut des 64 exploitations situées dans les secteurs à forts enjeux dans la CCLPA.....	98
Carte 56 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation des 12 secteurs sensibles (impacts forts) / Urbanisation .....	111
Carte 57 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 1 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Julien-du-Puy ..	112
Carte 58 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 2 (impacts forts) / Urbanisation – Montdragon .....	113
Carte 59 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 3 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Genest-de-Contest .....	114
Carte 60 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 4 (impacts forts) / Urbanisation – Vénès.....	115
Carte 61 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 5 (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières .....	116
Carte 62 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 6 (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières .....	117
Carte 63 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 7 (impacts forts) / Urbanisation – Fréjeville.....	118
Carte 64 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 8 (impacts forts) / Urbanisation – Servies.....	119
Carte 65 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 9 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Paul-Cap-de-Joux .....	120
Carte 66 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 10 (impacts forts) / Urbanisation – Damiatte.....	121
Carte 67 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 11 (impacts forts) / Urbanisation – Viterbe.....	122
Carte 68 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 12 (impacts forts) / Urbanisation – Cabanès .....	123

Photographie 2 : Ferme à Fiac .....	27
Photographie 3 : Corps de ferme à Saint-Genest-de-Contest.....	28
Photographie 4 : Ferme et espace public à Pratviel .....	28
Photographie 5 : Corps de ferme à Saint-Julien-du-Puy .....	29
Photographie 6 : Séchoir Ail (A la barre) et hangar agricole à Jonquières .....	29
Photographie 7 : Serres et fermes à Cuq.....	30
Photographie 8 : Hangar de stockage à Pratviel.....	30
Photographie 9 : Arrivée de jeunes veaux à Serviès.....	54
Photographie 10 : Fermes et élevage à Montdragon.....	54
Photographie 11 : Lacs et cultures à Magrin.....	55
Photographie 12 : Cultures de tournesols à Pratviel.....	55
Photographie 13 : Exploitations fruitières à Cabanès .....	56
Photographie 14 : Dépôt de céréales à Damiatte .....	56
Photographie 15 : Paysage agricole à Fiac .....	59
Photographie 16 : Paysage agricole à Fréjeville .....	59
Photographie 17 : Paysage agricole à Lautrec.....	60
Photographie 18 : Paysage agricole à Missècle .....	60
Photographie 19 : Paysage agricole à Moulayrès .....	61
Photographie 20 : Paysage agricole à Carbes .....	61
Photographie 21 : Espaces agricoles , prairie naturelles et Espaces boisés en partie sommitale .....	69
Photographie 22 : Espaces agricoles et espaces boisés en partie sommitale .....	74

### Photographies (source : AAGE)

Photographie 1 : Hameau agricole à Jonquières.....	27
--	----





Communauté de Communes du Laurécois et Pays d'Agout

**LOT 2 : Diagnostic rural, foncier et agricole**

## **ANNEXE N°01**

**ATLAS CARTOGRAPHIE 12 SECTEURS A FORTS ENJEUX**

Edition : janvier 2019



## SOMMAIRE

- Carte 51 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation des 12 secteurs à enjeux forts (impacts forts) / Urbanisation – CCLPA
- Carte 00 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation des 12 secteurs à enjeux forts (impacts forts sur fond photo aérienne ) / Urbanisation – CCLPA
- Carte 57 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 1 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Julien-du-Puy
- Carte 58 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 2 (impacts forts) / Urbanisation – Montdragon
- Carte 59 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 3 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Genest-de-Contest
- Carte 60 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 4 (impacts forts) / Urbanisation – Vénès
- Carte 61 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 5 (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières
- Carte 62 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 6 (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières
- Carte 63 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 7 (impacts forts) / Urbanisation – Fréjeville
- Carte 64 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 8 (impacts forts) / Urbanisation – Servies
- Carte 65 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 9 (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Paul-Cap-de-Joux
- Carte 66 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 10 (impacts forts) / Urbanisation – Damiatte
- Carte 67 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 11 (impacts forts) / Urbanisation – Viterbe
- Carte 68 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du secteur 12 (impacts forts) / Urbanisation – Cabanès

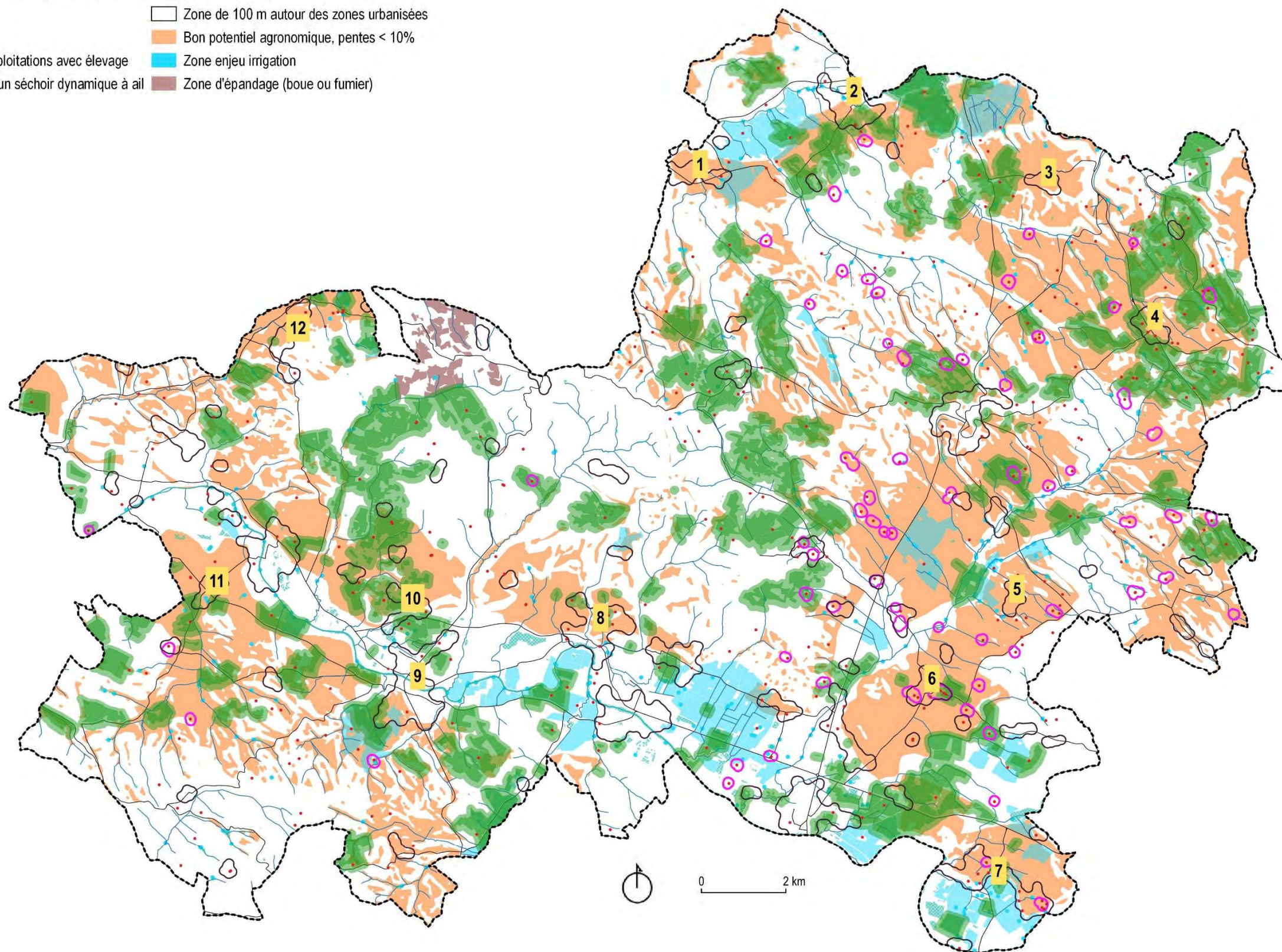
## LEGENDE

 Exploitations avec élevage	 Zone de 100 m autour des zones urbanisées
 Siège d'exploitation agricole	 Bon potentiel agronomique, pentes < 10%
 Zone de 100 m autour des exploitations avec élevage	 Zone enjeu irrigation
 Bâtiment susceptible d'abriter un séchoir dynamique à ail	 Zone d'épandage (boue ou fumier)



Carte de synthèse : localisation des 12 secteurs à enjeux forts

- Exploitations avec élevage
- Bon potentiel agronomique, pentes < 10%
- Siège d'exploitation agricole
- Zone de 100 m autour des zones urbanisées
- Zone de 100 m autour des exploitations avec élevage
- Zone enjeu irrigation
- Bâtiment susceptible d'abriter un séchoir dynamique à ail
- Zone d'épandage (boue ou fumier)

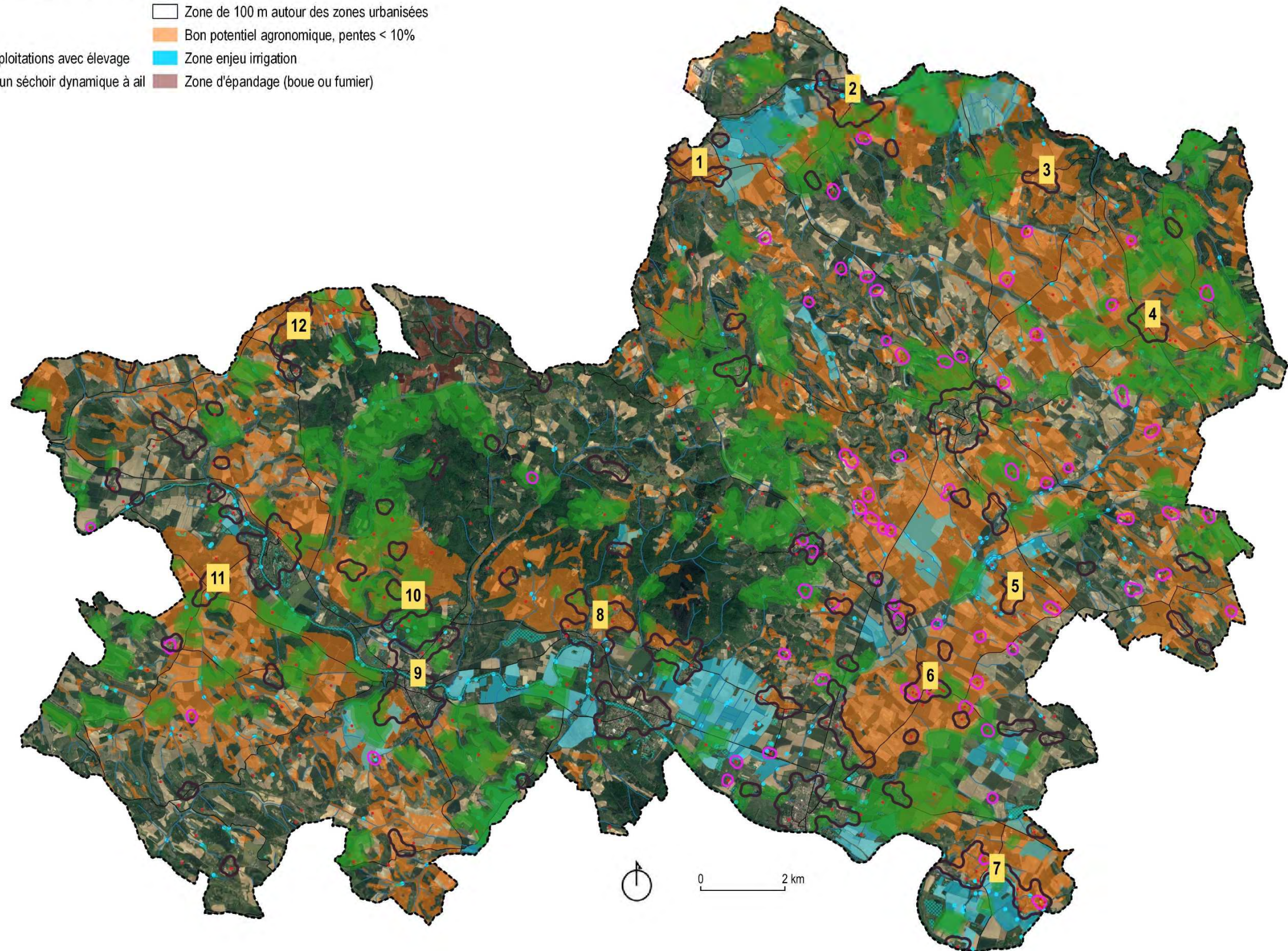


Carte 51 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation des 12 secteurs à enjeux forts (impacts forts) / Urbanisation – CCLPA



Carte de synthèse : localisation des 12 secteurs à enjeux forts

- Exploitations avec élevage
- Siege d'exploitation agricole
- Zone de 100 m autour des exploitations avec élevage
- Bâtiment susceptible d'abriter un séchoir dynamique à ail
- Zone de 100 m autour des zones urbanisées
- Bon potentiel agronomique, pentes < 10%
- Zone enjeu irrigation
- Zone d'épandage (boue ou fumier)



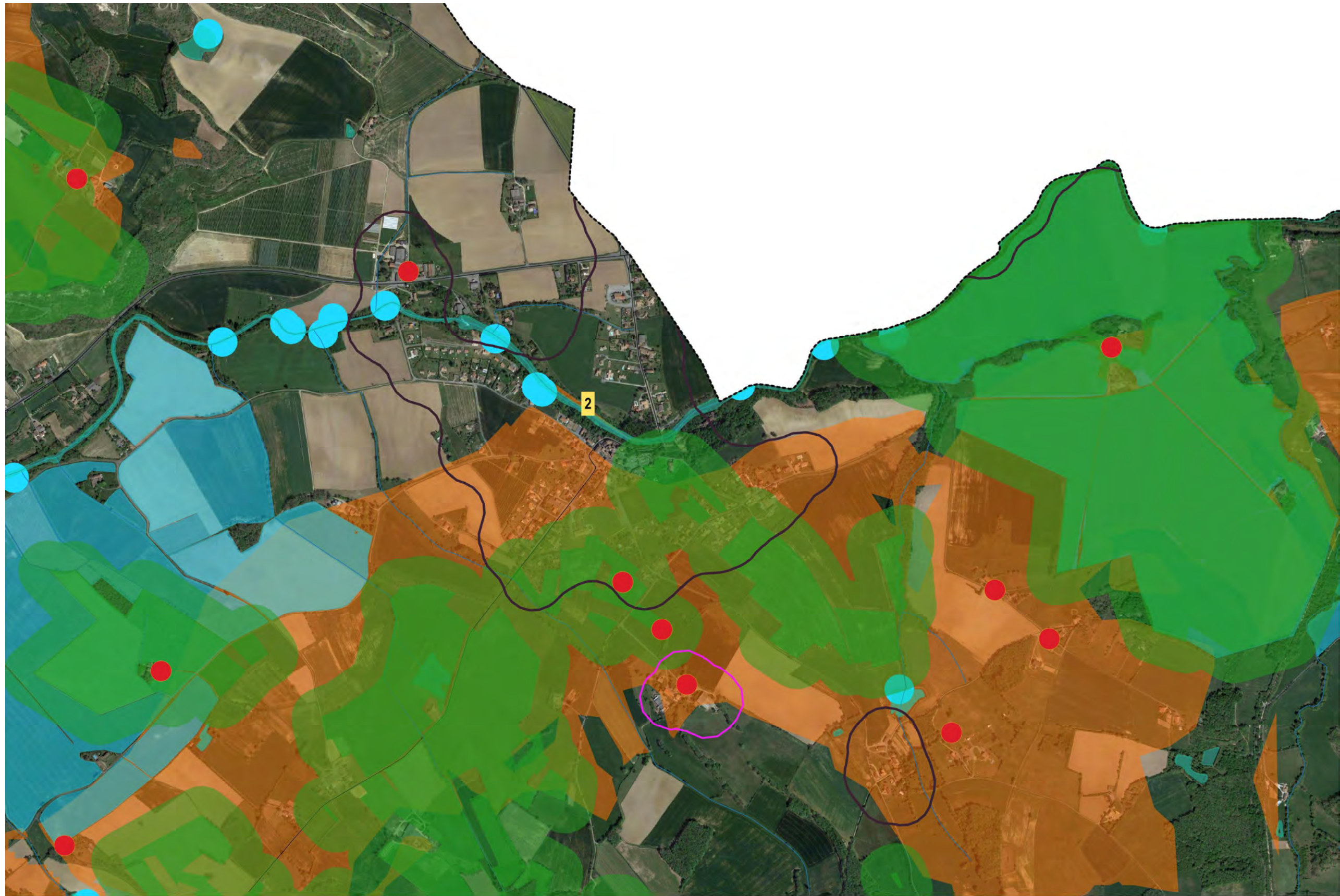
Carte 00 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation des 12 secteurs à enjeux forts (impacts forts sur fond photo aérienne) / Urbanisation – CCLPA





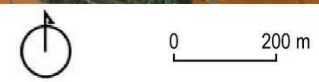
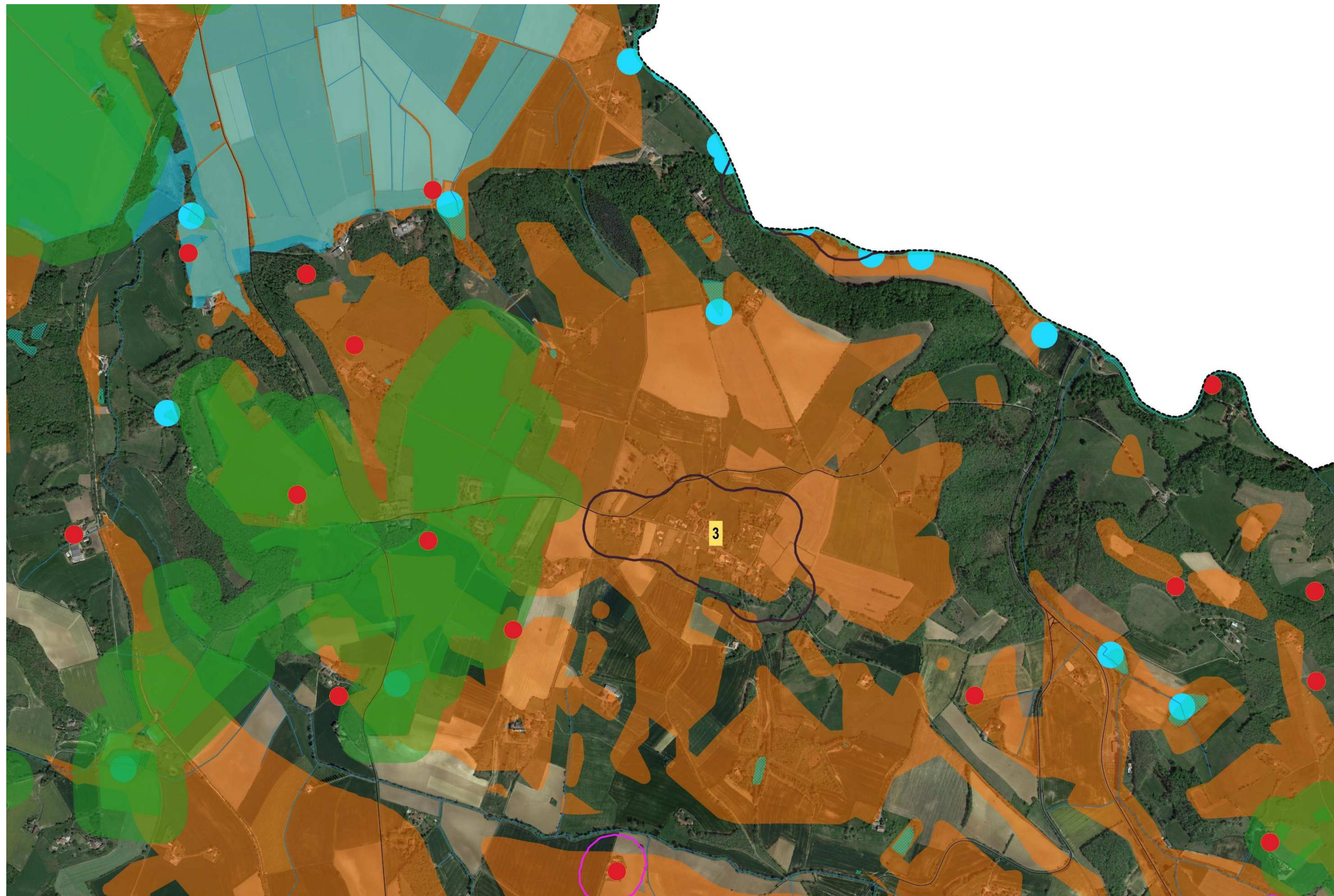
Carte 57 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 1** (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Julien-du-Puy





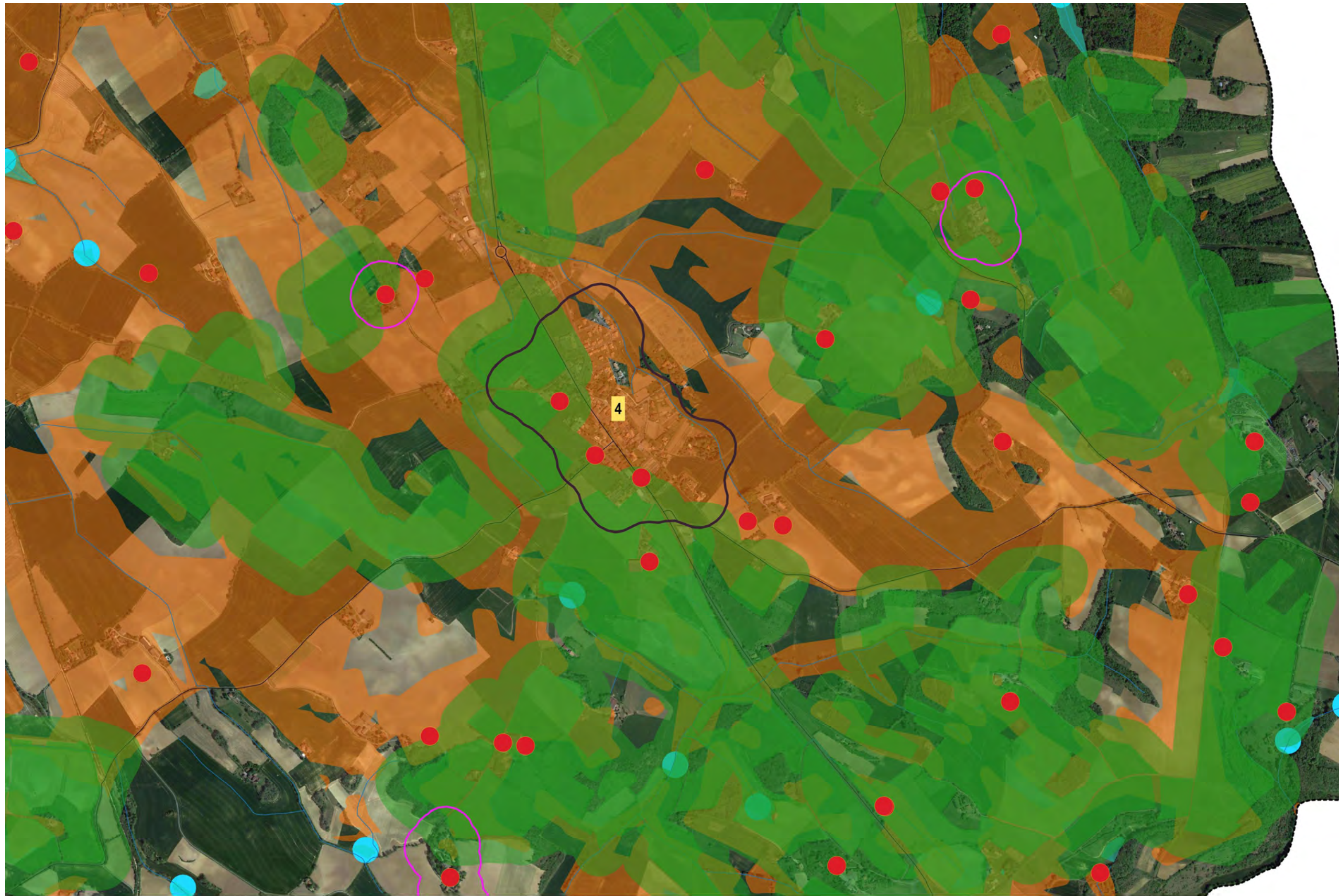
Carte 58 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 2** (impacts forts) / Urbanisation – Montdragon





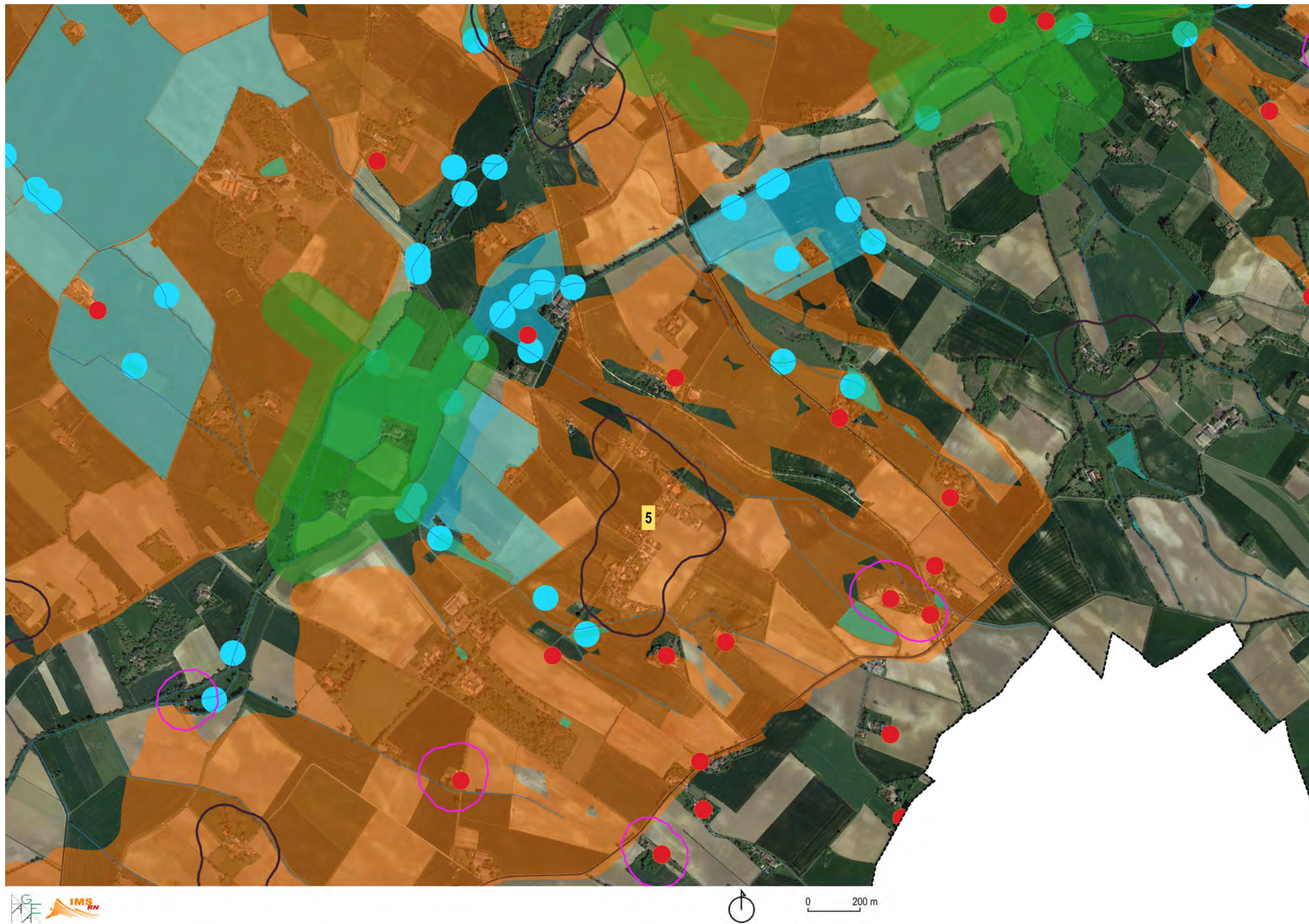
Carte 59 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 3** (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Genest-de-Contest





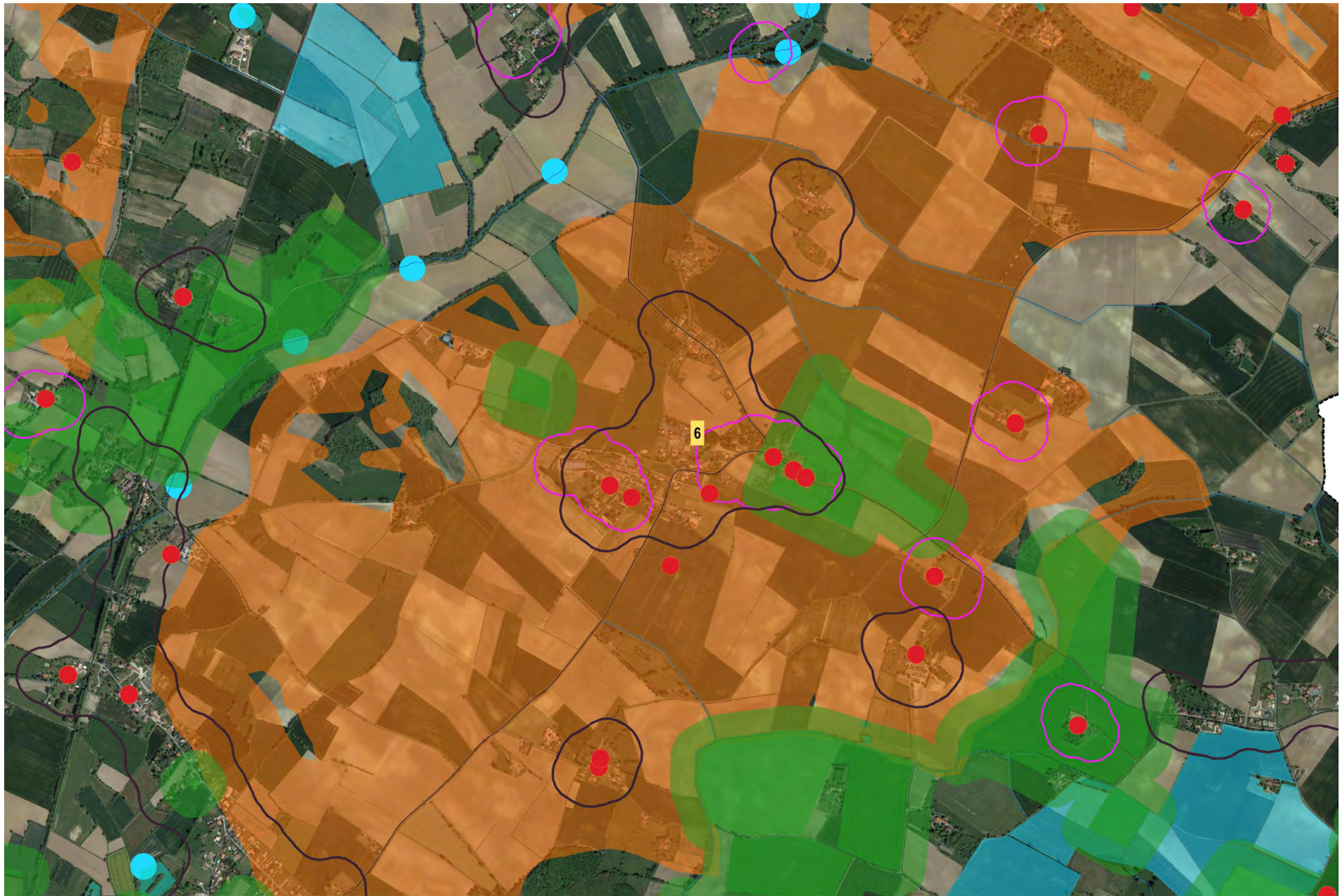
Carte 60 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 4** (impacts forts) / Urbanisation – Vénès





Carte 61 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 5** (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières

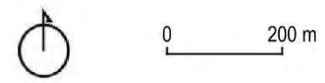
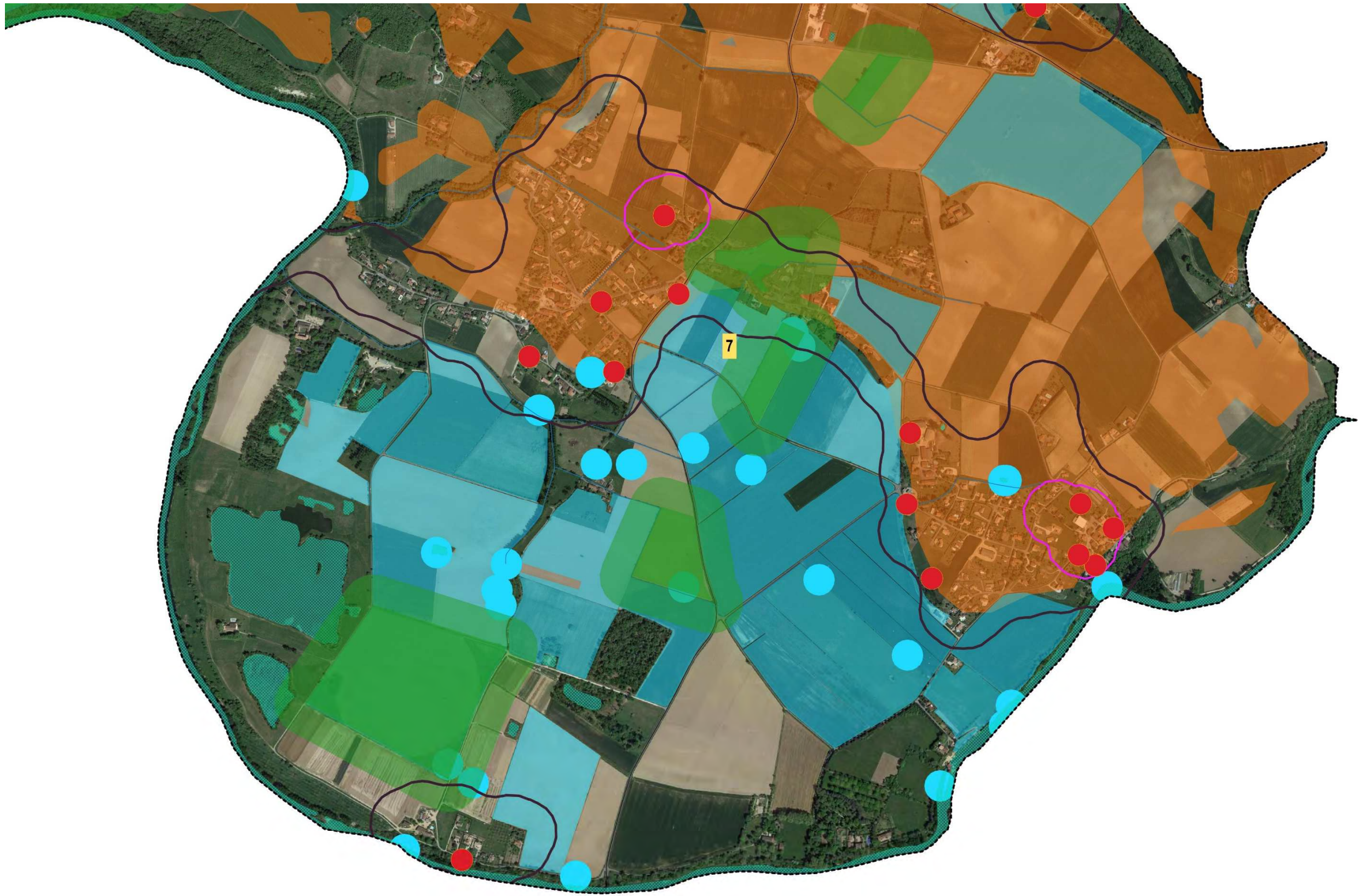




0 200 m

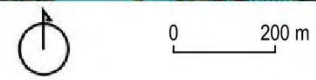
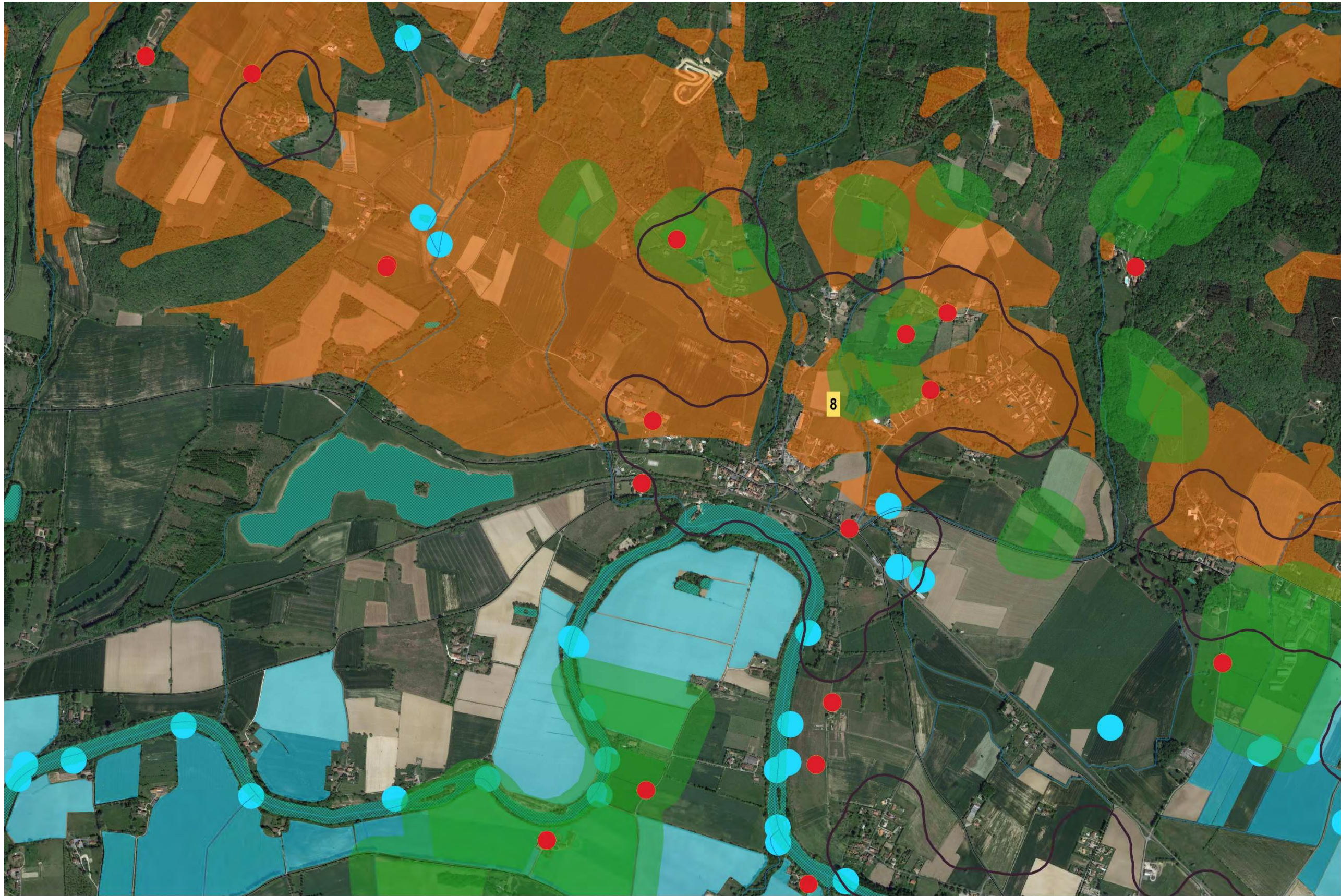
Carte 62 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 6** (impacts forts) / Urbanisation – Jonquières





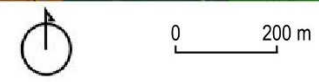
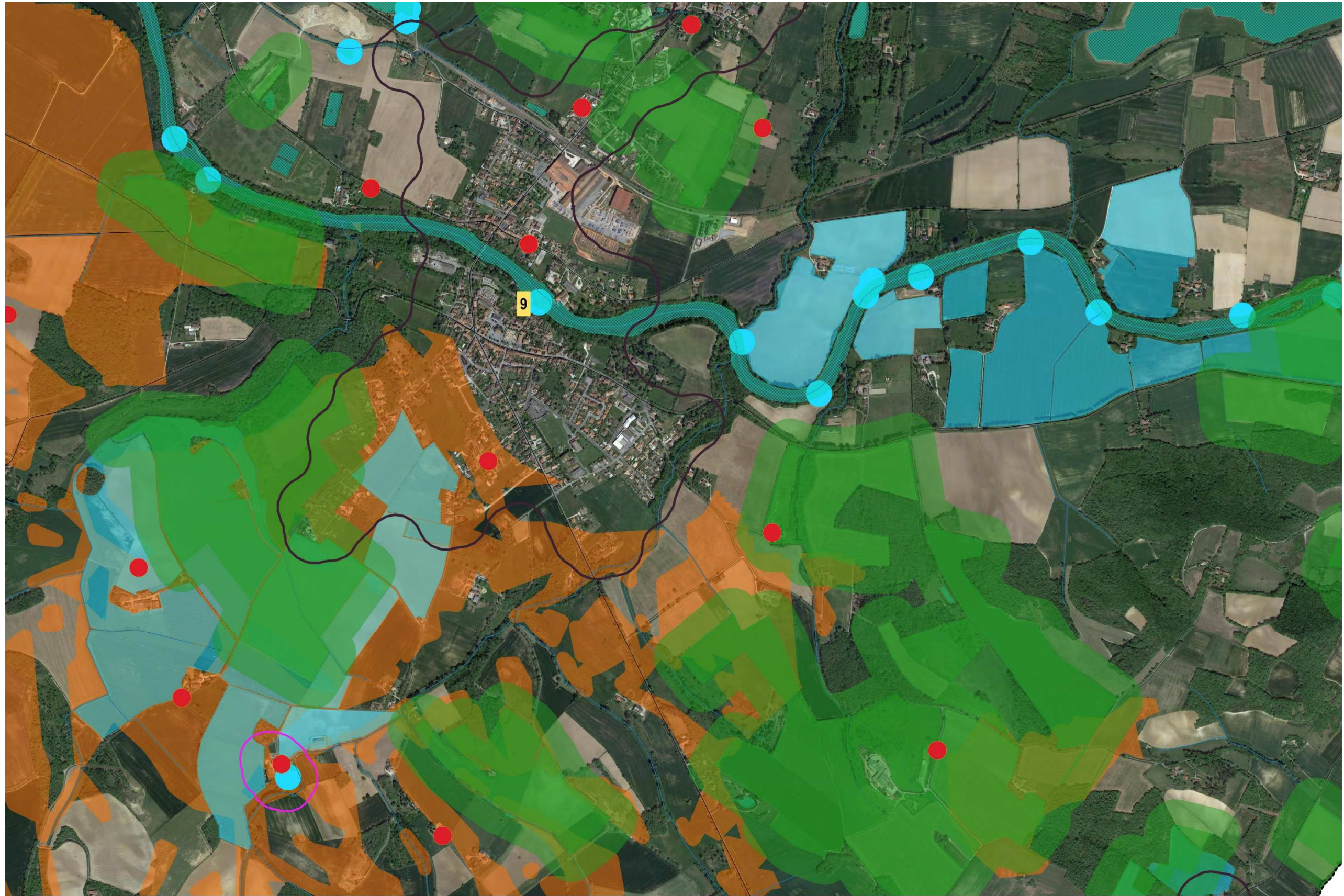
Carte 63 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 7** (impacts forts) / Urbanisation – Fréjeville





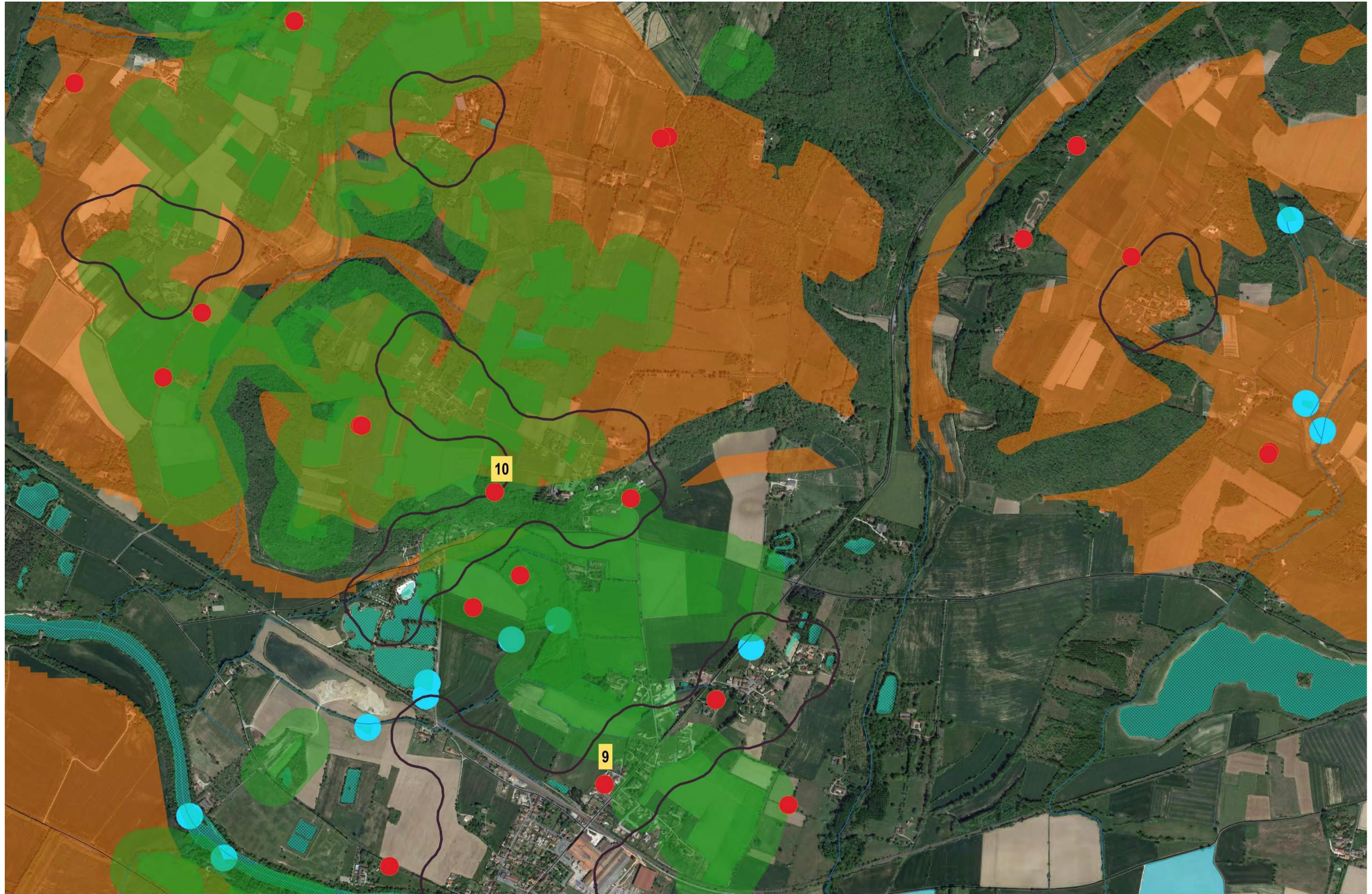
Carte 64 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 8** (impacts forts) / Urbanisation – Servies





Carte 65 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 9** (impacts forts) / Urbanisation – Saint-Paul-Cap-de-Joux

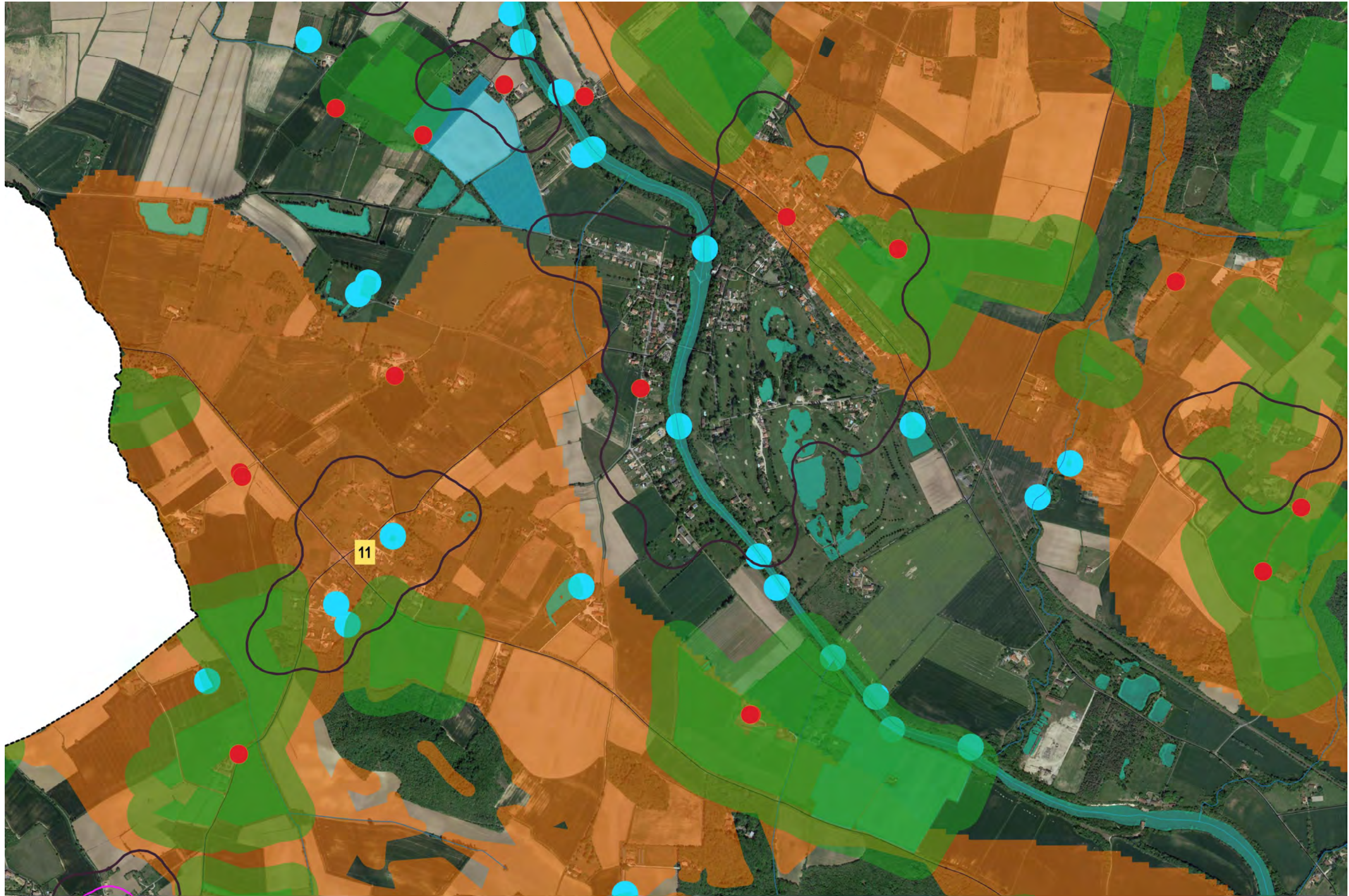




0 200 m

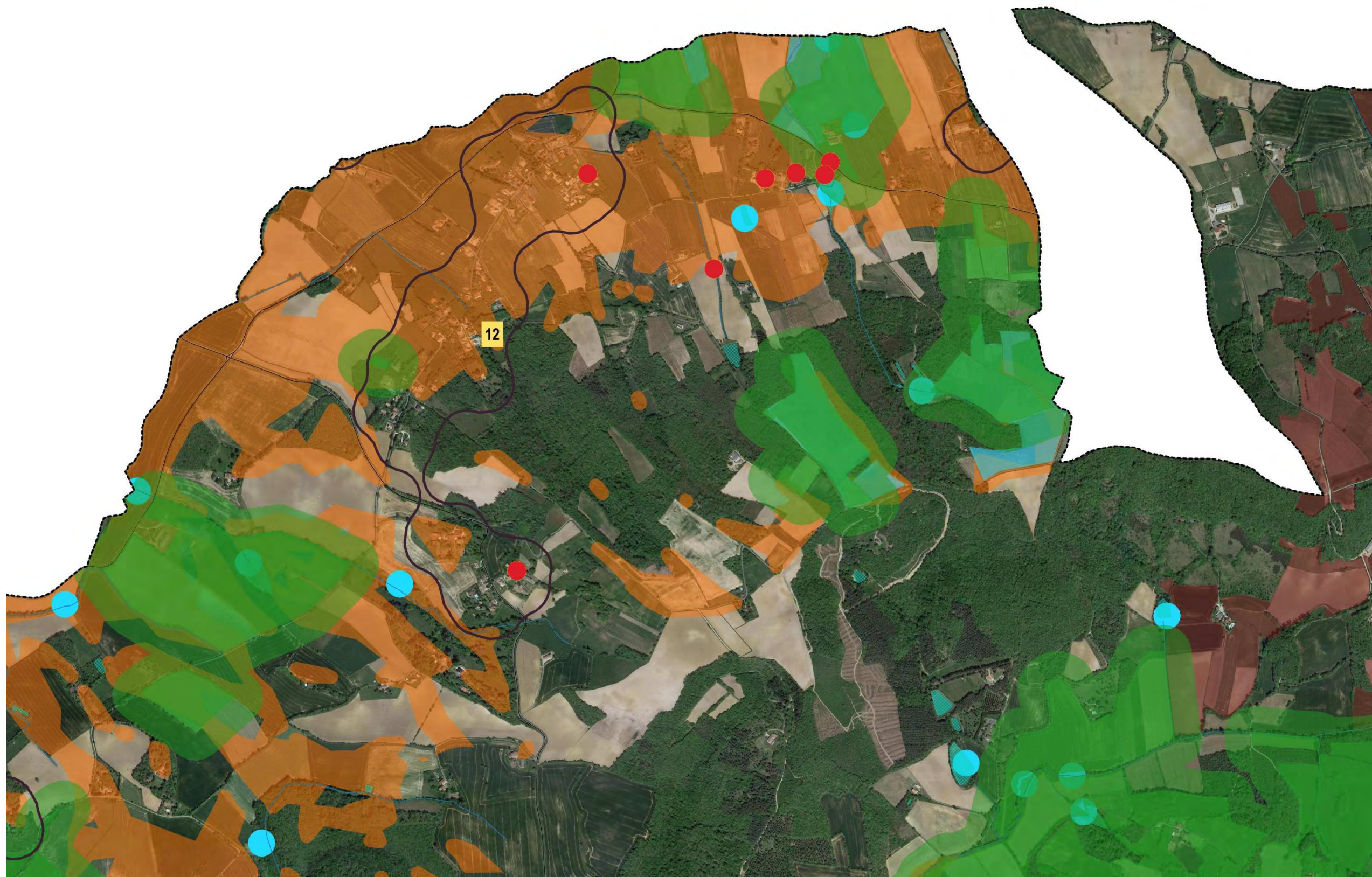
Carte 66 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 10** (impacts forts) / Urbanisation – Damiatte





Carte 67 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 11** (impacts forts) / Urbanisation – Viterbe





0 200 m

Carte 68 : Carte de synthèse des Enjeux forts agricoles et localisation du **secteur 12** (impacts forts) / Urbanisation – Cabanès